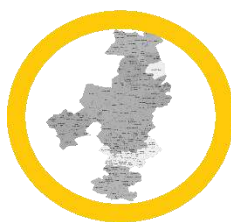


RAPPORT ANNUEL 2024

*Sur le prix et la qualité du
service public d'élimination
des déchets*



Conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 et au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, le SYMSEM a établi un rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets de l'année 2020.

Ce rapport a pour objet essentiel d'informer les élus et les citoyens sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (pré-collecte, collecte, transport et traitement) du SYMSEM.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre 1.	PRÉSENTATION DU SYMSEM	5
1.1	TERRITOIRE DESSERVI	5
1.1.1	PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE	5
1.1.2	VISION GLOBALE DE L'ORGANISATION DU SERVICE ET DU LIEN ENTRE COLLECTE ET TRAITEMENT	9
1.1.3	DESCRIPTION DES LIMITES TERRITORIALES DE LA COMPÉTENCE	11
1.1.4	DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE	11
1.2	LES COMPÉTENCES EXERCÉES	12
1.2.1	RÉPARTITION DES COMPÉTENCES	12
1.2.2	FACTURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE	13
Chapitre 2.	LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	14
2.1	INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS	14
2.2	SUIVI DE COLLECTE	15
2.3	DESCRIPTION DES ACTIONS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET INDICATEURS ASSOCIÉS	16
2.3.1	MISE À DISPOSITION DE BROyeurs À VÉGÉTAUX	16
2.3.2	COMPOSTAGE INDIVIDUEL	17
2.3.3	OPÉRATION COMPOST	19
2.3.4	ANIMATIONS	20
2.3.5	LA COMMUNICATION	21
Chapitre 3.	LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION	29
3.1	LA PRÉ-COLLECTE	29
3.1.1	PRÉSENTATION DES CONTENANTS	29
3.1.2	NOMBRE DE CONTENANTS DISPONIBLES	38
3.2	POPULATION DESSERVIE	38
3.3	ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS À LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	39
3.3.1	LOCALISATION DES BORNES À VERRE	40
3.4	ORGANISATION DE LA COLLECTE EN PORTE À PORTE	41
3.4.1	SPÉCIFICATION DE LA COLLECTE	41
3.4.2	SEUILS DE COLLECTE POUR LES PRODUCTEURS NON MÉNAGERS	41
3.5	FRÉQUENCE DE COLLECTE	42
3.5.1	CARTE DES TOURNÉES DE COLLECTE EN 2024	43
3.6	FOCUS SUR LES DÉCHÈTERIES	45
3.6.1	LOCALISATION DES DÉCHÈTERIES DU SYMSEM	45
3.6.2	JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE	46
3.6.3	POPULATION DESSERVIE	47
3.6.4	CONDITIONS D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES	47

3.6.5	FRÉQUENTATION ET TONNAGES DES DÉCHÈTERIES	48
3.6.6	RÉEMPLOI DANS LES DÉCHÈTERIES.....	55
Chapitre 4.	LA COLLECTE DES DÉCHETS : BILAN	57
4.1	ÉVOLUTION DES TONNAGES.....	57
4.1.1	TONNAGES DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	57
4.1.2	FINANCEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	58
4.1.3	TONNAGES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE.....	59
4.1.4	FINANCEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE	60
4.1.5	TONNAGE DE LA COLLECTE DU VERRE.....	61
4.1.6	FINANCEMENT DE LA COLLECTE DU VERRE	61
4.1.7	TONNAGES DANS LES DÉCHÈTERIES	62
4.1.8	ROTATION DES BENNES	63
4.1.9	FINANCEMENT DES DÉCHETS.....	63
4.1.10	TONNAGES GLOBAUX	63
	PERFORMANCE DE COLLECTE.....	65
4.1.11	PERFORMANCE DE COLLECTE PAR TYPE DE DÉCHETS	65
4.1.12	DONNÉES NATIONALES	66
Chapitre 5.	LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : ORGANISATION	68
5.1	LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT EXISTANTES	68
5.2	NATURE DES TRAITEMENTS (DONT VALORISATION).....	70
5.2.1	FLUX COLLECTÉS EN PORTE À PORTE.....	70
5.2.2	FLUX COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE	71
	LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : BILAN	72
5.3	CAPACITÉ ET TONNAGES TRAITÉS	72
5.3.1	TAUX GLOBAL DE VALORISATION	72
5.3.2	CAPACITÉS DES INSTALLATIONS.....	73
5.4	REFUS DE TRI ET PERFORMANCE	74
5.4.1	DESCRIPTION ET ENJEUX DES REFUS DE TRI	74
5.4.2	PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DES INSTALLATIONS	75
5.5	RÉSIDUS DE TRAITEMENT	75
Chapitre 6.	IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET IMPACT SANITAIRE	76
6.1	EXEMPLES D'INDICATEURS	76
Chapitre 7.	L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS	78
7.1	DESCRIPTION DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE	78
7.1.1	LES MOYENS HUMAINS.....	78
Chapitre 8.	LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE	79

8.1	DESCRIPTION DES MOYENS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION	79
Chapitre 9.	LES INDICATEURS FINANCIERS.....	80
9.1	GRAND LIVRE	80
9.2	MATRICE DES COÛTS	80
9.3	FACTURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE	84
Chapitre 10.	GLOSSAIRE.....	85

1.1.1 PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE

Le SYMSEM (Syndicat Mixte du Sud Est Marnais) est un syndicat mixte créé en 2002. Son siège se situe au 4 Grande rue, 51240 Dampierre-sur-Moivre.

Le SYMSEM assure une mission de service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Il est composé de 4 Communautés de Communes :

- Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise ;
- Communauté de Communes Perthois Bocage et Der ;
- Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx ;
- Communauté de Communes de la Moivre à la Coole.

Le territoire du SYMSEM est ainsi constitué de 153 communes réparties sur 2 014 km² et compte 38 176 habitants (Population Insee au 01/01/2024).



L'ADEME classe notre typologie d'habitat en « Rural dispersé ».

1.1.1.1 LES CONVENTIONS

Des conventions avec des collectivités limitrophes ont été réalisées avec le SYMSEM.

- **Convention avec la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der et Blaise**

Elle ne concerne que l'accès aux déchèteries du SYMSEM pour les 4 communes suivantes : Cheminon, Hauteville, Saint-Vrain et Maurupt-le-Montois, soit 1 614 habitants.

- **Convention avec la Communauté de Communes Vitry Champagne et Der**

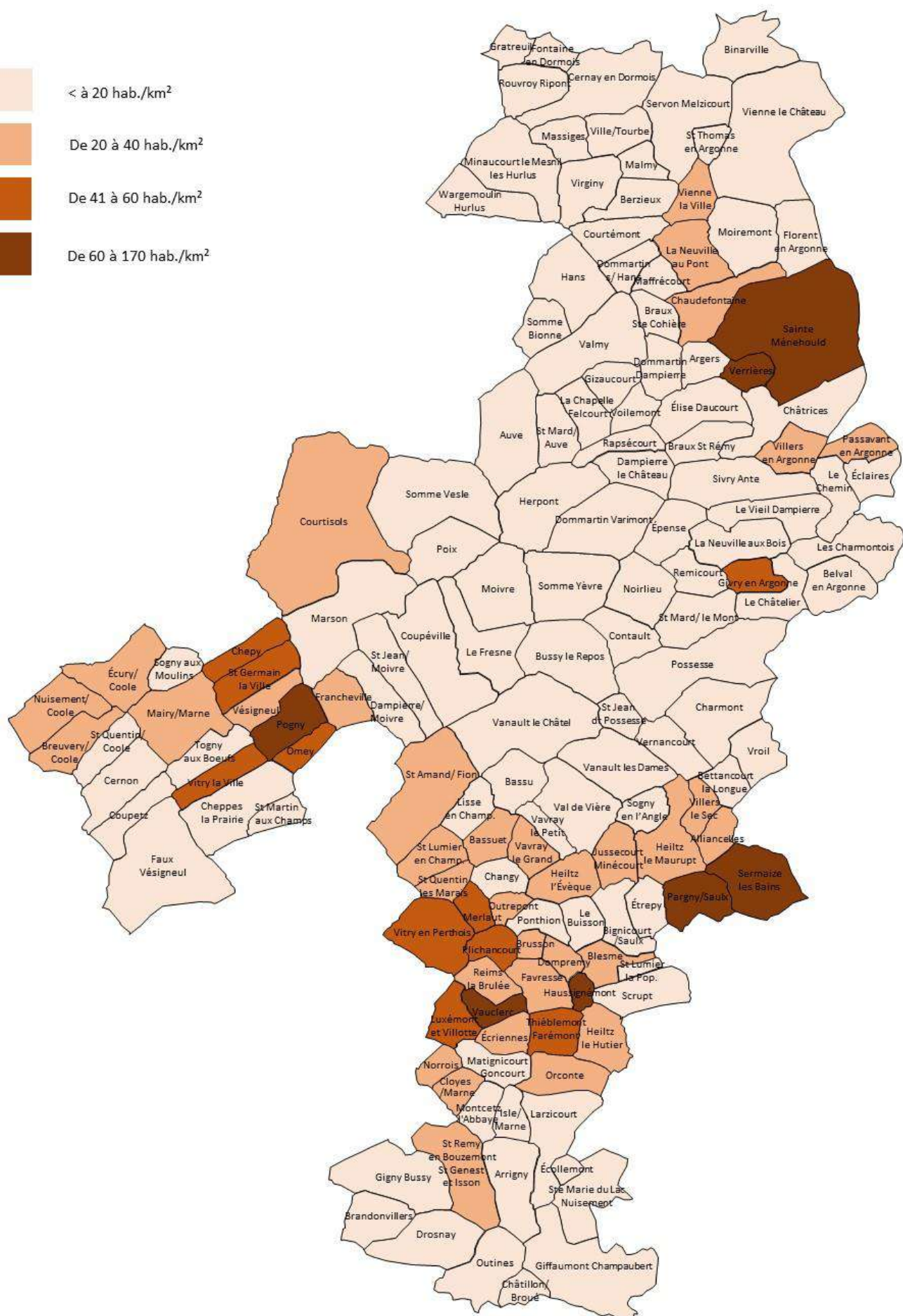
Certaines communes de la Communauté de Communes de Vitry Champagne et Der sont autorisées à accéder à la déchèterie de Pogny. Elle accueille les communes d'Ablancourt, Aulnay-l'Aître, La-Chaussée-sur-Marne et Songy (1 388 habitants).

Les habitants des communes de Brandonvillers, Gigny-Bussy, Luxémont-et-Villotte, Merlaut, Saint-Quentin-les-Marais et Vitry-en-Perthois, adhérents au SYMSEM, sont autorisés à accéder à la déchèterie de Vitry-le-François, ainsi qu'à celle de Somsois (2 104 habitants).

- Communauté de Communes de Moivre à la Coole
- Communauté de Communes Argonne Champenoise
- Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx
- Communauté de Communes Perthois Bocage et der

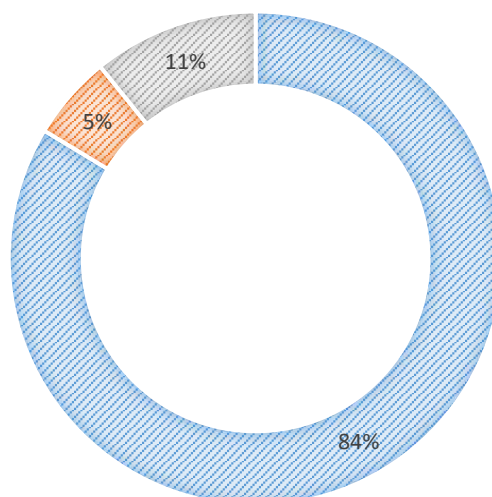


SYMSEM : DENSITÉ DE POPULATION



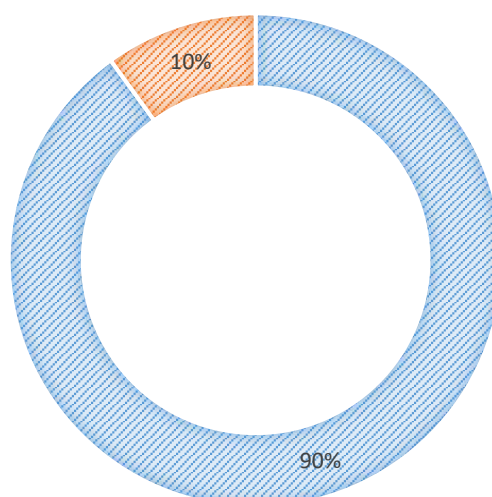
RÉPARTITION DES LOGEMENTS

■ Résidences principales ■ Résidences secondaires et logements occasionnels ■ Logements vacants



TYPLOGIE DES LOGEMENTS

■ Maisons ■ Appartements



Source : Chiffres Insee 2020.

Le SYMSEM organise la collecte et le traitement des déchets des ménages sur l'ensemble de son territoire.

Ses missions sont les suivantes :

- Collecter les déchets des ménages et ceux des professionnels qui ont les mêmes caractéristiques que ceux des ménages (DMA) ;
- Acheminer ces déchets vers les installations de tri, de traitement, de valorisation ou de stockage adaptés ;
- Communiquer, sensibiliser et accompagner les usagers à mieux trier et à réduire leur production de déchets ;
- L'exploitation des 12 déchèteries, et d'une plate-forme de déchets verts et de gravats.

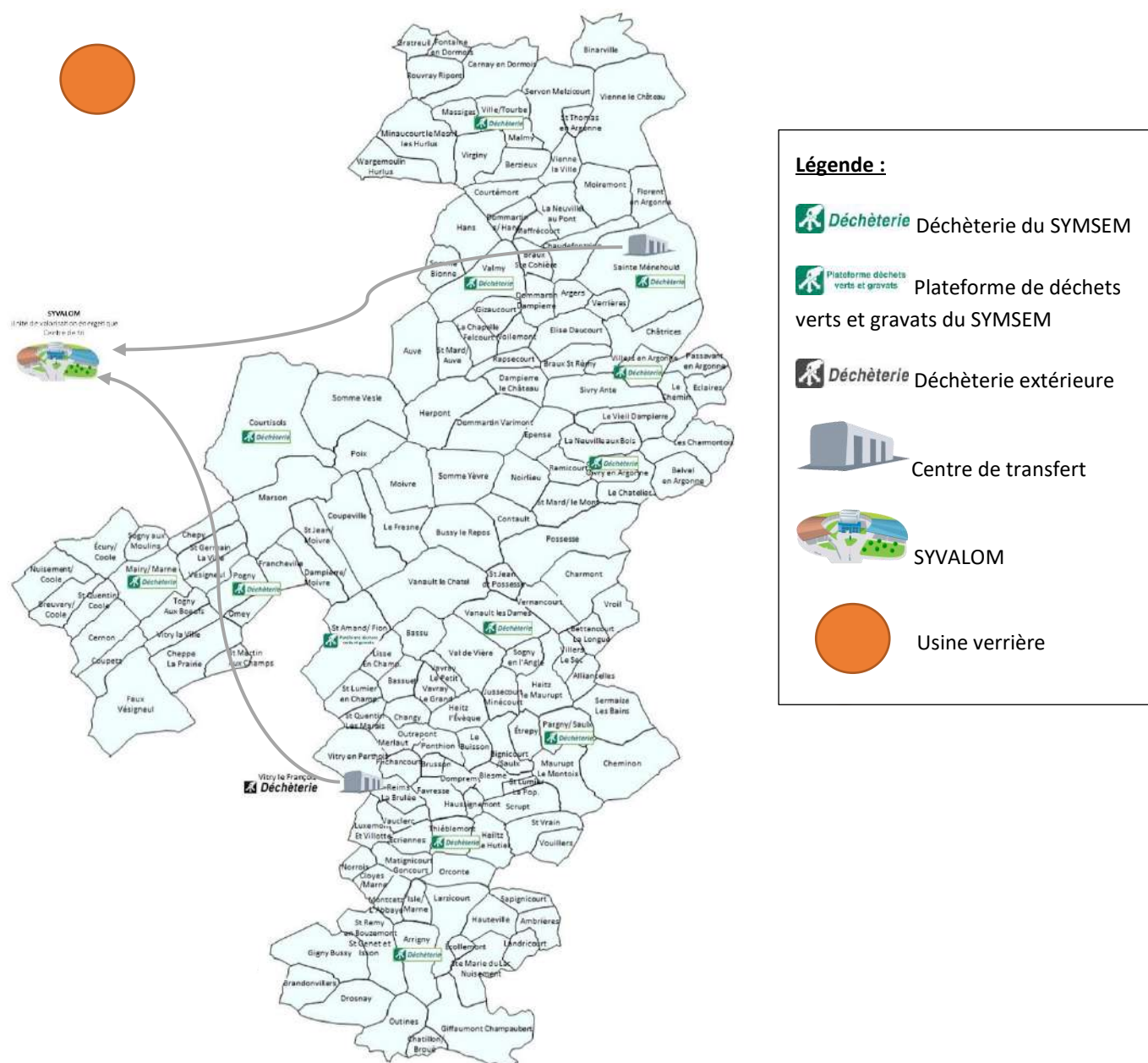
Les différents modes de collecte mis en œuvre sur le territoire :

- La collecte en porte-à-porte :
 - Pour les **O**rdures **M**énagères **R**ésiduelles (OMR) ;
 - Pour les **E**mballages **M**énagers **R**cyclables (EMR) hors verre, ils concernent : **B**riques alimentaires, **C**artonnettes d'emballages, **M**étaux (acier, aluminium), emballages **P**lastiques, papiers/**J**ournaux/magazines (BCMPJ).
- La collecte en point d'apport volontaire :
 - Pour les emballages en verre.
- La collecte en déchèteries :
 - Pour les déchets volumineux ou dangereux acceptés pour cette collecte.



Les principales installations dédiées aux déchets sont les suivantes :

- 12 déchèteries et 1 plate-forme de déchets verts et gravats sont situées sur le territoire. 2 autres déchèteries sont accessibles à certains habitants du territoire. Elles couvrent un large panel de typologies de déchets et chacune d'entre elles fait l'objet d'une filière et d'un traitement spécifique.
- 2 centres de transfert sont utilisés par le SYMSEM et permettent de regrouper en un lieu les emballages ménagers recyclables (hors verre) dans une zone et les ordures ménagères dans une autre zone, avant leur reprise et transport en semi-remorque vers le SYVALOM situé à la Veuve (51).
- Les ordures ménagères sont acheminées vers l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du SYVALOM.
- Les emballages, papiers et journaux sont transportés au centre de tri du SYVALOM située à la Veuve (51) pour y être triés (briques alimentaires, cartonnets d'emballages, métaux, emballages en plastique, papiers/journaux/magazines) puis orientés vers les filières de recyclage adaptées.
- Les emballages en verre sont acheminés vers une usine verrière, O-I Manufacturing à Reims (51).



1.1.3 DESCRIPTION DES LIMITES TERRITORIALES DE LA COMPÉTENCE

Le SYMSEM assure la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés".

De ce fait, il est tenu de procéder à la collecte et au traitement des déchets ménagers, déchets produits par les ménages, qu'ils soient dangereux ou non. Par ailleurs, il collecte également les déchets assimilés qui regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages sans sujétion technique particulière, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites (Art. L2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Pour la compétence collecte, le SYMSEM l'exerce sur l'ensemble de son territoire par l'intermédiaire d'un prestataire privé. Dans un esprit de continuité des organisations, la compétence traitement a été transférée au SYVALOM.

Pour la compétence déchèterie, le SYMSEM exerce cette compétence par le biais d'un prestataire privé.

1.1.4 DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

	MODE DE COLLECTE		
	Collecte séparée en porte-à-porte	PAV	Déchèterie
Ordures ménagères (poubelle noire)	X		
Emballages ménagers recyclables (sac jaune)	X		
Verre		X	
Déchets verts			X
Déblais / Gravats			X
Encombrants			X
Bois			X
Déchets Chimiques Eco-DDS			X
Déchets Chimiques Hors Eco-DDS			X
Déchets d'équipement électriques/électroniques (DEEE)			X
Cartons			X
Mobilier			X
Métaux			X
Piles et accumulateurs			X
Radiographies			X
Batteries			X
Lampes, néons, ampoules			X
Cartouches d'encre			X
Huiles de vidange			X
Huiles de frites			X
Capsules Nespresso			X
Textiles			X

1.2.1 RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

Le SYMSEM exerce sa mission de Service Public de Gestion des Déchets (SPGD).

Ses missions sont les suivantes :

- Les collectes des déchets en porte-à-porte, en apports volontaires et en déchèteries sont gérées par le biais de prestataires privés ;
- Le transfert, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés (incinération des ordures ménagères, tri et revente des produits recyclables...) ont été délégués au SYVALOM (Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne).

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)		
Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets		
Déchets occasionnels (Déchèterie) Encombrants, déchets verts, gravats...	Déchets « de routine » = Ordures Ménagères et Assimilées	
	Déchets collectés en mélange (poubelle noire) = Ordures Ménagères Résiduelles	Déchets collectés sélectivement soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (emballages, verre...)

D'après le lexique à l'usage des acteurs de la gestion des déchets -mai 2012-

	Collecte	Traitement
OMR & EMR (Hors verre)	Prestataire privé Éco-Déchets jusqu'à sa liquidation judiciaire au mois de juillet 2024, puis reprise du marché par Sepur à partir d'août 2024	SYVALOM
Emballages en verre	Éco-Déchets a fait appel à un sous-traitant : Prestataire privé Minéris	Emballages en verre transformés à O-I Manufacturing
Déchets des déchèteries	Prestataire privé Suez	Prestataires divers (voir page 71)

Depuis 2020, la Redevance Incitative est mise en place par le SYMSEM. Lors de la première année, la gestion de la facturation de la RI était encore confiée aux 4 Communautés de Communes du territoire.

Depuis 2021, le SYMSEM a repris la facturation de 4 Communautés de Communes :

- Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
- Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise
- Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx
- Communauté de Commune Perthois Bocage et Der *depuis 2024*.

À noter que la facturation de la Redevance Incitative a lieu chaque semestre.

Pour l'année 2024, 38 392 factures ont été émises pour un montant total de 3 722 758,79 € contre 37 558 factures en 2023 pour un montant total de 3 707 877,40 €.

CHAPITRE 2. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La prévention permet de réduire les impacts environnementaux de la production et de la gestion des déchets. Les déchets évités permettent de réaliser une économie pour la collectivité et, par conséquent, pour le contribuable qui participe au financement du service.

2.1 INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a fixé un objectif ambitieux pour réduire et mieux valoriser les déchets. Ainsi, il est demandé de baisser de 10% de la production de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020.

Nous utilisons l'année 2018 comme année de référence afin de voir l'évolution avant la mise en place de la Redevance Incitative, et depuis la mise en place de celle-ci.

Nous utilisons également comme référence les Déchets Ménagers et Assimilés*.

Les tableaux ci-dessous reprennent les tonnages en kg/hab./an des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés sur le SYMSEM avec l'année 2018 comme base "100".

Un indice pour l'année concernée est calculé en multipliant le tonnage en kg/hab./an de l'année par 100 et en divisant le tonnage en kg/hab./an par celui de l'année 2018.

** Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) correspondent à la somme des Ordures Ménagères résiduelles (OMR) + Tri Sélectif (CS) + Verre + déchets des déchèteries.*

Indice d'évolution de tonnages collectés

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ordures ménagères (poubelle noire)	100	82	77	79	78	71	66
Emballages ménagers recyclables (sac jaune)	100	99	100	93	88	94	120
Verre	100	104	110	114	120	110	108
Déchèterie	100	110	86	96	85	88	96

Note : pour les tonnages en déchèteries, seuls les tonnages principaux sont pris en compte (ferrailles, déchets verts, gravats, DIB, cartons, bois, mobilier, DEEE, Eco-DDS et Hors Eco DDS)

La population simple compte est utilisée pour le ratio kg/habitant.

Évolution des tonnages des Déchets Ménagers et Assimilés collectés 2018/2024

	2018		2019		2020	
	Tonnages	Kg/hab./an	Tonnages	Kg/hab./an	Tonnages	Kg/hab./an
Population	42 232		42 026		39 086	
Ordures ménagères (poubelle noire)	7 764,06	183,84	6 344,3	150,96	5 560,84	142,27
Emballages ménagers recyclables (sac jaune)	2 026,85	47,99	2 006,14	47,74	1 871,36	47,88
Verre	1 733,29	41,04	1 796,83	42,76	1 765,3	45,16
Déchèterie	8 693,96	209,27 **	7 829,34	189,38**	7 064,37	180,74**

	2021		2022		2023	
	Tonnages	Kg/hab./an	Tonnages	Kg/hab./an	Tonnages	Kg/hab./an
Population	38 847		38 671		38 377	
Ordures ménagères (poubelle noire)	5 632,74	145,00	5 555,22	143,70	5 003,24	130,37
Emballages ménagers recyclables (sac jaune)	1 740,00	44,99	1 642,98	42,44	2 046,24	53,32
Verre	1 819,95	46,85	1 880,51	48,63	1 731,69	45,12
Déchèterie	7 761,71	200**	6 839,29	176,86**	7 077,76	184,43**

	2024					
	Tonnages	Kg/hab./an	Tonnages	Kg/hab./an	Tonnages	Kg/hab./an
Population	38 176					
Ordures ménagères (poubelle noire)	4 655,88	121,96				
Emballages ménagers recyclables (sac jaune)	2 200,24	57,63				
Verre	1 697,62	44,47				
Déchèterie	7 678,01	201,12**				

** La population déchèterie est différente de la population globale, car des conventions entre collectivités existent.

À noter : On observe que le ratio kg/habitant sur le territoire du SYMSEM a diminué de 11,81% entre 2018 et 2024.

Le périmètre du SYMSEM a évolué depuis 2018 passant de 42 232 habitants à 38 176 habitants en 2024.

2.2 SUIVI DE COLLECTE

En 2024, 14 jours ont été consacrés au suivi de collecte.

Lors de ces suivis de collecte, des documents sont distribués aux usagers afin qu'ils comprennent leurs erreurs de tri lorsque leurs sacs de tri ont été refusés à la collecte.

2.3.1 MISE À DISPOSITION DE BROyeurs À VÉGÉTAUX

2.3.1.1 BROyeurs POUR LES PARTICULIERS

En 2019, 5 broyeurs à végétaux électriques ont été achetés par le Syndicat.

Ils sont prêtés aux particuliers résidants sur le territoire, et ils permettent aux usagers de gérer leurs déchets, notamment les tailles annuelles des déchets verts qui occasionnent beaucoup de déplacement en déchèteries.

Cette mise à disposition s'effectue pour une durée maximale de 7 jours consécutifs, et peut être effectuée plusieurs fois dans l'année pour un même foyer. L'utilisateur conserve le broyat obtenu pour un usage privé.

En 2024, 3 foyers ont utilisé les broyeurs, contre 19 en 2023.

Les broyeurs n'ont quasiment pas été utilisés pour la raison suivante : de mai 2023 à août 2024 inclus, les broyeurs étaient indisponibles pour cause de panne. De ce fait, 3 nouveaux broyeurs ont été achetés pour remplacer les anciens, et ils ont été mis à disposition à partir de septembre 2024.



2.3.1.2 BROyeurs POUR LES COLLECTIVITÉS

Un broyeur thermique est mis à disposition des collectivités. Ce matériel ne peut être utilisé qu'en présence d'un agent du SYMSEM pour en assurer le bon fonctionnement.

Une participation financière comprenant le transport, le carburant, et la mise à disposition d'un agent du SYMSEM est demandée aux collectivités.

En 2024, environ 40m³ ont été broyés pour les collectivités.



2.3.2.1 PRÉSENTATION DES ÉQUIPEMENTS

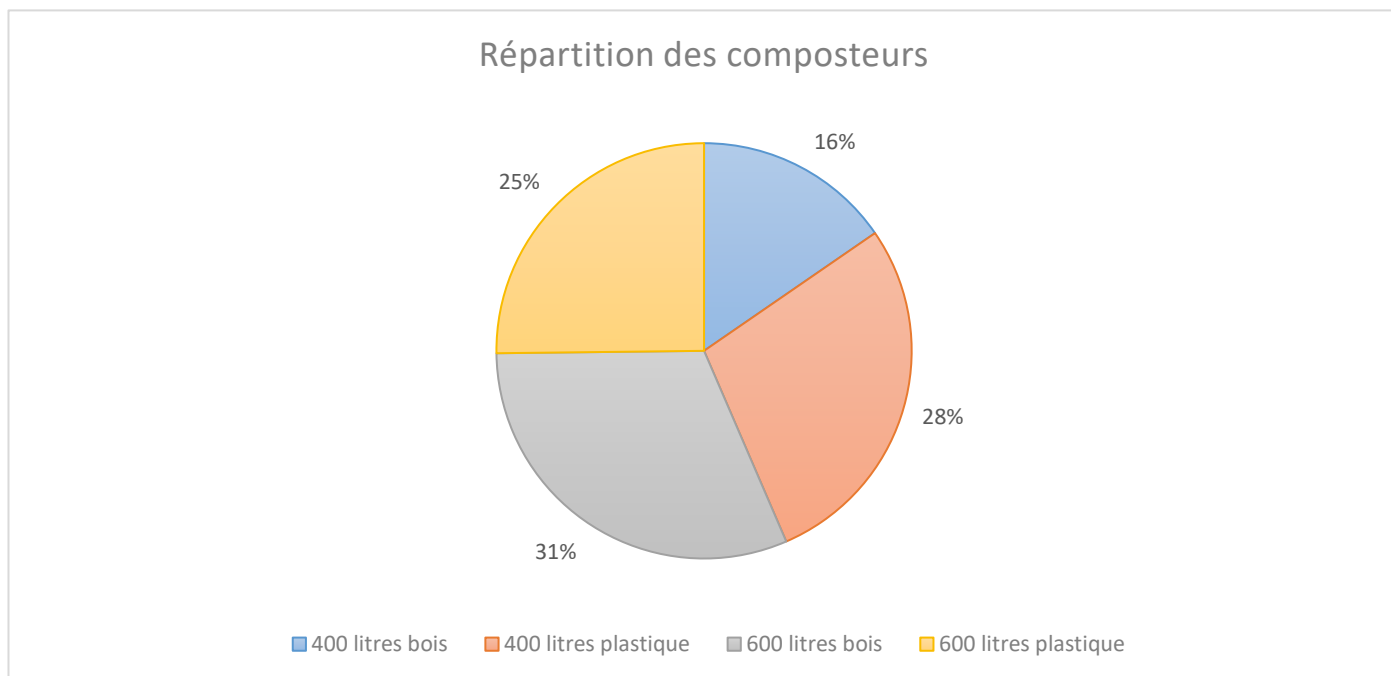
Le compostage permet de transformer chez soi les déchets fermentescibles de la cuisine et du jardin en compost.
Dans le cadre de la prévention des déchets, le SYMSEM propose l'achat de composteurs à prix réduits.

Il est proposé aux usagers les équipements suivants :

<u>Composteur plastique et bois :</u> Les composteurs 400 litres en bois ou en plastique conviennent généralement pour les terrains allant jusque 500 m². Les composteurs 600 litres en bois ou en plastique sont plus adaptés pour des terrains de plus de 500 m².	
<u>Le bio seau :</u> Le bio seau est très pratique pour stocker temporairement les biodéchets avant de les vider dans le composteur.	
<u>L'outil mélangeur :</u> L'outil mélangeur est utile pour aérer et mélanger le compost.	

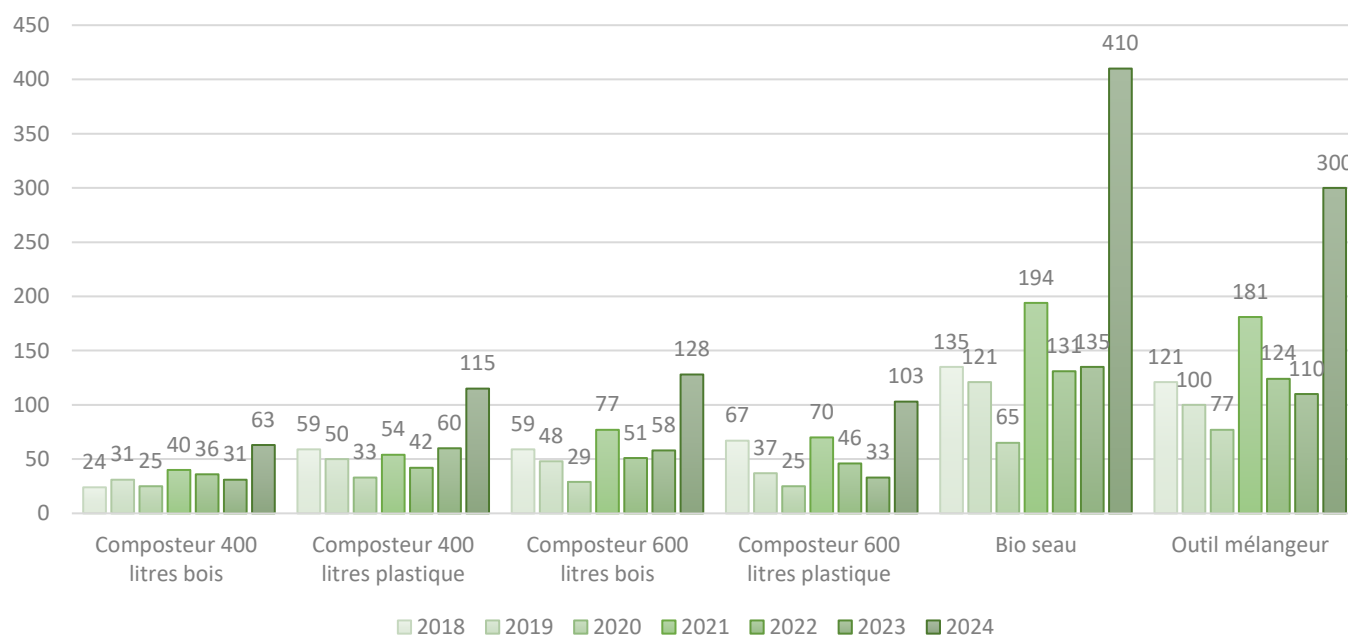
2.3.2.2 DISTRIBUTION DES COMPOSTEURS

En 2024, 409 composteurs ont été distribués contre 182 en 2023. On observe une grosse augmentation des commandes suite à la généralisation du tri à la source introduite par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Celle-ci indique qu'à compter du 1^{er} janvier 2024 tous les ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier et d'éliminer leurs déchets biodégradables.



Le bio seau et l'outil mélangeur sont demandés dans plus de la moitié des commandes : 100,24 % pour le bio seau (certains usagers commandent uniquement le bio seau, ils peuvent déjà disposer d'un composteur ou composter en tas dans leur jardin), et 73,35% pour l'outil mélangeur.

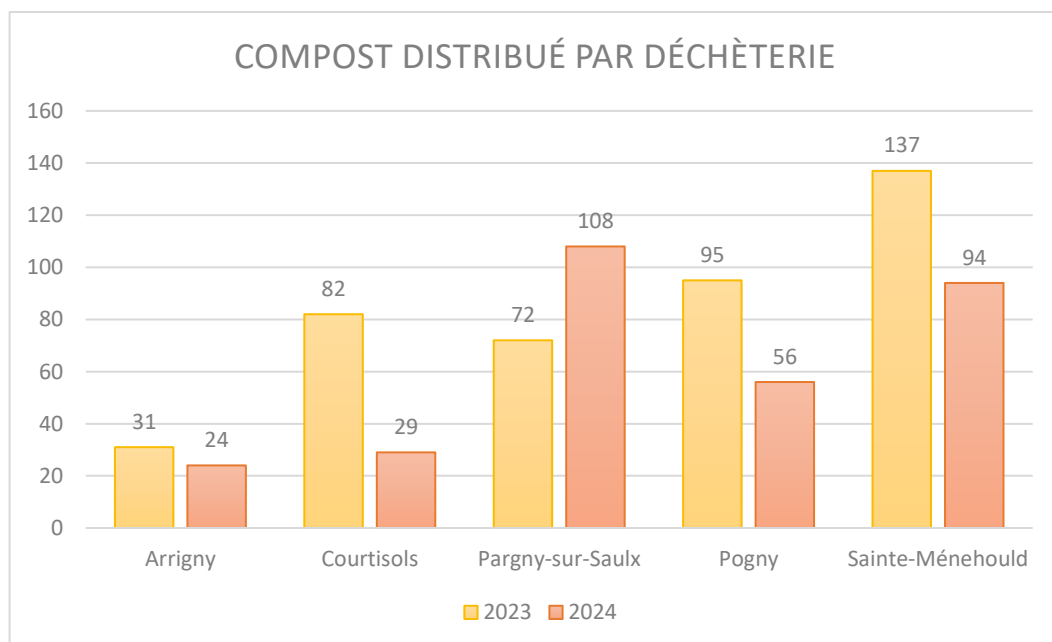
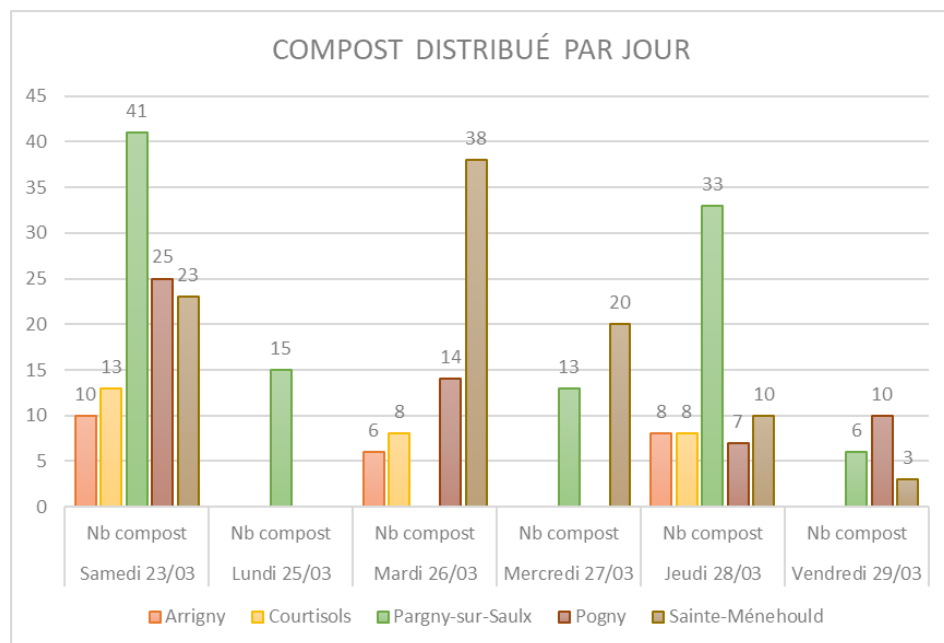
Le bio seau permet d'éviter aux usagers les nombreux allers-retours de la maison à l'extérieur, et l'outil mélangeur permet de mélanger son compost plus facilement.



2.3.3 OPÉRATION COMPOST

Depuis 2022, le SYMSEM organise chaque année une opération de distribution gratuite de compost, qui s'inscrit dans le cadre de la quinzaine nationale « Tous au compost ! ». Ces opérations sont organisées dans 5 déchèteries du SYMSEM, afin que tout le territoire puisse en bénéficier sans difficulté : à Arrigny, Courtisols, Pargny-sur-Saulx, Pogny et Sainte-Ménehould. Durant l'opération, 5 agents sont présents sur place pour échanger avec les usagers.

L'opération est chiffrée depuis 2023.



En 2024, 311 usagers sont venus chercher du compost contre 417 en 2023. Cette baisse s'explique principalement par la mauvaise météo durant tout l'évènement.

2.3.4.1 ANIMATIONS SCOLAIRES

En début d'année scolaire, des catalogues reprenant l'ensemble des animations proposées par le SYMSEM ont été envoyés aux écoles maternelles et élémentaires présentes sur le territoire.

Au cours de l'année 2024, 188 animations ont été réalisées auprès de 4 084 élèves dans 19 écoles différentes : école primaire Jean de la Fontaine à Courtisols, Groupe scolaire des Trois Rivières à Heiltz-le-Maurupt, école maternelle et primaire de Luxémont-et-Villotte, école primaire de Mairy-sur-Marne, école Arc-en-Ciel de Marson, école de la Vallée de la Coole de Nuisement-sur-Coole, école primaire Condorcet à Pargny-sur-Saulx, école primaire Camille Margaine de Sainte-Ménehould, école Lancelot de Sainte-Ménehould, école Saint Charles à Sainte-Ménehould, école primaire de Saint-Rémy-en-Bouzemont-Saint-Geneste-et-Hisson, école élémentaire Marcel Aymé de Sermaize-les-Bains, école maternelle Jean Adnet de Sermaize-les-Bains, école primaire François Lemaire à Thiéblemont-Farémont, école Michel Simon à Vaclerc, Groupe scolaire de la Vallée de la Craie à Vésigneul-sur-Marne, école primaire de Villers-en-Argonne, école primaire Julie Daubié à Vitry-en-Perthois et école maternelle de Vitry-la-Ville.



Participez au tri et à la réduction des déchets avec le



4 grande rue
51240 Dampierre-sur-Moivre
03 26 70 19 28 / 06 77 06 49 25
m.monges@symsem.fr

Les thèmes choisis par les établissements étaient les suivants :

- Premiers pas vers le tri
- Mon guide du tri
- L'atelier du verre
- L'atelier du papier
- Le textile
- L'atelier du plastique
- Reportage à la déchèterie
- La durée de vie des déchets dans la nature
- Opérations « Nettoyons la nature » & « Nettoyons notre village »
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- La découverte du compostage
- Consommer autrement.



2.3.5 LA COMMUNICATION

En 2024, divers documents de communication ont été distribués aux usagers du SYMSEM.

L'ensemble de la documentation est distribué dans les boîtes aux lettres des particuliers. Elle a pour objectif de les sensibiliser aux questions des déchets (prévention des déchets, rappel des consignes de tri...) mais aussi de les informer sur l'actualité du SYMSEM.

2.3.5.1 LE CALENDRIER 2024

Le calendrier est utile pour consulter les horaires des déchèteries, les jours de collecte et pour les consignes de tri.

2024, avec

SYMSEM
Société Syntex et son Avenir

Jours fériés : collecte normale, sauf le 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.
Les collectes sont décalées d'une journée jusqu'à la fin de la semaine, à partir du jour férié.

HORAIRES DES DÉCHÈTES ÉLECTRIQUES

ARRIGNY

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
18h-18h					
18h-18h					

COURTISOLS

Dépôt des poubelles au maximum jusqu'au 18h00 et 17h00

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
18h-18h					
18h-18h					

GIVRY-EN-ARGONNE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
18h-18h					
18h-18h					

MAIRY-SUR-MARNE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
18h-18h					
18h-18h					

PARGNY-SUR-SAULX

Dépôt des poubelles au maximum jusqu'au 18h00 et 17h00

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
18h-18h					
18h-18h					

POCNY

Dépôt des poubelles au maximum jusqu'au 18h00 et 17h00

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
18h-18h					
18h-18h					

Les déchèteries sont fermées les jours fériés

2024, avec

SYMSEM
Société Syntex et son Avenir

Jours fériés : collecte normale, sauf le 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.
Les collectes sont décalées d'une journée jusqu'à la fin de la semaine, à partir du jour férié.

LES DÉCHÈTS ÉLECTRIQUES

Gros électroménagers (hors frigid.) :
Cuisinières, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge, réfrigérateurs.

Petit appareil électrique : aspirateurs, balayeurs, mixeurs, etc.

Écrans : ordinateurs, tablettes, téléphones, etc.

Périphériques électroniques : imprimantes, scanners, etc.

Reprise de la collecte des déchets

2024, avec

SYMSEM
Société Syntex et son Avenir

Jours fériés : collecte normale, sauf le 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.
Les collectes sont décalées d'une journée jusqu'à la fin de la semaine, à partir du jour férié.

LES DÉCHÈTS ÉLECTRIQUES

Gros électroménagers (hors frigid.) :
Cuisinières, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge, réfrigérateurs.

Petit appareil électrique : aspirateurs, balayeurs, mixeurs, etc.

Écrans : ordinateurs, tablettes, téléphones, etc.

Périphériques électroniques : imprimantes, scanners, etc.

Reprise de la collecte des déchets

2024, avec

SYMSEM
Société Syntex et son Avenir

Jours fériés : collecte normale, sauf le 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.
Les collectes sont décalées d'une journée jusqu'à la fin de la semaine, à partir du jour férié.

LES DÉCHÈTS ÉLECTRIQUES

Gros électroménagers (hors frigid.) :
Cuisinières, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge, réfrigérateurs.

Petit appareil électrique : aspirateurs, balayeurs, mixeurs, etc.

Écrans : ordinateurs, tablettes, téléphones, etc.

Périphériques électroniques : imprimantes, scanners, etc.

Reprise de la collecte des déchets

2024, avec

SYMSEM
Société Syntex et son Avenir

Jours fériés : collecte normale, sauf le 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.
Les collectes sont décalées d'une journée jusqu'à la fin de la semaine, à partir du jour férié.

LES DÉCHÈTS ÉLECTRIQUES

Gros électroménagers (hors frigid.) :
Cuisinières, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge, réfrigérateurs.

Petit appareil électrique : aspirateurs, balayeurs, mixeurs, etc.

Écrans : ordinateurs, tablettes, téléphones, etc.

Périphériques électroniques : imprimantes, scanners, etc.

Reprise de la collecte des déchets

2024, avec

SYMSEM
Société Syntex et son Avenir

Jours fériés : collecte normale, sauf le 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.
Les collectes sont décalées d'une journée jusqu'à la fin de la semaine, à partir du jour férié.

LES DÉCHÈTS ÉLECTRIQUES

Gros électroménagers (hors frigid.) :
Cuisinières, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge, réfrigérateurs.

Petit appareil électrique : aspirateurs, balayeurs, mixeurs, etc.

Écrans : ordinateurs, tablettes, téléphones, etc.

Périphériques électroniques : imprimantes

[illegible]

JOURS DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES À PARTIR DU 2 JANVIER 2024



DANS LE BAC À ORDURES MÉNAGÈRES :

- Lingettes nettoyantes, éponges, essuie-tout
- Déchets d'hygiène
- Vaisselle cassée, filtres, objets en plastique

**POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS
PENSEZ AU COMPOSTAGE :**

- Épluchures de fruits et légumes
- Marc de café, cartons non imprimés
- Essuie-tout
- Restes des repas
- Tourteaux de pelouses (en petite quantité)
- Herbes mortes
- Fleurs fanées
- Copeaux de bois



Semaine paire

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi

Toutes les semaines

Vendredi

4 Grande rue, 51240 Dampierre-sur-Moivre
03 26 70 19 28 - contact@symsem.fr
www.symsem.fr

JOURS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (SAC DE TRI) - RAMASSAGE 1 FOIS TOUTS LES 15 JOURS À PARTIR DU 2 JANVIER 2024



DANS LE SAC DE TRI UNIQUEMENT :

- Bouteilles, flacons, emballages en plastique (bois, sachets, films, barquettes, pots et tubés)
- Emballages et petits éléments métalliques (opercules, plaquettes de médicaments, capsules de café...)
- Emballages en carton et boîtes alimentaires
- Journaux, magazines...

Les cartons de produits fermés doivent être déposés en déchèterie.
Les sacs de collecte sélective sont disponibles en mairie.



Semaine impaire

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi

Toutes les semaines

Vendredi

4 Grande rue, 51240 Dampierre-sur-Moivre
03 26 70 19 28 - contact@symsem.fr
www.symsem.fr

juillet 2024
N° 2024-10

L'Écho du SYMSEM

www.symsem.fr

LE MOT DU PRÉSIDENT

Merci à vous d'être encore en 2023 en tête du palmarès départemental avec 130 kg d'ordures ménagères par habitant.

Merci aussi pour la qualité du tri des sacs jaunes qui ne contiennent que très peu d'erreurs pénalisantes pour les recettes du syndicat.

Les pénalités qui nous sont appliquées sont majoritairement la conséquence d'embouteillage, d'imbriication des emballages, que malheureusement les processus du Centre de tri ne peuvent séparer.

Merci à vous de bien vouloir être attentif à cette exigence, de mettre en vrac dans les sacs jaunes les emballages plastiques, métalliques, cartons, briques alimentaires, bouteilles, flacons en plastique et autres pots de yaourt, bocaux et films plastique.

C'est parti pour une nouvelle déchèterie à Sainte-Ménéhould et pour une plateforme de déchets verts sur la déchèterie d'Arrigny, et c'est au cours du troisième trimestre que devraient être installés des composteurs collectifs dans les villes de notre territoire.

René Schaller

Actualités du SYMSEM

Depuis le mois d'avril, vous pouvez venir déposer vos articles de sport et de loisir à la déchèterie de Courtisols. Un container y est mis en place. Vos équipements seront confiés à l'éco-organisme Ecologic afin d'être valorisés.



Les consignes de tri

RÉSULTATS DES TAUX DE REFUS

La qualité du tri est depuis toujours une priorité au sein du SYMSEM. En effet, une bonne qualité de tri permet au maximum de maintenir les tarifs.

Des caractérisations de sacs jaunes sont réalisées chaque mois. Il s'agit d'un échantillonnage de sacs jaunes prélevé chaque mois lors de la collecte, puis analysé.

Les deux dernières caractérisations ont obtenu un taux de refus élevé lié à des erreurs de tri, mais surtout à des emballages mis les uns dans les autres ou non vides.

RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI DES SACS JAUNES

Attention ! Lorsque vous jetez vos emballages dans votre sac jaune, il est important de ne pas les mettre les uns dans les autres. En effet, s'ils sont embriqués, ils ne pourront pas être séparés par la suite, et ne seront pas valorisés.

Que faire ? Il vous suffit de déposer vos emballages en vrac, séparés les uns des autres, vides, dans votre sac de tri.

IMBRIQUÉS



NON VALORISABLE

EN VRAC



VALORISABLE

Voici quelques autres consignes afin qu'il n'y ait pas de problème pour la collecte de vos sacs jaunes :

- Pour rappel, tous les objets en plastique ne se trient pas, nous parions ici uniquement des emballages en plastique ;
- Les bouchons doivent être vissés sur les bouteilles et flacons en plastique ;
- Le papier déchiqueté est à mettre dans les ordures ménagères, et non dans le sac jaune ;
- Pensez à bien vider les emballages, mais il n'est pas nécessaire de les nettoyer ;
- Les gros cartons (plus gros que le format carton de champagne) devront être apportés en déchèterie, et ne pas être mis découpés en petits morceaux dans le sac jaune ;
- Les emballages de vos produits dangereux, comme par exemple ceux présents dans votre garage, ne sont pas à mettre dans le sac jaune, mais sont à déposer en déchèterie ;
- Les mouchoirs en papier et essuie-tout ne vont pas dans le sac jaune, mais sont à mettre dans les ordures ménagères ou le composteur ;
- Les serviettes hygiéniques, couches et lingettes sont à mettre dans les ordures ménagères et non dans le sac jaune.

L'utilisation des sacs de tri est obligatoire (bacs interdits), et ils doivent être sortis la veille ou le jour de collecte et bien fermés afin d'éviter que les déchets soient emportés en cas de pluie.

Centre de tri du SYVALOM

ZOOM SUR LE NOUVEAU CENTRE DE TRI

Le vendredi 14 juin 2024 a eu lieu l'inauguration du Syvalom, le Centre de tri modernisé du SYVALOM, à La Veuve (51), à la suite de 10 mois de travaux. L'occasion pour nous de vous le représenter.

Ces travaux ont permis de moderniser l'installation existante afin de l'adapter au mieux suite à la mise en place de l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023 dans tout le département de la Marne. Ils ont donc permis de matérialiser le tri des emballages plastiques et papiers de 630 000 habitants, mais également d'optimiser la performance technique et financière du tri.

AVANT

19 000 TONNES DE COLLECTES SÉLECTIVES* (SACS JAUNES)

APRÈS

29 000 TONNES DE COLLECTES SÉLECTIVES

AVANT

TRIBUNALIER, L'ALUMINIUM, DES BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE, DES PAPIERS, ET DES CARTONNETTES ET BRIQUES ALIMENTAIRES

APRÈS

LES SACS ET FILMS PLASTIQUES, LES POTS, BARQUETTES ET TUBES EN PLASTIQUE, AINSI QUE LES PETITS ÉLÉMENTS MÉTALLIQUES S'Y AJOUTENT

AVANT

RÉCUPÉRATION DES COLLECTES SÉLECTIVES DU TERRITOIRE DU SYVALOM + IDED 52 + VALOMEA (COSTE INCONNUE)

APRÈS

AGRANDISSEMENT DE LA PROVENANCE DES COLLECTES SÉLECTIVES : TERRITOIRE DU SYVALOM ET TERRITOIRES DU IDED 52 ET DU TMEI 55 (CENTRE TRI)

Déchèterie de Sainte-Ménéhould

LA FUTURE DÉCHÈTERIE DE SAINTE-MÉNEHOULD EN QUELQUES MOTS

Qu'est-ce ? Les travaux de la nouvelle déchèterie de Sainte-Ménéhould ont commencé.

Elle devrait ouvrir au début de l'année 2025, et va permettre d'augmenter le tri par la valorisation des matériaux, tout en réduisant la quantité de déchets dans le service des encombrants, grâce aux différentes filières existantes.

Avec cette nouvelle déchèterie, l'accès pour les usagers sera également facilité.

Par rapport à la déchèterie actuelle de Sainte-Ménéhould, la nouvelle sera plus grande (30 379 m² contre 2 300 m² actuellement), et comprendra 18 bennes.

De nouvelles bennes verront le jour : pour le gazon, les articles de sport et de loisir... Une plateforme de branchages sera également mise en place.

Pour le réemploi, rien ne change, il sera maintenu !

Et si on parle chiffres ? Le montant du projet est de 1 752 480 millions d'euros TTC. Une subvention de 350 000 euros sera versée par l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETIR), et une deuxième sera versée par la Région, d'un montant de 125 000 euros.

Distribution de broyat

DISTRIBUTION DE BROYAT À LA DÉCHÈTERIE DE COURTISOLS

Nous vous rappelons que vous pouvez venir chercher gratuitement du broyat tout au long de l'année à la déchèterie de Courtisols.

Le broyat peut être utilisé de deux manières. En **paillage naturel**, débarrassé au pied des plantes ou sur vos cultures, il limite l'arrosage en réduisant l'évaporation de l'eau du sol, renforce les sols fragiles lors de fortes pluies et diminue l'apparition des mauvaises herbes. Le broyat peut également être utilisé **pour le compostage**. Il apporte un équilibre carbone/azote à votre compost. Il permet aussi d'absorber l'humidité et de structurer la matière.

La distribution se fait dans la limite des stocks disponibles.

N'oubliez pas d'apporter un contenant pour transporter le broyat !



SYMSEM
SYNDICAT MARNE VALOISE
03 26 70 35 28 - contact@symsem.fr
4 Grande rue, 55240 Courmoulin-sur-Meuse
Pensez à visiter notre site : www.symsem.fr

Ce bulletin a été distribué pour faire un rappel sur les consignes de tri des sacs jaunes, notamment en communiquant sur les résultats des taux de refus des dernières caractérisations du sélectif qui étaient élevés. Une présentation du Centre de tri modernisé du SYVALOM a également été faite suite à son inauguration le 14 juin 2024, ainsi qu'une présentation de la future déchèterie de Sainte-Ménéhould.

Décembre 2024
N°2024-11

L'Écho du SYMSEM

www.symsem.fr

LE MOT DU PRÉSIDENT

Le montant de la Redevance Incitative correspond au coût de l'ensemble du service public de gestion des déchets : la collecte et le traitement des ordures ménagères et des sacs jaunes, du verre, le fonctionnement des déchèteries, et les frais de fonctionnement du SYMSEM. Le coût total étant réduit grâce à la revente du tri sélectif et des participations des éco-organismes.

Certains trouvent cette redevance trop élevée. Il est vrai que si l'ensemble des habitants respectait les consignes de tri, et pratiquait le compostage des bio-déchets, ce montant pourrait diminuer. Les erreurs de tri coûtent 3,6 fois plus cher que le bon geste de tri. La tonne d'emballages déposée dans le bac d'ordures ménagères au lieu d'être triée dans le sac jaune coûte 128 € au lieu de rapporter 139 €.

La comparaison avec d'autres collectivités montre cependant que les habitants du territoire du SYMSEM sont majoritairement des citoyens responsables :
À Marseille le coût est de 217 € par habitant, à Paris il est de 215 € par habitant, à Montpellier, il est de 167 € par habitant, à Nîmes le coût est de 162 € par habitant, et à Lille, il est 153 € par habitant.

Ensemble, continuons à faire de notre territoire un exemple en matière de gestion de nos déchets.

Bonne année 2025 à tous !!!

René Schaller

Actualités du SYMSEM

Le prêt de broyeur est de nouveau disponible, avec 3 broyeurs électriques, pouvant broyer des branches excédant 10 cm de diamètre de long, et n'étant pas révincués. Il n'est pas à nous contacter. Réservez. Il n'est pas à nous contacter. Réservez. Il n'est pas à nous contacter. Réservez.

Depuis la fin de cette année, vous pouvez venir déposer vos articles de sport et de loisirs à la déchèterie de Pagny. Comme à celle de Courbaix, un container y est mis en place. Vos équipements seront confiés à l'éco-organisme Ecologic afin d'être valorisés.

Attention, à partir du 6 janvier 2025, les jours de collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes changent. Pensez à bien vérifier sur votre calendrier 2025.

Une nouvelle plateforme de déchets verts pour y déposer des branches sera ouverte dans la déchèterie d'Arrigny en 2025.

Nouvelle déchèterie

OUVERTURE DE LA NOUVELLE DÉCHÈTERIE À SAINTE-MÉNEHOULD

Dans le dernier Écho du SYMSEM, nous vous annonçons que les travaux de la nouvelle déchèterie de Sainte-Ménéhould avaient débuté. Et bien ça y est, elle sera ouverte à partir du 4 janvier 2025 ! N'hésitez pas à consulter votre calendrier 2025 afin de découvrir les horaires d'ouverture de la déchèterie, ou bien vous pouvez également les retrouver sur notre site internet toute l'année. Pour rappel, la nouvelle déchèterie va permettre d'augmenter la tri par la valorisation des matières, tout en réduisant la quantité de déchets dans la benne des encombrants grâce aux différentes filières existantes. Elle va également permettre de faciliter l'accès pour les usagers.

Cette déchèterie se situe dans la Zone des Ancres, 51000 Sainte-Ménéhould. L'ancienne, située rue de la Sacristie, sera définitivement fermée dès l'ouverture de la nouvelle. Compte tenu de l'ouverture de cette déchèterie et de son agrandissement, la déchèterie de Villers-en-Artois fermera définitivement ses portes à compter du 31 décembre 2025.

Après Sainte-Ménéhould, c'est à Pagny-sur-Saône qu'une nouvelle déchèterie devrait voir le jour. Ce projet est actuellement en étude.

Nouveautés pour les déchèteries du SYMSEM

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

Dès le 2 janvier 2025, de nouveaux horaires, basse saison du 1^{er} novembre au 31 mars, et haute saison du 1^{er} avril au 31 octobre, seront mis en place dans toutes les déchèteries du SYMSEM. De plus, certains jours d'ouverture seront modifiés. Après avoir étudié les passages en déchèteries, peu d'usagers viennent en déchèterie en fin de journée sur la période de la basse saison. Nous avons donc voulu optimiser les périodes de plus grande affluence en adaptant les horaires et le nombre de gardiens dans les déchèteries.

Pensez à vérifier les horaires d'ouverture avant de vous présenter en déchèterie, via notre calendrier ou notre site internet.

PLANS DES DÉCHÈTERIES

Depuis la fin du mois d'août 2024, des plans de déchèteries sont disponibles sur le site internet du SYMSEM, dans la rubrique « Déchèteries », onglet « Jours et horaires d'ouverture ». Ces plans ont été réalisés afin de faciliter votre venue dans nos déchèteries, puisque l'ordre des bennes prioritaires est indiqué, vous permettant de préparer votre chargement en suivant cet ordre. Cela vous permet de gagner du temps, mais aussi d'éviter que les déchèteries soient trop encombrées et ainsi réduire le temps d'attente pour chacun d'entre vous.

Plan de la déchèterie de Pagny

Plan de la déchèterie de Courbaix

Plan de la déchèterie de Sainte-Ménéhould

Collecte & Redevance Incitative

NOUVEAU PRESTATAIRE DE COLLECTE

Suite à la liquidation judiciaire de notre prestataire de collecte initial, Éco-Déchets, la société Sepur a repris le marché de collecte depuis le 1^{er} août 2024. Ce changement a amené à quelques perturbations dans les collectes les premiers semaines, mais nous travaillons en étroite collaboration avec cette société afin qu'il y ait le moins de problème possible. De ce fait, la société Sepur a repris les collectes des déchets sur le territoire du SYMSEM, mais est également en charge de la livraison, de la reprise ou du changement de bac concernant la Redevance Incitative.

Sepur
Engagé pour l'avenir
de nos territoires

GRILLE TARIFAIRE 2025 DE LA REDEVANCE INCITATIVE

La grille tarifaire est votée par les élus du Comité Syndical chaque année.

Grâce aux bons gestes de tri de chacun, celle-ci reste inchangée pour l'année 2025, par rapport à 2024. Continuons !

Particuliers : Habitats individuels et collectifs				
Nombre de personnes dans le foyer	Volume du bac	Part fixe	Prix de la tonne supplémentaire du bac à partir de la 19 ^{ème}	Prix du passage supplémentaire en déchèterie à partir du 19 ^{ème} passage
1 pers.	120 litres	133,00€	6,00€	4,00€
2 pers.	120 litres	170,00€	6,00€	4,00€
3 à 4 pers.	180 litres	238,00€	8,00€	4,00€
5 pers. et plus	240 litres	306,00€	10,00€	4,00€
Collectifs	660 litres	568,00€	30,00€	4,00€

Pour les professionnels, les collectivités..., plus d'informations sur notre site internet www.symsem.fr ou au 03 26 70 19 28.

RAPPEL POUR LE PAIEMENT DE LA REDEVANCE INCITATIVE

Lors du règlement de votre Redevance Incitative, pensez à bien indiquer :

- Le numéro du titre correspondant ;
- Le nom du recevable si celui-ci est différent de celui du virement ou du chèque.

Si le règlement est fait par chèque, il est obligatoire de joindre le talon de paiement détachable.

Si vous souhaitez un échelonnement de paiement de votre facture, cela est possible, mais vous devez obligatoirement faire une demande à la Trésorerie par courrier.

Pour rappel, tout emménagement, déménagement, ou changement de situation (naissance, couple, séparation, décès...) doit nous être signalé sur notre site internet www.symsem.fr via le formulaire dédié, ou bien par téléphone au 03 26 70 19 28.

Collecte de pneumatiques

COLLECTE EXCEPTIONNELLE DE PNEUS, DU 17 FÉVRIER AU 1^{ER} MARS 2025, DANS LES DÉCHÈTERIES DU SYMSEM

Lors de cette opération, vous pourrez venir déposer vos pneus usagés aux horaires habituels d'ouverture des déchèteries.

⚠ Nous vous rappelons que le dépôt de pneus en dehors de cette opération est strictement interdit en déchèteries.

LES CONDITIONS DE COLLECTES :

- Les pneus doivent être obligatoirement non jantés ;
- Types de pneus autorisés : véhicules légers, pneus de 4x4, pneus de motos ;
- Le dépôt est limité à 4 pneus par foyer ;
- La présentation de la carte d'accès aux déchèteries est obligatoire.

À titre indicatif, les distributeurs sont donc l'obligation de reprendre les pneus usagés, dans la mesure où leur prix de vente inclut une taxe de participation aux frais de reprise et de recyclage !

Opération compost

OPÉRATION DISTRIBUTION DE COMPOST

Dans le cadre de l'édition 2025 de « Tous au compost ! », le SYMSEM organise pour sa quatrième année, une distribution gratuite de compost dans les déchèteries d'Arrigny, Courbaix, Pagny-sur-Saône, Pagny et Sainte-Ménéhould, du 25 mars au 04 avril 2025 inclus, dans la limite des stocks disponibles.

Pour en bénéficier, il est nécessaire de venir avec :

- La carte d'accès aux déchèteries (1 seule fois pour toute l'opération, et uniquement pour les particuliers) ;
- Des containers et outils (casse, sac, pelle...) afin de récupérer le compost.

Une quantité maximale de 50L par foyer sera autorisée.

SYMSEM
SYNDICAT MÉTROPOLITAIN DES TERRITOIRES

4 Grande rue, 51240 Damvillers-sur-Meuse
03 26 70 19 28 - contact@symsem.fr
N'hésitez à visiter notre site : www.symsem.fr

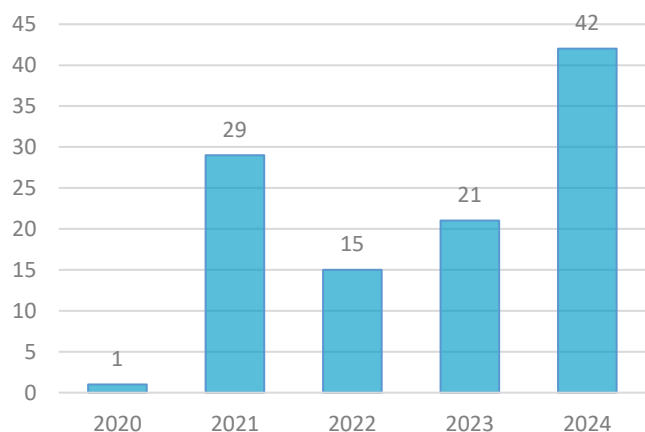
Ce bulletin a été distribué afin d'informer les usagers sur l'ouverture de la nouvelle déchèterie de Sainte-Ménéhould à partir du 4 janvier 2025, sur les nouveaux horaires d'ouverture des déchèteries qui vont passer à des horaires haute et basse saison, sur le changement de prestataire de collecte suite à la liquidation judiciaire de notre prestataire de collecte initial, Éco-Déchets. Les dates des opérations pneus et compost y ont été annoncées.

2.3.5.4 PANNEAUPOCKET

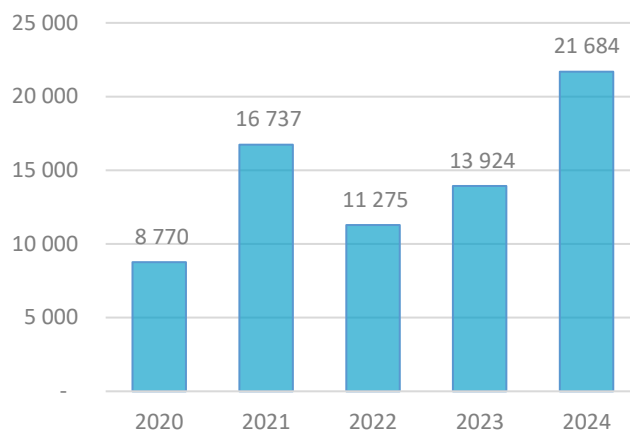
PanneauPocket, est un système d'alerte par notification pour les smartphones, utilisé par le SYMSEM depuis juillet 2020. Afin d'informer le plus rapidement possible les usagers, le SYMSEM communique par le biais de cette application afin d'apporter en temps réel toutes sortes d'informations (incidents, jours fériés, collectes...) qui arrivent directement sur le téléphone.

En 2024, ce sont 180 personnes qui nous ont rejoint sur PanneauPocket, avec un total de 1 252 abonnés au 31 décembre 2024, représentant 8% de la population totale du SYMSEM.

Nombre de notifications par an



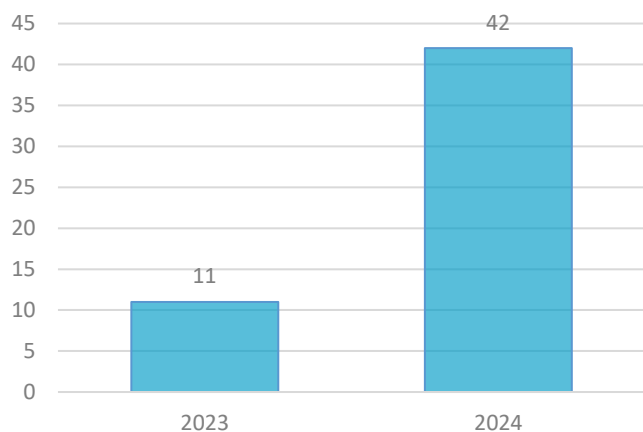
Nombre de lectures par an



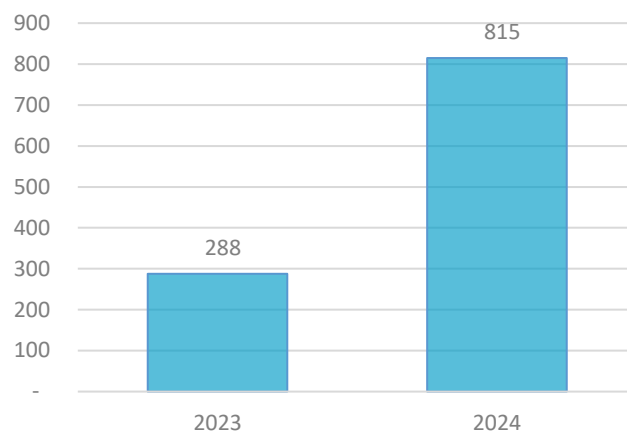
2.3.5.5 MAELIS

Depuis septembre 2023 le SYMSEM est également sur l'application Maelis avec un total de 389 abonnés au 31 décembre 2024. Tout comme PanneauPocket, il s'agit d'une application envoyant des notifications aux usagers abonnés afin de leur apporter toutes sortes d'informations et d'actualités.

Nombre de notifications par an



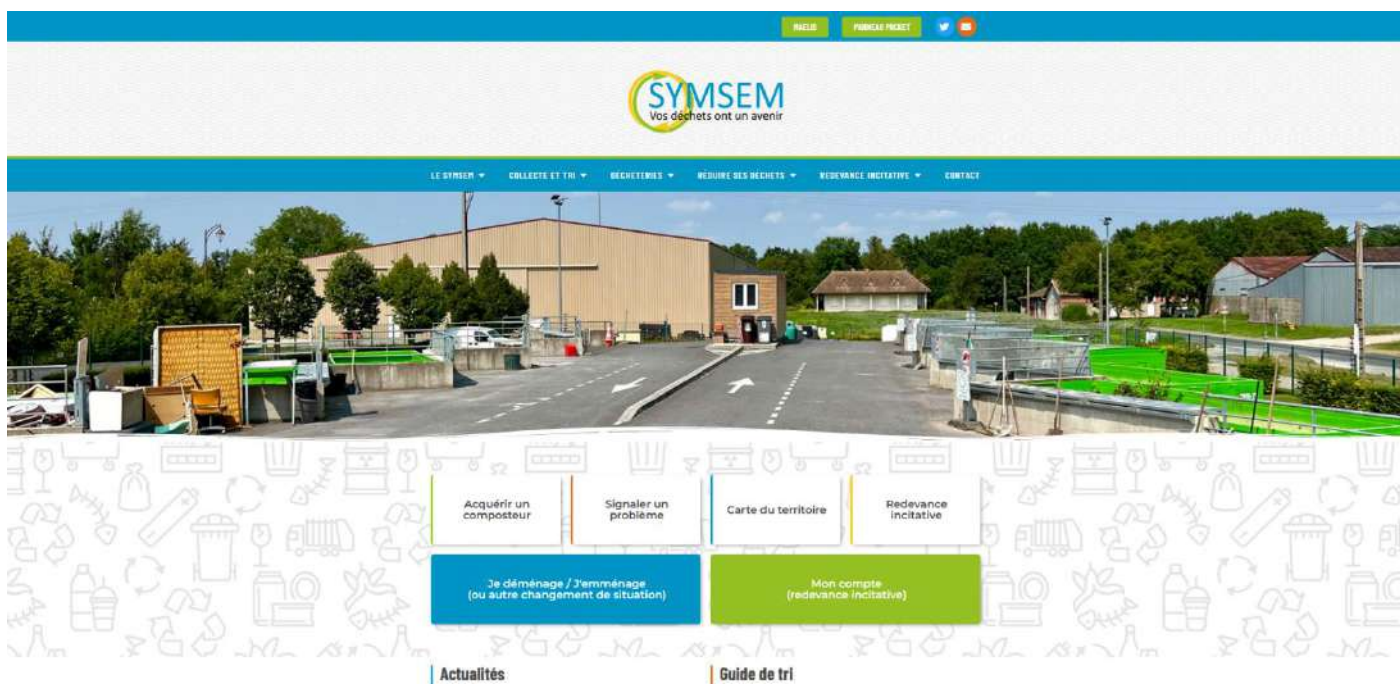
Nombre de lectures par an



2.3.5.6 SITE INTERNET

Le SYMSEM possède un site Internet : www.symsem.fr. Il permet d'offrir à chacun de ses habitants, un accès simple et rapide pour chercher un renseignement, une donnée pratique, ou encore mener une démarche. Il s'agit d'un site Internet auto-administrable.

Depuis 2023, le SYMSEM a changé d'hébergeur du site internet pour Comédia Studio. Suite à ce changement, et grâce à ce nouvel hébergeur, le site internet dispose d'une nouvelle interface plus moderne et plus fluide.



2.3.5.7 STOP PUB



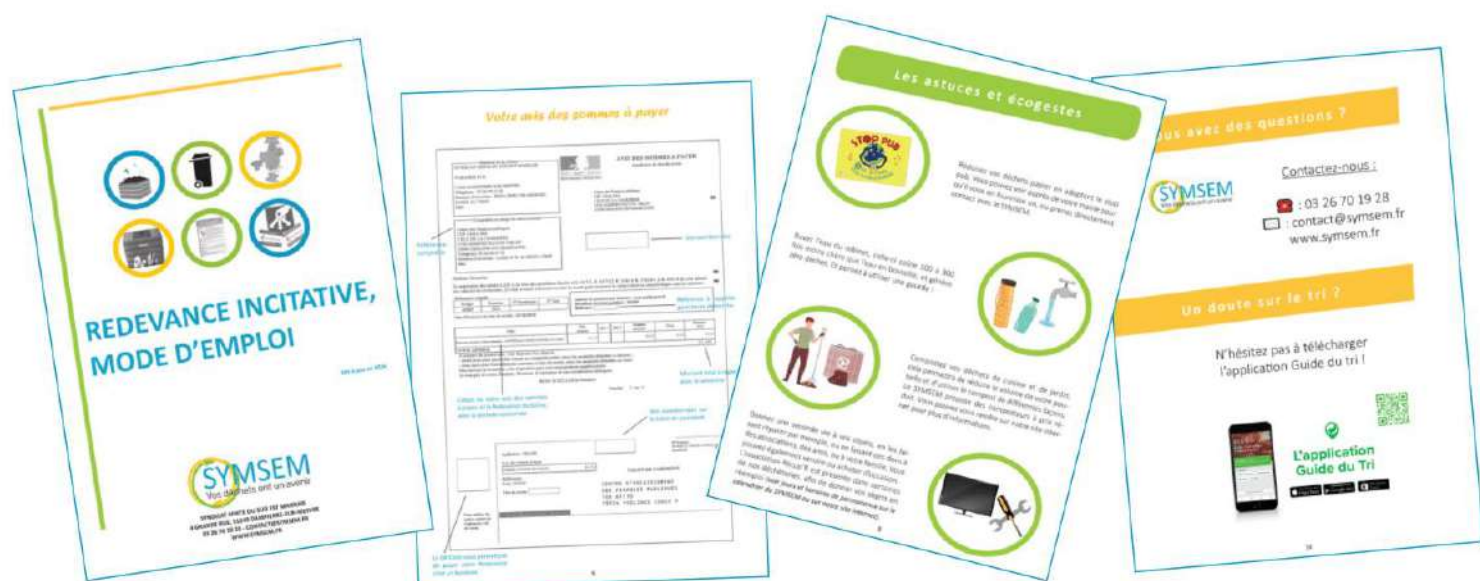
Pour les personnes désirant ne pas recevoir de publicité dans leurs boîtes aux lettres, un **autocollant stop pub** est proposé gratuitement par le SYMSEM.

2.3.5.8 LIVRET REDEVANCE INCITATIVE, MODE D'EMPLOI

Un livret d'accueil s'intitulant « Redevance Incitative, mode d'emploi » a été créé en 2024 afin de principalement expliquer le fonctionnement de la Redevance Incitative. Il explique le pourquoi de la mise en place de la RI, les dotations de bacs, l'explication des factures et le paiement de celles-ci, mais également la RI pour les professionnels également. Des astuces de réduction des déchets et écogestes y sont indiqués, les consignes de tri pour les sacs jaunes, les ordures ménagères, le verre, la borne à vêtements et les déchèteries, ainsi que les jours et horaires d'ouvertures des déchèteries.

Ce livret est distribué aux nouveaux habitants sur le territoire du SYMSEM lors de la livraison du bac à ordures ménagères et se trouve également sur le site internet du SYMSEM afin que tous les usagers puissent y avoir accès.

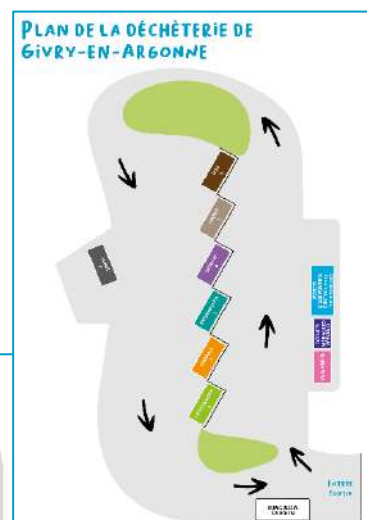
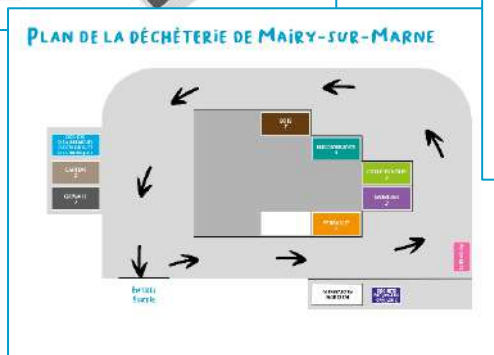
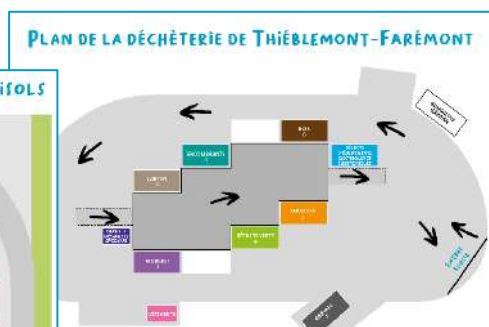
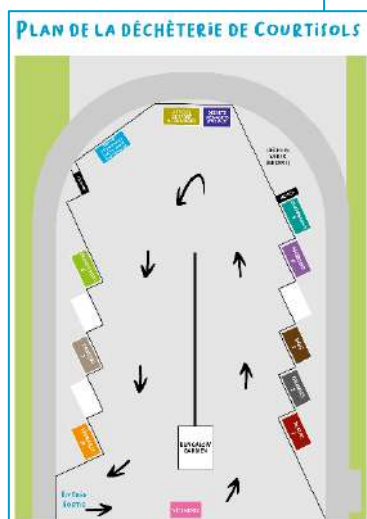
Il sera mis à jour chaque début d'année afin d'ajuster les informations comme les grilles tarifaires de la Redevance Incitative, les horaires d'ouverture des déchèteries, ou encore les consignes de tri si celles-ci changent.



2.3.5.9 PLANS D'ACCÈS DES DÉCHÈTERIES

En 2024, les plans des déchèteries ont été réalisés et sont disponibles sur le site internet du SYMSEM.

L'accès aux plans des déchèteries permet aux usagers de faciliter et de préparer leur venue puisque l'ordre des bennes y est indiqué. Grâce à ce dispositif, ils peuvent donc organiser leur chargement avant de se présenter en déchèterie.



3.1.1 PRÉSENTATION DES CONTENANTS

La collecte des déchets est possible par la mise à disposition de moyens destinés à réaliser celle-ci dans des conditions d'hygiène, de salubrité et de sécurité les plus satisfaisantes possibles auprès de la population.

Pour les ordures ménagères :

Du fait de la mise en place d'une Redevance Incitative, des bacs à ordures ménagères ont été fournis aux usagers pour la collecte des OMR. Il s'agit de bac d'une contenance de 120, 180, 240 ou 660 litres. Les bacs sont identifiables par le logo du SYMSEM, un code-barres et une puce.



Les dotations en bacs pucés sont en fonction du nombre de personnes composant le foyer pour les ménages, du volume estimé des déchets pour les non-ménages, et de la possibilité ou non de stocker le bac au sein de l'habitat.



Pour les usagers n'ayant pas de place pour stocker leur bac, des sacs prépayés de couleur rouge ont été attribués.

Rappel des déchets qui doivent être mis dans les ordures ménagères :



Pour les emballages ménagers recyclables, petits éléments métalliques et les journaux, papiers :

Pour le tri sélectif, des sacs jaunes sont fournis aux usagers par le biais des mairies.



Rappel des déchets qui doivent être mis dans les sacs jaunes :



Pour les déchets devant être amenés en déchèterie :

Des bennes sont mises en place dans les déchèteries, à destination des usagers.

Chaque benne est remplie en fonction du type de matériaux (bois, métaux, plastique, mobilier, déchets verts, ...).



BOIS



DÉCHETS VERTS



TOUT-VENANT
INCINÉRABLE



MÉTAUX



MOBILIER



DÉBLAIS / GRAVATS



CARTONS



PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLÂTRE



DÉCHETS DIFFUS
SPECIFIQUES (DDS)

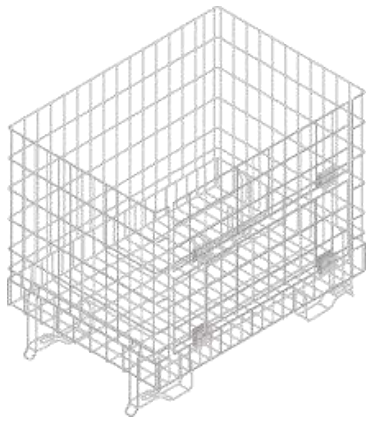
Pour les déchets chimiques (peintures, enduits, solvants, acide, phytosanitaires, liquide de refroidissement ...), des armoires ainsi que des bacs sont mis à disposition dans chaque déchèterie afin de collecter ces déchets dangereux dans les meilleures conditions possibles.



TEXTILES
CHAUSSURES

Pour les textiles, chaussures ou maroquinerie, des bornes textiles reçoivent ce type de déchets. Ils doivent être conditionnés de préférence dans un sac de 30 litres maximum et doivent être propres et secs.





EcoLogic



suez





HUILES DE FRITURES

 **quatra**



LAMPES

ecosystem
recycler c'est protéger



CARTOUCHES ENCRE



PRINT SERVICES

Services de collecte et de recyclage des cartouches d'encre usagées



HUILES DE VIDANGE



ECO HUILE



BATTERIES

Les batteries sont mises dans un local fermé, auquel seul le gardien a accès.



RADIOGRAPHIES

Les radiographies sont mises dans un bac se trouvant dans un local fermé, auquel seul le gardien a accès.

**LIONS CLUBS
INTERNATIONAL**





Pour tout matériel en lien avec le sport et les loisirs, comme par exemple les tentes, cerfs-volants, planches de surf, les appareils de fitness non électriques, les poids et haltères, clubs de golf, skis, vélos, ballons de football...

EcoLogic

Note : La benne plâtre est mise en place uniquement à la déchèterie de Courtisols depuis l'année 2021.

Une première benne plastique a également été mise en place pour test à la déchèterie de Courtisols, puis l'essai étant satisfaisant, 3 autres bennes pour le plastique ont été mises en place en 2021 dans les déchèteries d'Arrigny, Thiéblemont-Farémont, et Givry-en-Argonne, puis une autre benne dans la déchèterie de Ville-sur-Tourbe en 2022. Malheureusement, ces bennes étaient collectées par la société Broyage Nord Est qui a subi un incendie à la fin de l'année 2023. De ce fait, ils ont arrêté leur activité concernant les bennes pour le plastique. Depuis, le SYMSEM n'a plus d'exutoire et a dû arrêter la collecte du plastique séparé des déchets tout-venant.

Depuis l'année 2022, une benne Écomaison a également été mise en place dans les déchèteries de Ville-sur-Tourbe et Villers-en-Argonne. De ce fait, toutes les déchèteries du SYMSEM, à l'exception de celle de Valmy, dispose d'une benne Écomaison.

Depuis le 15 avril 2024, un container ASL (Articles de Sport et de Loisirs) est mis en place dans la déchèterie de Courtisols, en partenariat avec l'éco-organisme Écologic. Ces équipements lui seront confiés afin d'être valorisés par la suite.

Dans ce container peut y être mis tout matériel en lien avec le sport et les loisirs, comme par exemple les tentes, cerfs-volants, planches de surf, les appareils de fitness non électriques, les poids et haltères, clubs de golf, skis, vélos, ballons de football...

Suite aux bons retours de cette première expérience, un second container a été mis en place dans la déchèterie de Pogny en décembre 2024.

Ces bennes ont été mises en place afin de réduire les tonnages dans les bennes DIB, représentant un coût moindre puisque moins de rotation des bennes DIB.

Pour les emballages en verre :

Les bouteilles, pots et bocaux en verre doivent être mis dans des conteneurs aériens, disponibles dans chaque commune du territoire.



Rappel des déchets qui doivent être mis dans les bornes à verre :



3.1.2 NOMBRE DE CONTENANTS DISPONIBLES

Dotation de Pré-collecte	OMR	Emballages, journaux, revues, magazines	Verre	Encombrants, textiles, déchets dangereux
Population concernée :	38 176 (population municipale)	38 176 (population municipale)	38 176 (population municipale)	39 074
Porte à porte	Nombre de bac de 120 litres distribués en 2023 : 1 029*	56 000 rouleaux de sacs jaunes achetés		
	Nombre de bac de 180 litres distribués en 2023 : 377*			
	Nombre de bac de 240 litres distribués en 2023 : 133*			
	Nombre de bac de 660 litres distribués en 2023 : 55*			
	112 rouleaux de sacs rouges prépayés distribués			
Apport volontaire			264 conteneurs aériens	<u>12 déchèteries :</u> 15 bornes textile 12 bennes encombrants 12 armoires déchets dangereux

*Le nombre de bacs distribués en 2024 comprend les mises en place, les livraisons pour échange, les mises en place à la suite de bacs volés, brûlés et cassés, et également les compléments.

3.2 POPULATION DESSERVIE

	PAP (OMR + Emballages, Journaux, Revues, Magazines)	PAV (Verre)
Ménages (Population municipale)	38 176	38 176
Non ménages	1 868	1 868

	Verre	Cartons	Déchets verts	Encombrants	Textiles	Déchets dangereux
Population desservie	38 176	39 074	39 074	39 074	39 074	39 074
Nombre de contenants disponibles	264	1 benne par déchèterie (12)	1 benne de déchets verts par déchèterie (12) et 1 plateforme de déchets verts et 1 plateforme de déchets verts partielle	1 benne par déchèterie (12)	15 (1 ou 2 bornes par déchèterie)	1 emplacement par déchèterie (12)
Type de contenant	Aérien	Benne en déchèterie	Benne en déchèterie + 1 plateforme + 1 plateforme partielle	Benne en déchèterie	Colonne	Armoire ou bâtiment
Ratio du nombre de contenants par habitants	1 pour 145 habitants	1 déchèterie pour 3 256 personnes	1 déchèterie pour 3 256 personnes sans compter 1 plateforme et 1 plateforme partielle	1 déchèterie pour 3 256 personnes	1 pour 2 605 personnes	1 déchèterie pour 3 256 personnes
Tonnage collecté	1 697,62	283,76	1 927,83	1 277,66	36,42	76,56

3.3.1 LOCALISATION DES BORNES À VERRE

La collecte des emballages en verre est réalisée en apport volontaire.

Chaque commune dispose à minima d'une borne à verre. Ces dernières sont la propriété du SYMSEM, mais doivent être entretenues par la commune qui en a l'usage.

Il y a actuellement **264 bornes à verre** sur le territoire du SYMSEM.



Localisation des bornes à verre sur le site internet www.symsem.fr

3.4.1 SPÉCIFICATION DE LA COLLECTE



Porte à Porte	OMR	Emballages Ménagers Recyclables
Population desservie (pop municipale)	38 176	38 176
Tonnages annuels	4 655,88 t	2 200,24 t
Distances parcourues pour la collecte*	42 758 km/an	32 587 km/an
Couleur du bac concerné	Bacs noirs ou sacs prépayés rouges	Sacs jaunes

** Données du prestataire de collecte Sepur après la reprise du marché de collecte, du 1^{er} août au 31 décembre 2024. Aucune donnée communiquée pour la période 1^{er} janvier – 31 juillet 2024.*

Le SYMSEM fournit à ses usagers des sacs de couleur jaune pour la collecte sélective. Ils sont disponibles en mairie, mais également au siège du SYMSEM.

Des bacs à Ordures Ménagères Résiduelles sont distribués aux usagers. Il s'agit de bacs pucés d'une contenance de 120, 180, 240 ou 660 litres, dotés en fonction de la composition familiale pour les ménages, ou du volume estimé des déchets pour les non-ménages. Cette solution permet de rendre homogène le parc des contenants et rationalise la maintenance.

Tous les bacs sont munis d'une puce électronique permettant d'enregistrer chaque ramassage. Le bac est identifié par la puce électronique, le logo du SYMSEM, un flashcode, une étiquette avec l'adresse de l'utilisateur et un code-barres unique.

Pour les usagers n'ayant pas de possibilité de stockage de leur bac (pas de cour, de garage...), des sacs prépayés de couleur rouge et d'une contenance de 50 litres sont délivrés en fonction de leur composition familiale pour les ménages, ou selon une estimation pour les professionnels.

3.4.2 SEUILS DE COLLECTE POUR LES PRODUCTEURS NON MÉNAGERS

Le seuil de collecte pour les producteurs non ménagers est de 10 000 litres pour les ordures ménagères assimilés mais aucune limite pour les recyclables.

Au-delà de ce seuil un contrat doit être établi avec l'entreprise de son choix.

Le SYMSEM collecte en porte à porte en camion, par le biais d'un prestataire de collecte :

- Une semaine sur deux (C 0,5) les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), à l'exception de la commune de Sainte-Ménehould collectée chaque semaine, en raison des nombreux appartements présents dans la commune, mais également du fait que l'un des centres de transfert se situe sur place.
- Une semaine sur deux (C 0,5) les Emballages Ménagers Recyclables (EMR), à l'exception de la commune de Sainte-Ménehould collectée chaque semaine, également en raison des nombreux appartements présents dans la commune, mais également du fait que l'un des centres de transfert se situe sur place.

Pour collecter les usagers, les tournées sont décomposées de la manière suivante, et ont lieu entre 00h00 et 14h00 :

- 12 tournées environ pour les OM en semaine paire ;
- 14 tournées environ pour les EMR en semaine impaire ;
- 1 tournée pour les EMR chaque semaine pour la commune de Sainte-Ménehould ;
- 1 tournée pour les OM chaque semaine pour la commune de Sainte-Ménehould.

Au total, ce sont environ 364 tournées qui ont été réalisées en 2024 pour les OMR, et 416 tournées pour les EMR.

Les équipages des camions de collecte sont constitués d'un chauffeur et d'un équipier de collecte.



Calendrier de la collecte des ordures ménagères à partir du 2 janvier 2024

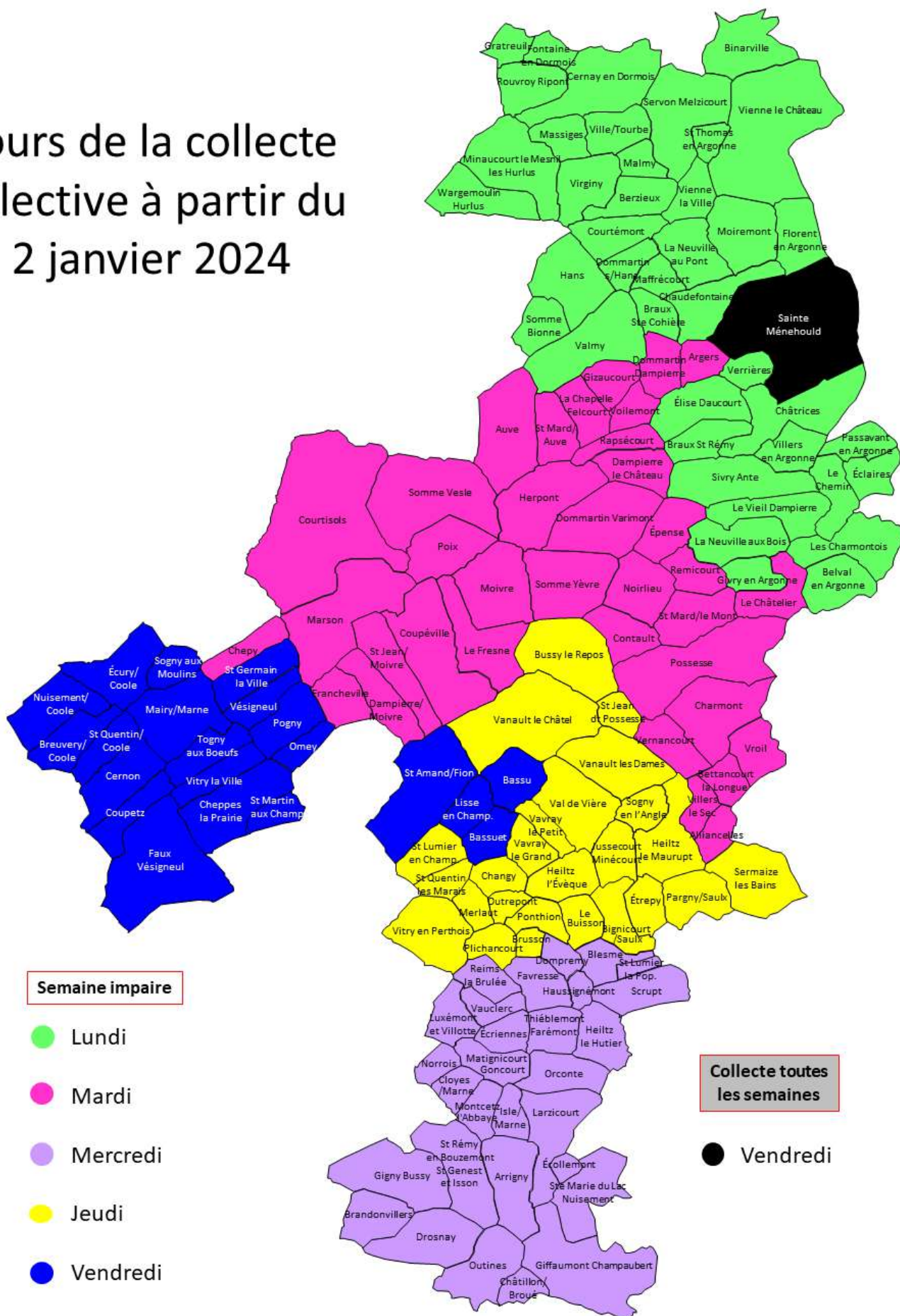
Semaine paire

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi

Collecte toutes les semaines

Vendredi

Jours de la collecte
sélective à partir du
2 janvier 2024

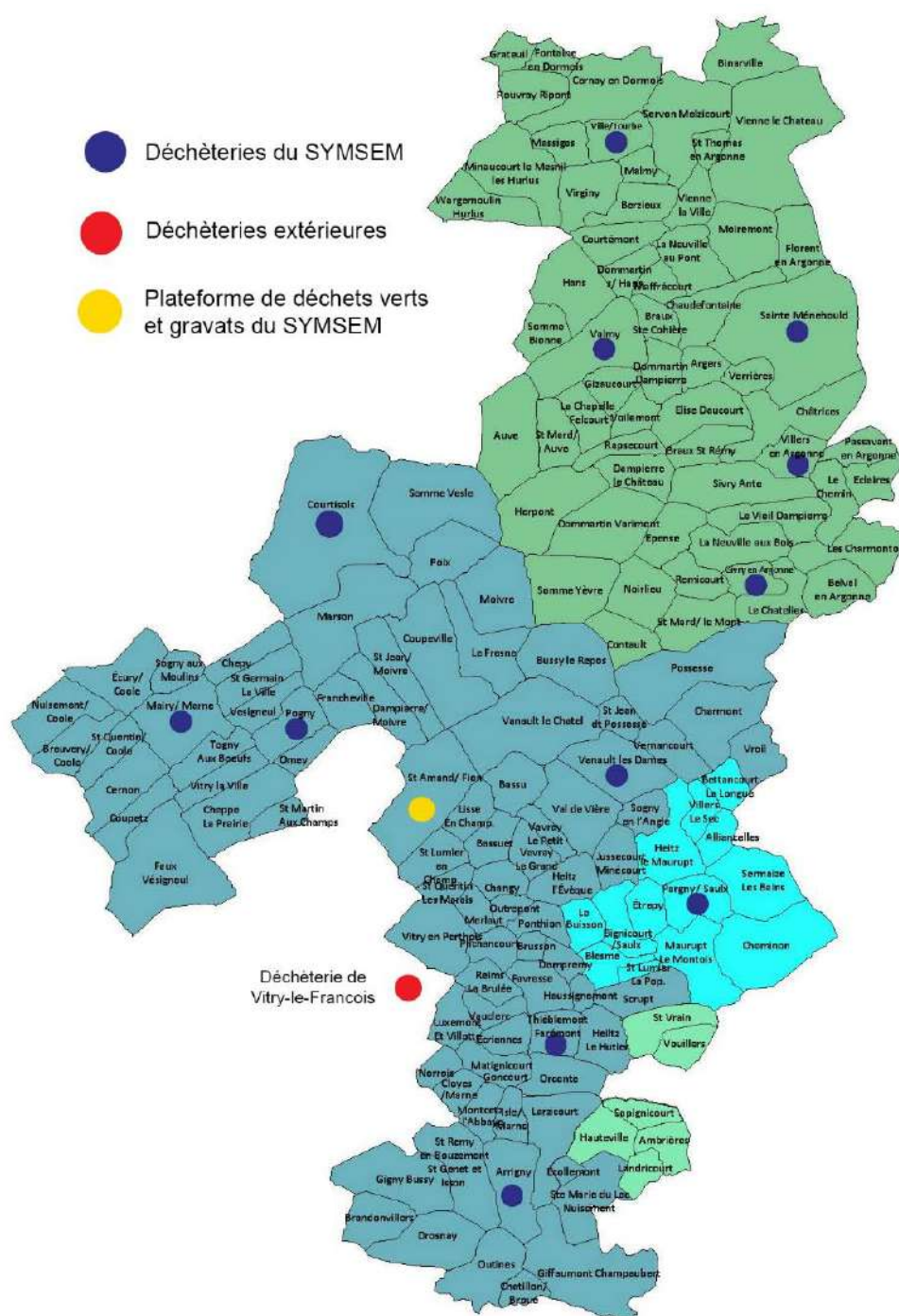


3.6.1 LOCALISATION DES DÉCHÈTERIES DU SYMSEM

Douze déchèteries et une plateforme de déchets verts et gravats sont réparties sur le territoire du SYMSEM.

Elles sont mises à la disposition des usagers pour collecter les déchets qui ne peuvent l'être en porte-à-porte du fait de leur encombrement, quantité ou nature.

Deux déchèteries extérieures sont accessibles à certains habitants du territoire : Les habitants des communes de Brandonvillers, Gigny-Bussy, Luxémont-et-Villotte, Merlaut, Saint-Quentin-les-Marais, Vitry-en-Perthois, sont autorisés à accéder à la déchèterie de Vitry-le-François (2 104 habitants en 2024). Cette mesure a été prise car cette déchèterie est plus proche géographiquement des communes citées ci-dessus.



3.6.2 JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURES DES DÉCHÈTERIES 2023							
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures/semaine
Arrigny		14:00 - 18:00		9:00 - 12:00		9:00 - 12:30	10:30
Courtisols		14:00 - 18:00		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00		14:00 - 18:00	15:00
Givry-en-Argonne			9:00 - 12:00		14:00 - 17:00	9:00 - 12:00	9:00
Mairy-sur-Marne			9:00 - 12:00 14:00 - 18:00		9:00 - 12:00	14:00 - 18:00	14:00
Pargny-sur-Saulx	14:00 - 18:00		14:00 - 18:00	9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9:00 - 12:00	9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	25:00
Pogny		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00		14:00 - 17:00	9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9:00 - 12:30	20:30
Gardien 2		14:00 - 17:00					3:00
Saint-Amand-sur-Fion			Horaires été/hiver		Horaires été/hiver		6:00
Sainte-Menehould		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	14:00 - 18:00	9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9:00 - 12:00	14:00 - 18:00	25:00
Gardien 2			14:00 - 16:00				2:00
Thiéblemont-Farémont		9:00 - 12:00	9:00 - 12:00		14:00 - 18:00	14:00 - 18:00	14:00
Valmy			9:00 - 12:00		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9:00 - 12:00	13:00
Vanault-les-Dames		9:00 - 12:00		14:00 - 18:00		9:00 - 12:30	10:30
Villers-en-Argonne		9:00 - 12:00		9:00 - 12:00		9:00 - 12:00	9:00
Ville-sur-Tourbe			9:00 - 12:00			14:00 - 17:00	6:00
Ouvertures cumulées hebdomadaire							182 heures 30

Horaires été du 01/04 au 31/10 = 15:00 – 18:00

Horaires hiver du 01/11 au 31/03 = 13:30 – 16:30.

3.6.3 POPULATION DESSERVIE

La population desservie varie légèrement par rapport à celle qui bénéficie de la collecte des Ordures Ménagères Assimilées. Cela est dû à la convention passée entre le SYMSEM et la Communauté de Communes de Vitry, Champagne et Der.

Au total, ce sont donc 39 074 habitants qui accèdent aux déchèteries du SYMSEM.

Les habitants des communes de Brandonvillers, Gigny-Bussy, Luxémont-et-Villotte, Merlaut, Saint-Quentin-les-Marais, Vitry en Perthois ne sont pas comptabilisés car ils vont en priorité dans la déchèterie de Vitry-le-François.

En revanche, les habitants d'Ablancourt, Aulnay-l'Aître, Cheminon, Hauteville, La-Chaussée-sur-Marne, Mauraup-le-Montois, Saint-Vrain et Songy sont comptabilisés car ils vont dans certaines déchèteries du SYMSEM.

À noter que le SYMSEM ne propose pas l'enlèvement des déchets encombrants en porte-à-porte, compte tenu de la présence des 12 déchèteries et d'une plateforme de déchets verts et de gravats sur son territoire, ainsi que des deux déchèteries extérieures rendues accessibles à certains de ses usagers.

3.6.4 CONDITIONS D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

3.6.4.1 LES PARTICULIERS

Les déchèteries sont ouvertes à l'ensemble des habitants du territoire du SYMSEM ainsi qu'aux usagers des collectivités ayant conventionnées avec le SYMSEM.

Les apports sont limités à 5m³ par jour et par foyer, ainsi qu'à 18 passages par an. Les usagers habitant sur le territoire du SYMSEM peuvent accéder aux déchèteries au-delà de 18 passages par an, mais les passages supplémentaires sont facturés lors de la facturation de la Redevance Incitative.

Pour une meilleure gestion du service offert à ses administrés et éviter l'apport de déchets d'usagers ne faisant pas partie du territoire et n'ayant pas de convention, le SYMSEM a mis en place des cartes d'accès pour l'ensemble des déchèteries.

En effet, lors de la distribution des bacs à ordures ménagères, des cartes d'accès aux déchèteries ont été distribuées en même temps.

Avec ce système de contrôle, le service bénéficie aux seuls usagers qui le financent et permet d'éviter les fraudes.

3.6.4.2 LES PROFESSIONNELS

Les déchèteries sont accessibles aux professionnels, sous réserve qu'ils aient passé une convention avec le SYMSEM.

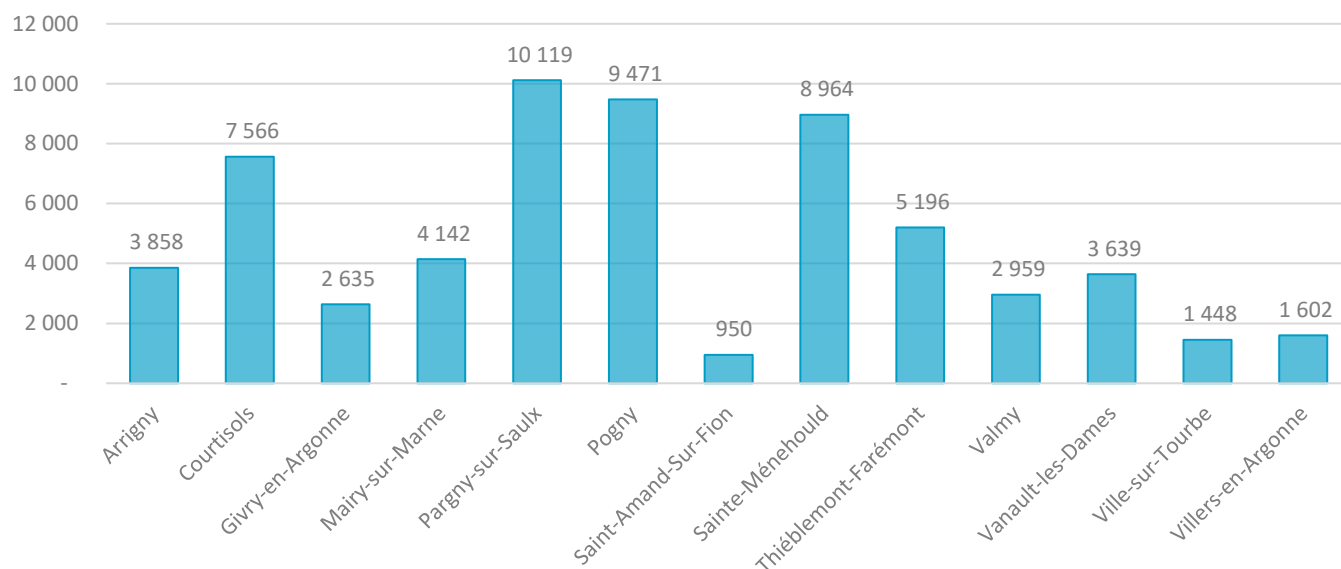
À chaque passage du professionnel, le type de véhicule est renseigné (fourgon, camionnette, remorque...). Une facturation est établie chaque mois en fonction du type de véhicule et du nombre de passages.

Les professionnels ont également une limite de 5m³ de dépôt maximum par passage, et l'accès ne leur est pas autorisé le samedi.

En 2024, le SYMSEM a perçu 33 875 € pour l'accès en déchèterie des professionnels.

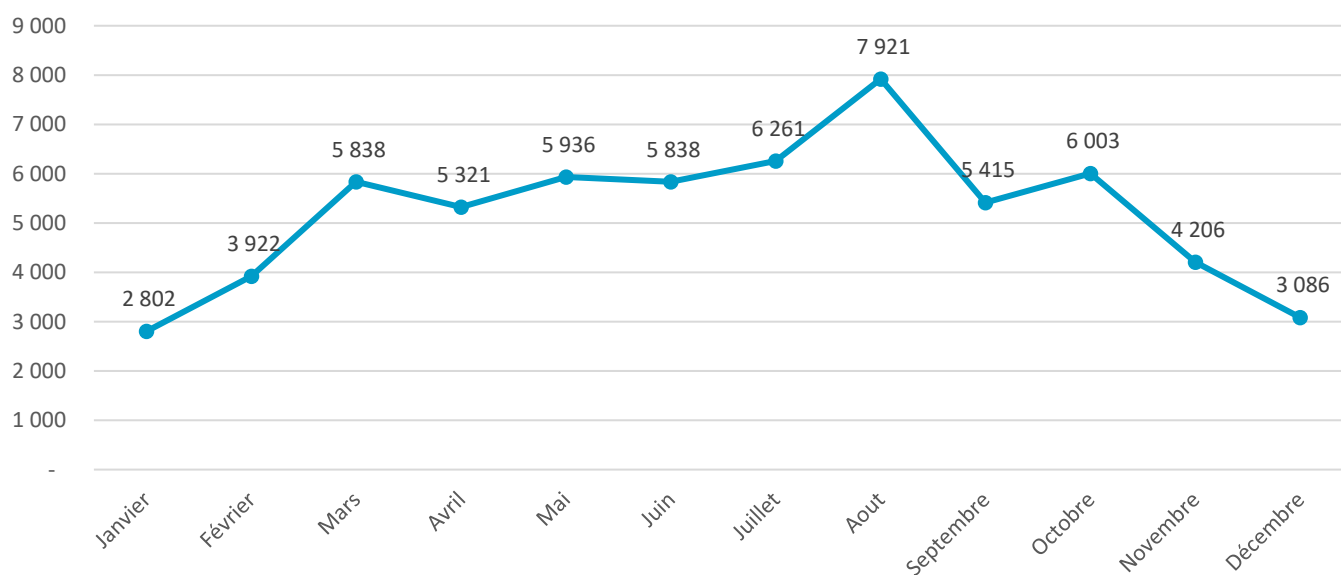


Nombre de passages par déchèterie en 2024



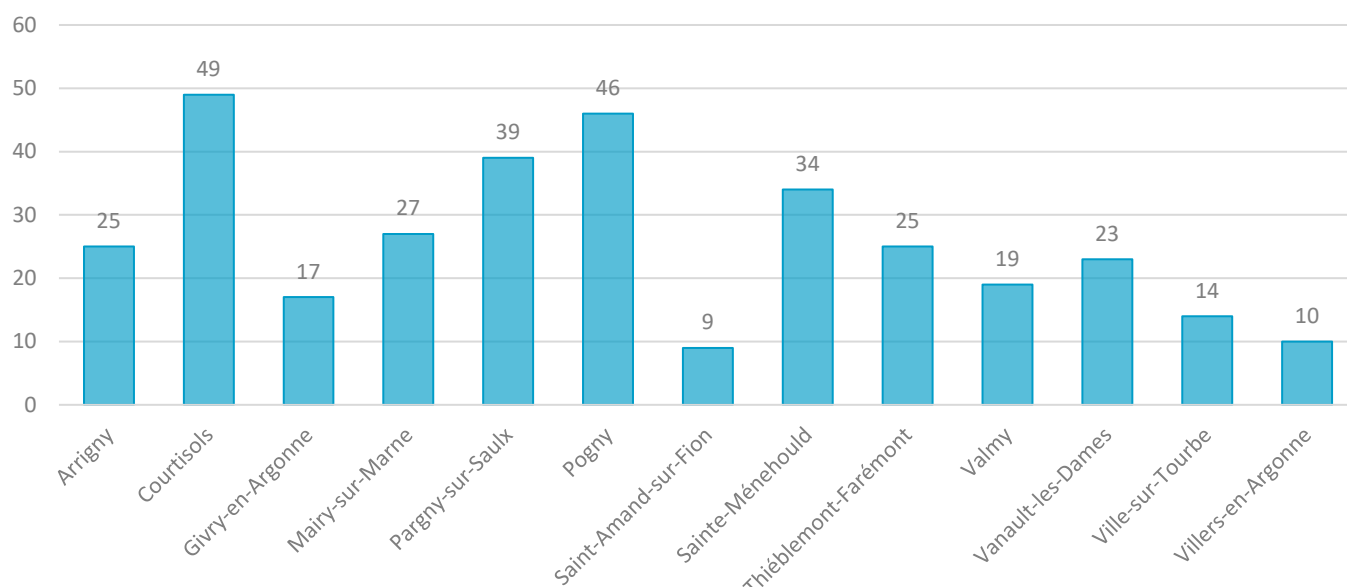
On observe que 5 déchèteries sont fortement plébiscitées : les déchèteries de Pargny-sur-Saulx, Pogny, Sainte-Ménéhould, Courtisols et Thiéblemont-Farémont. Celles-ci sont les mêmes depuis 2020.

Nombre de passages mensuels en déchèterie pour l'année 2024



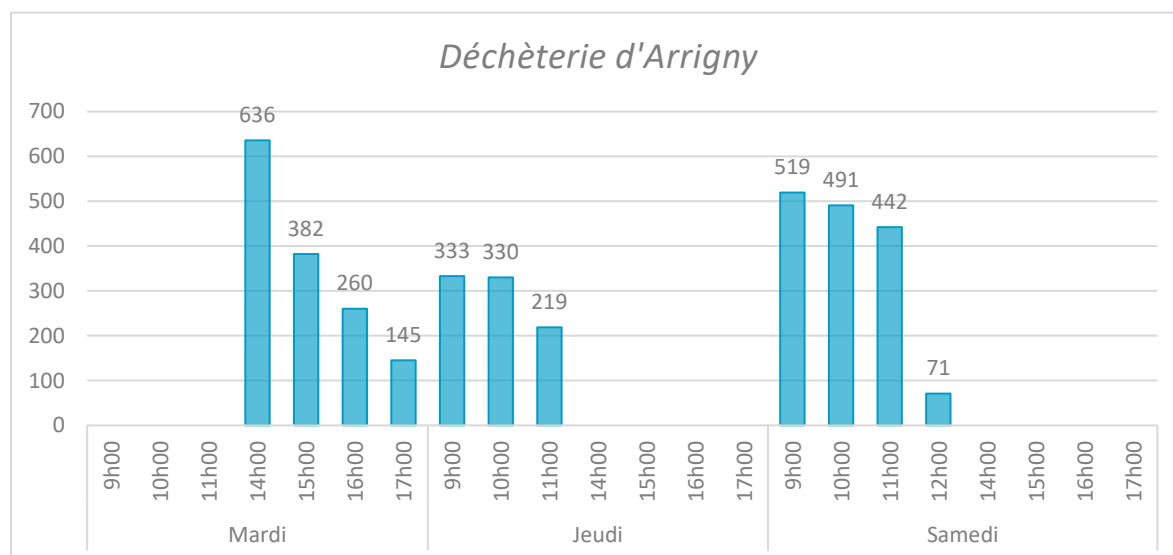
En 2024, la fréquentation annuelle est de 62 549 passages, soit une moyenne d'environ 4 passages / foyer sur le territoire du SYMSEM. Par rapport à 2023, la fréquentation a augmenté de 4,3 %.

Nombre moyen de passages en déchèterie par jour d'ouverture

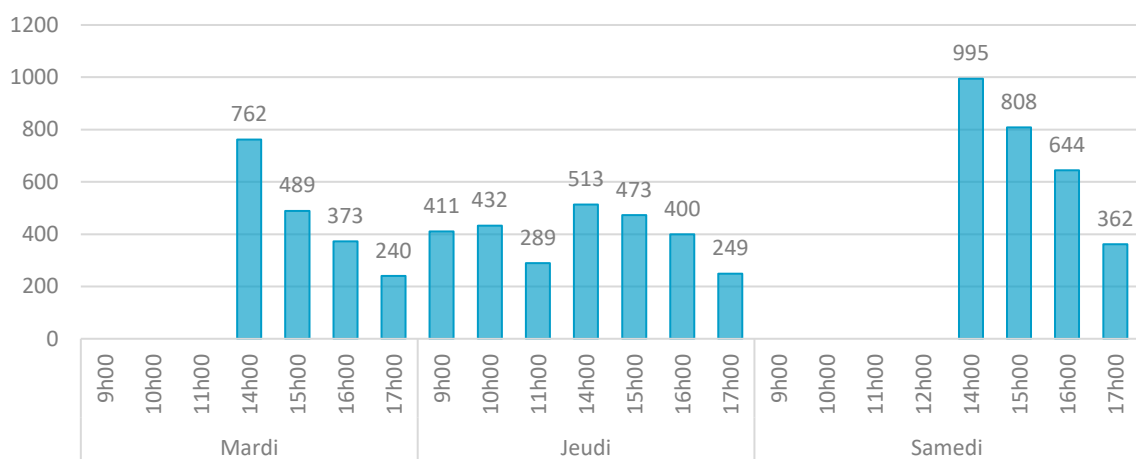


On observe qu'en termes de passages journaliers, les déchèteries les plus plébiscitées sont les suivantes : Courtisols, avec environ 49 passages par jour d'ouverture, Pogny, avec environ 46 passages, Pargny-sur-Saulx avec environ 39 passages, Sainte-Ménéhould avec 34 passages, puis Mairy-sur-Marne avec environ 27 passages par jour d'ouverture.

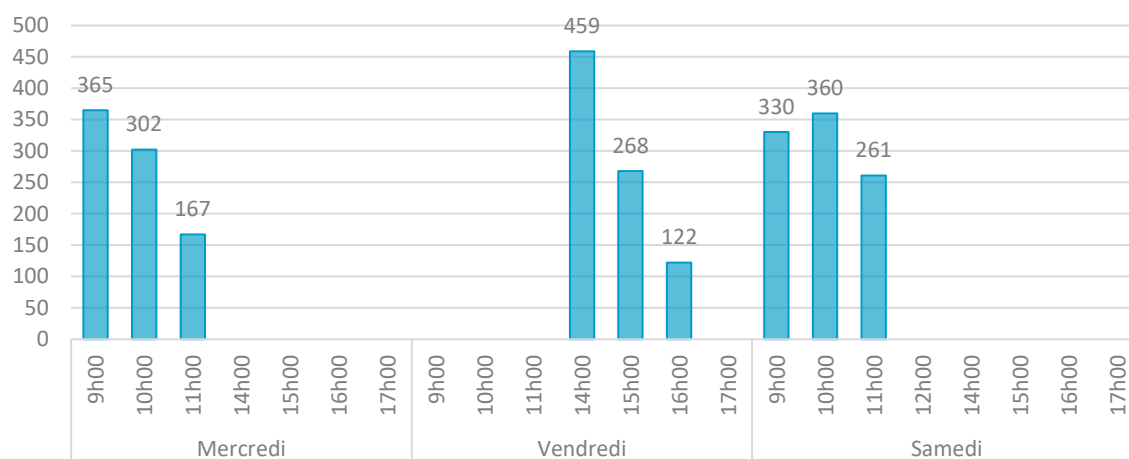
Nombre total de passages par heure et par déchèterie pour l'année 2024



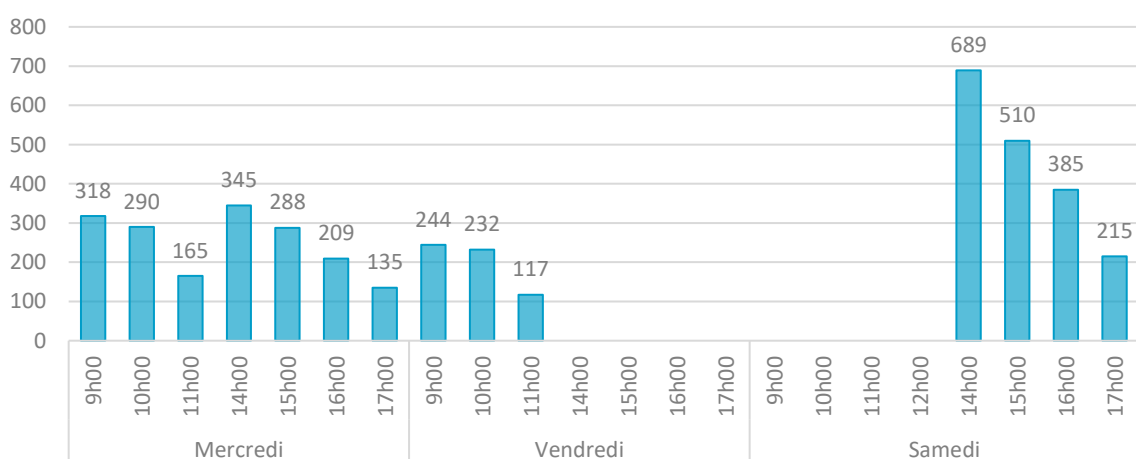
Déchèterie de Courtisols



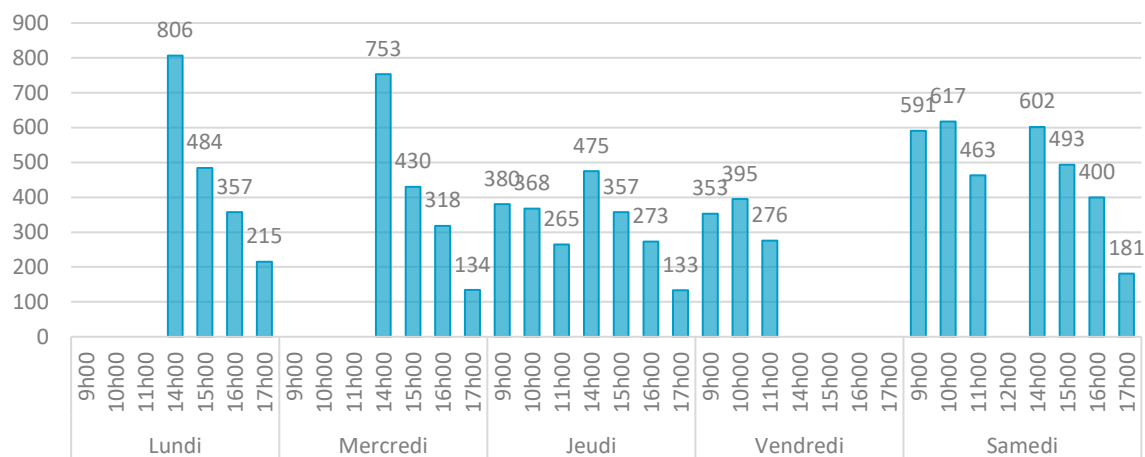
Déchèterie de Givry-en-Argonne



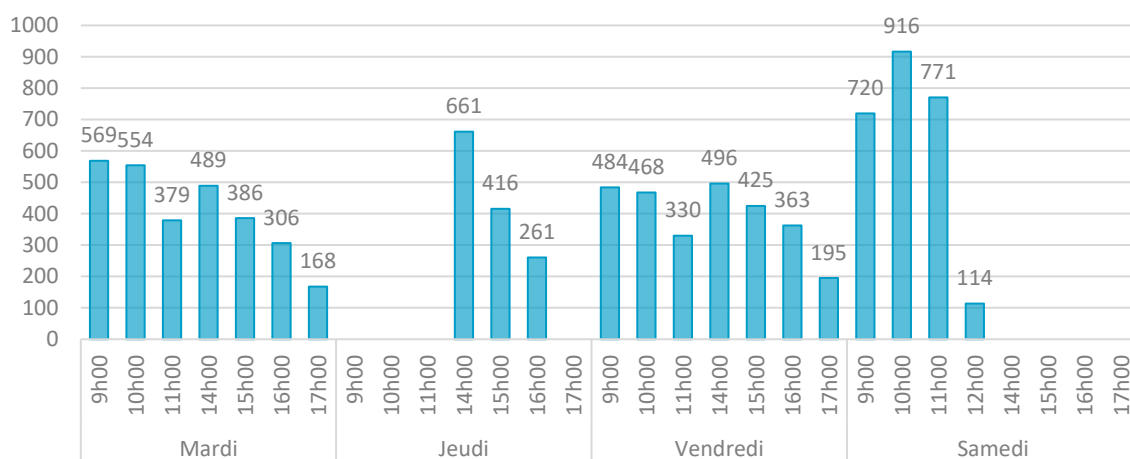
Déchèterie de Mairy-sur-Marne



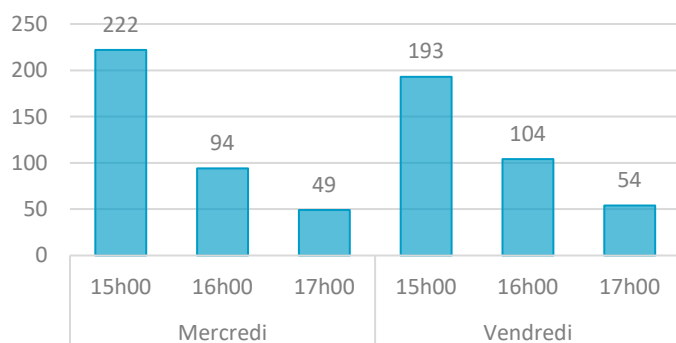
Déchèterie de Pargny-sur-Saulx



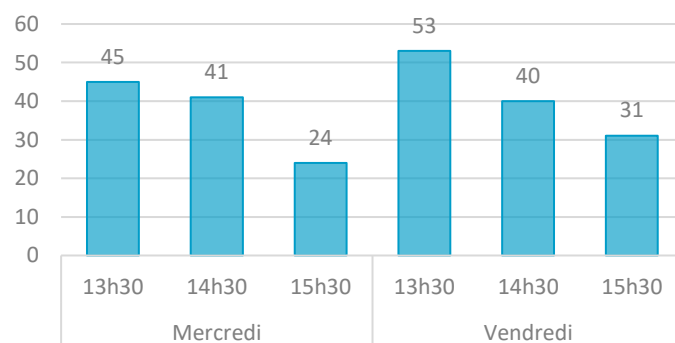
Déchèterie de Pogny



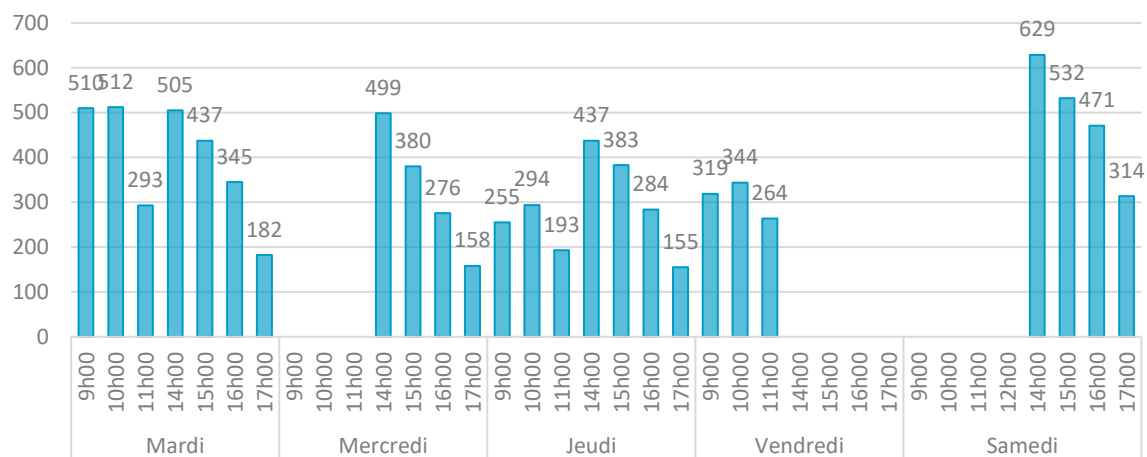
Déchèterie de Saint-Amand-sur-Fion (horaires été)



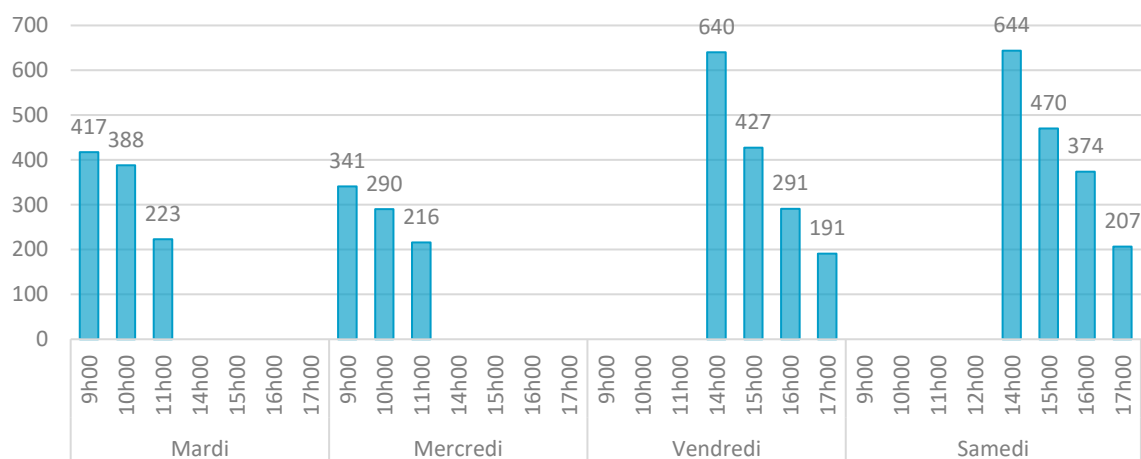
Déchèterie de Saint-Amand-sur-Fion (horaires hiver)



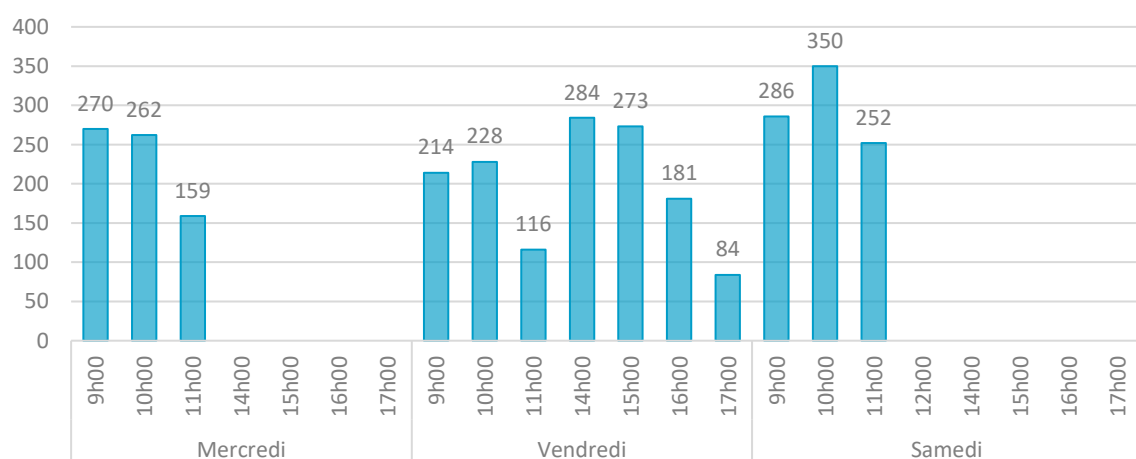
Déchèterie de Sainte-Mènehould

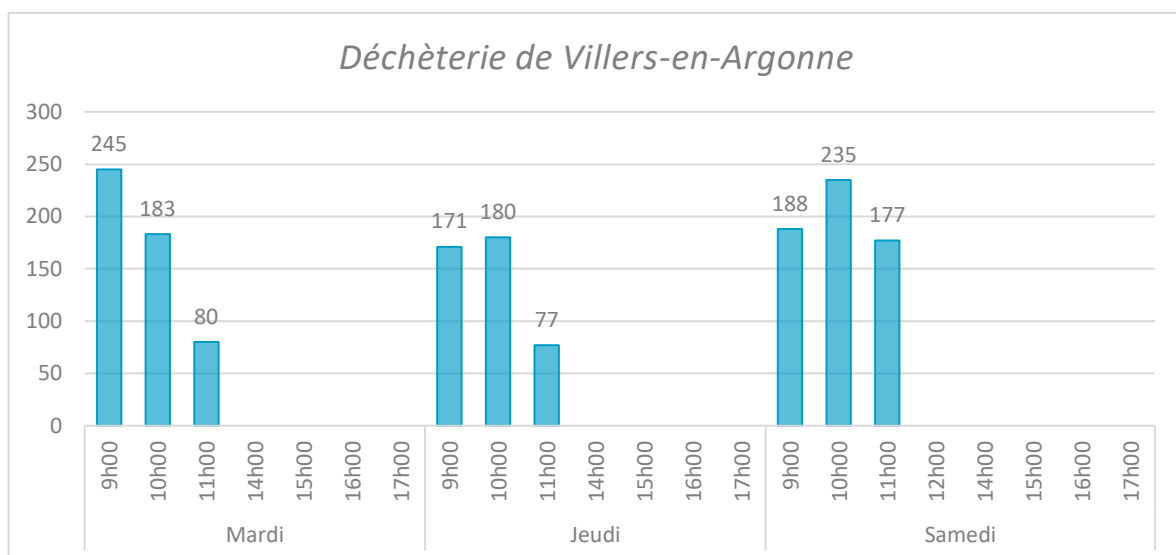
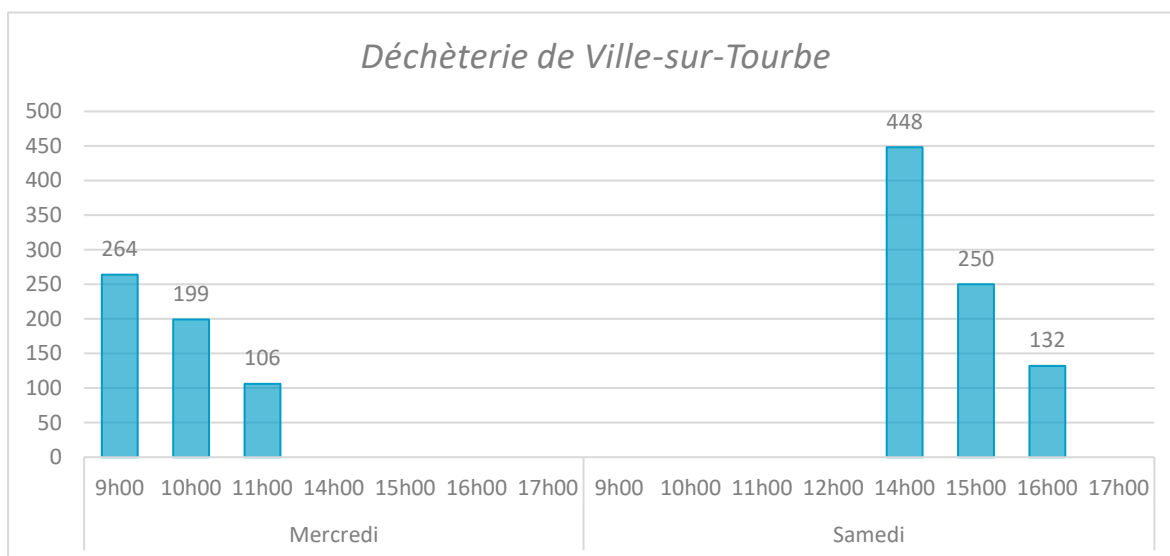
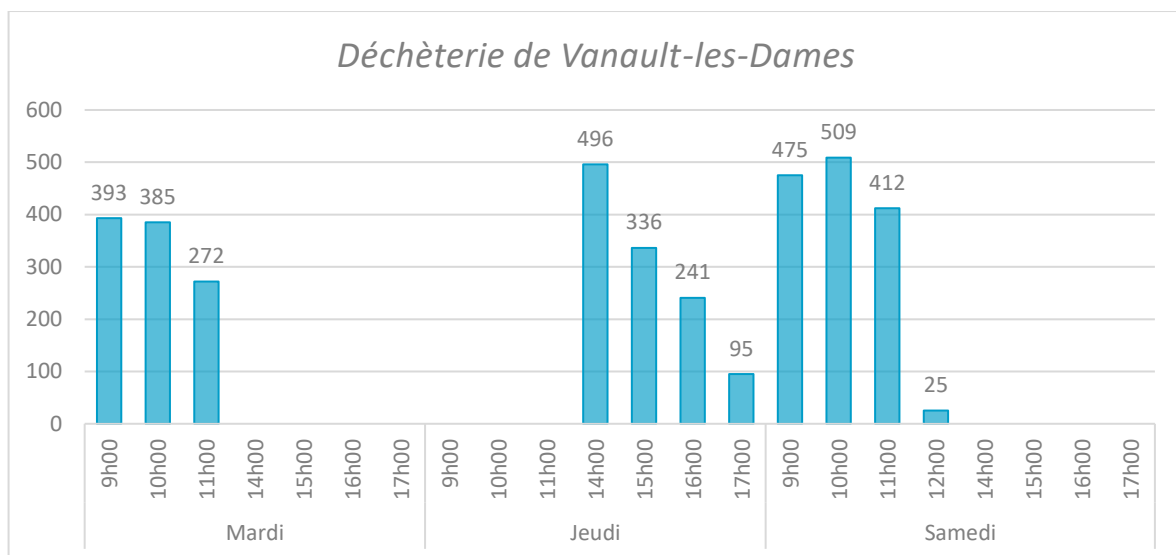


Déchèterie de Thiéblemont-Farémont

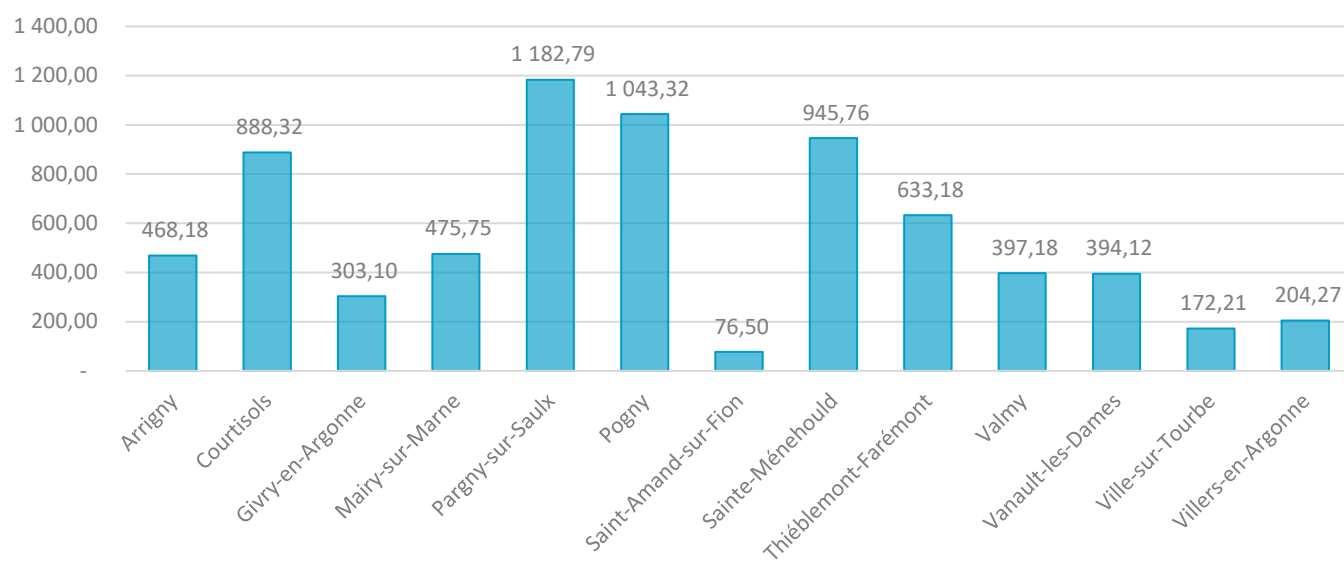


Déchèterie de Valmy





Tonnages annuels par déchèterie en tonne



Depuis janvier 2021, le SYMSEM a progressivement mis en place du réemploi dans 5 déchèteries, en partenariat avec la ressourcerie Récup'R et le Centre Communal d'Action Sociale de Sainte-Ménéhould.

Ce dispositif permet de réduire les tonnages dans nos déchèteries, mais surtout de donner une seconde vie aux objets réutilisables.

3.6.6.1 RÉCUP'R

La ressourcerie Récup'R est une structure associative se situant à Dizy depuis 2016, et dont les ateliers (non ouverts au public) se trouvent à Épernay depuis juin 2021.

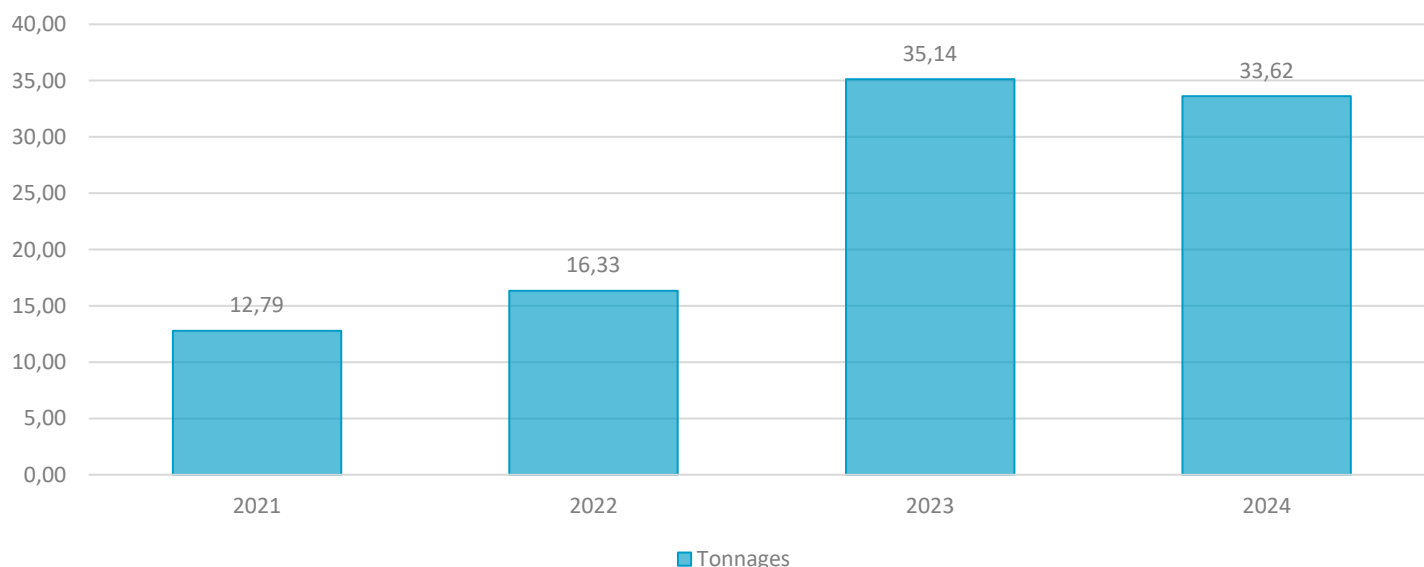


Depuis janvier 2021, la ressourcerie Récup'R est présente dans les déchèteries du SYMSEM de la manière suivante :

- À Courtisols depuis janvier, les jeudis en semaine impaire de 14h30 à 17h00 ;
- À Pargny-sur-Saulx depuis juin, les jeudis en semaine paire de 15h00 à 17h30 ;
- À Thiéblemont-Farémont depuis septembre, les vendredis en semaine paire de 15h00 à 17h00 ;
- À Pogny depuis décembre, les vendredis en semaine impaire de 15h00 à 17h00.

Les usagers peuvent donner leurs meubles, chaises, produits de décoration, livres, vaisselle, bibelots, jouets pour enfants... en bon état. Récup'R les collecte pour les revendre dans sa boutique, après les avoir testés et réparés si besoin. Les objets qui ne sont pas réparables sont recyclés par la suite.

Tonnages récupérés par Récup'R en tonne



3.6.6.2 LE CCAS DE SAINTE-MÉNEHOULD

Un caisson réemploi est mis en place dans la déchèterie de Sainte-Ménéhould depuis mars 2021. Les usagers peuvent y déposer des objets en bon état comme des bibelots, de la vaisselle, des jouets, des meubles...

Les objets sont récupérés par la suite par le CCAS de Sainte-Ménéhould.

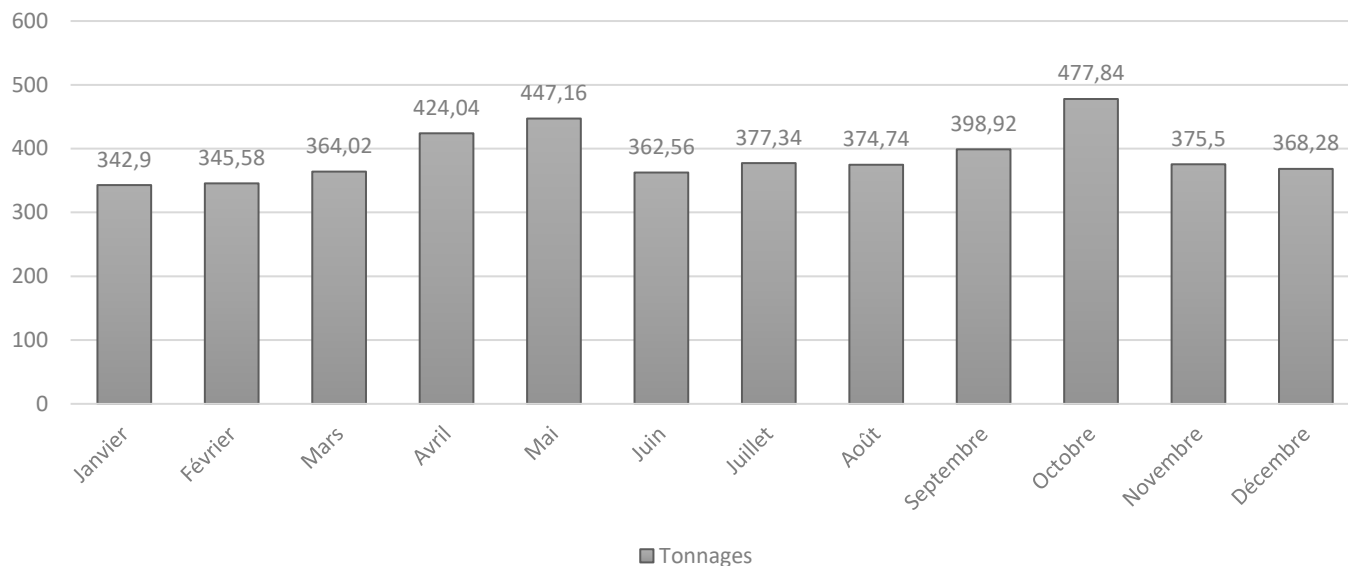


4.1 ÉVOLUTION DES TONNAGES

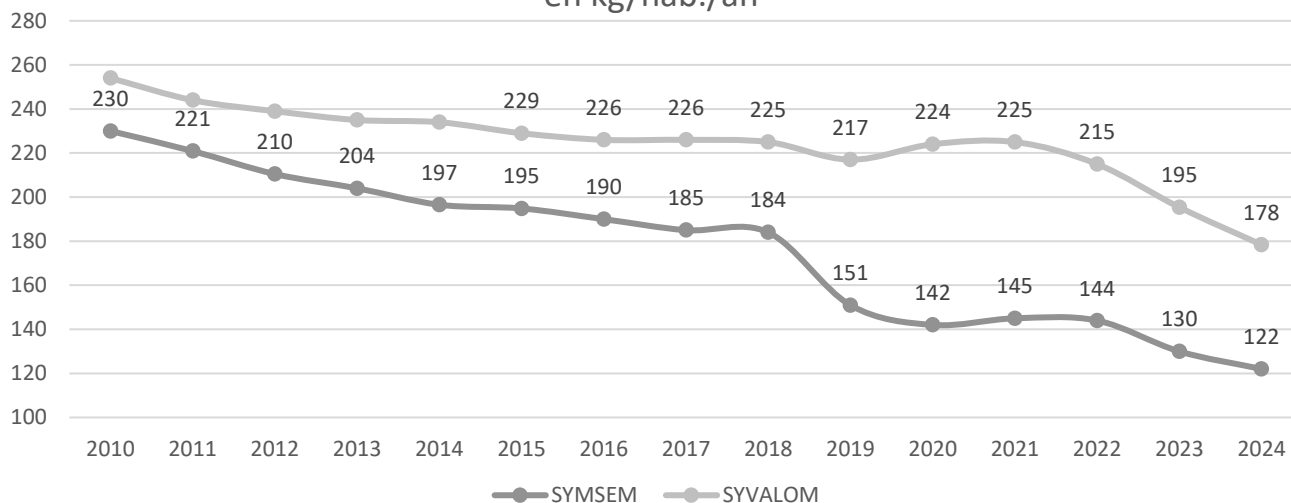
4.1.1 TONNAGES DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

En 2024, c'est 4 655,88 tonnes d'ordures ménagères qui ont été collectées en porte à porte et incinérées au SYVALOM.

Collecte des Ordures Ménagères en tonne



Évolution du ratio d'Ordures Ménagères Résiduelles en kg/hab./an



Les habitants du SYMSEM produisent environ 122 kg d'ordures ménagères par an et par habitant. On observe une diminution des ordures ménagères de 6,15 % par rapport à 2023.

Le coût aidé pour les ordures ménagères en 2024 était de 39 € HT par habitant.

4.1.2.1 NOMBRE DE LEVÉES DES BACS À OM

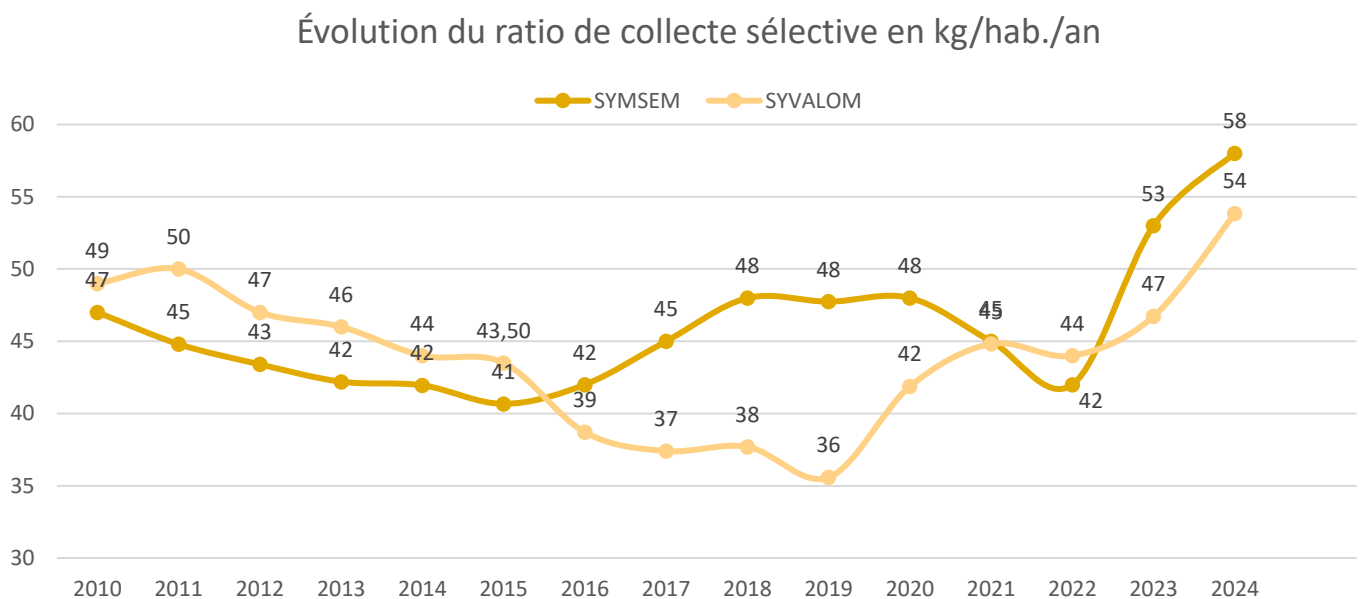
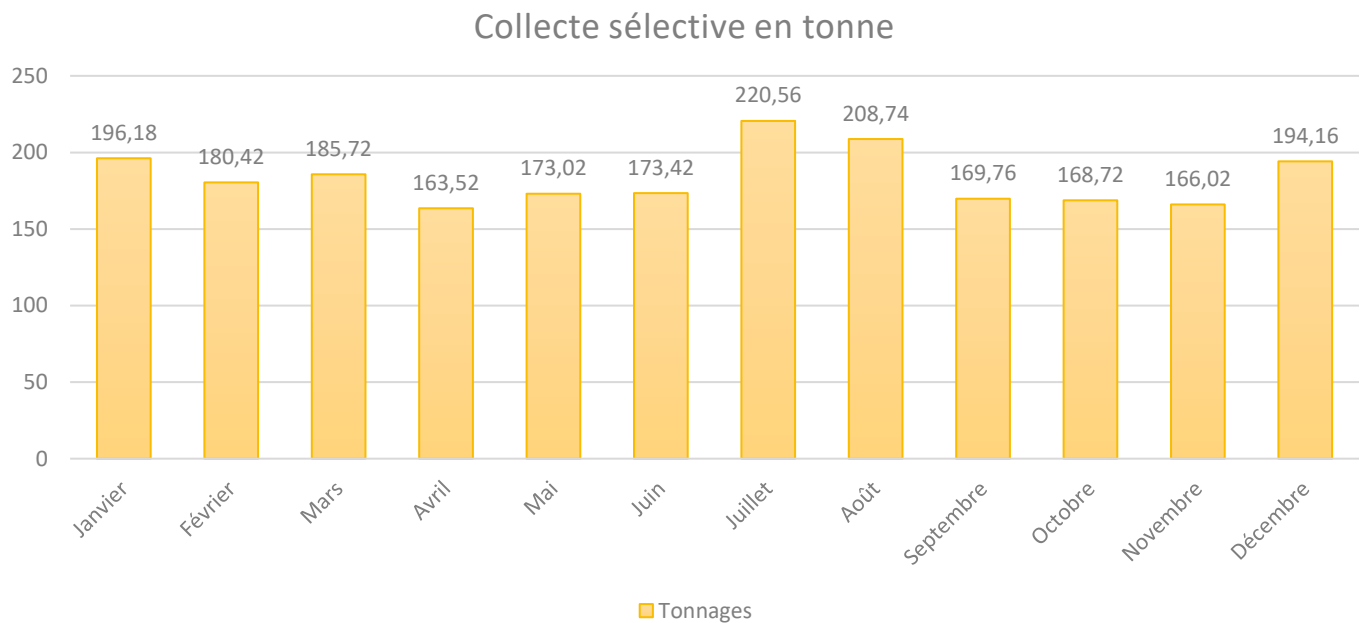
Nombre de récipients en place du 01/01/2023 au 31/12/2023*	18 154
Nombre de récipients collectés du 01/01/2023 au 31/12/2023	186 394

**Le nombre de récipients en place est approximatif puisque ce chiffre n'est jamais fixe du fait des emménagements, déménagements, changements de composition familiale, correction du fichier...*

Rappel : La Redevance Incitative du SYMSEM inclut 18 levées par an.

4.1.3 TONNAGES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

En 2024, 2 200,24 tonnes de papiers et d’emballages ont été collectées en porte à porte.

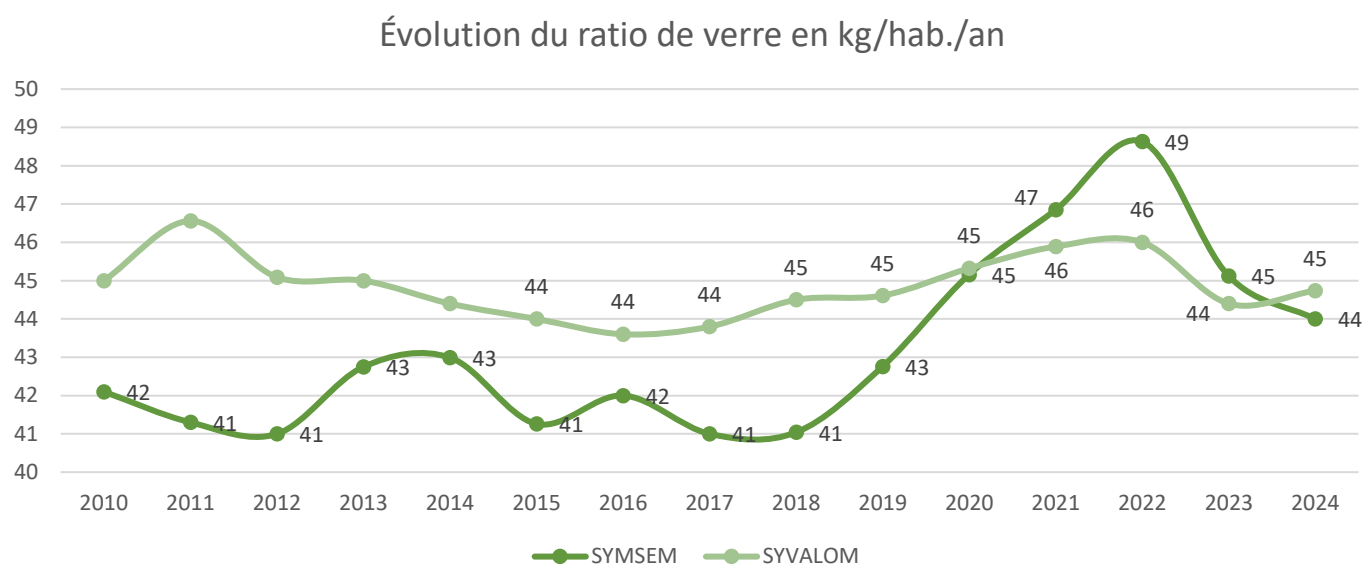
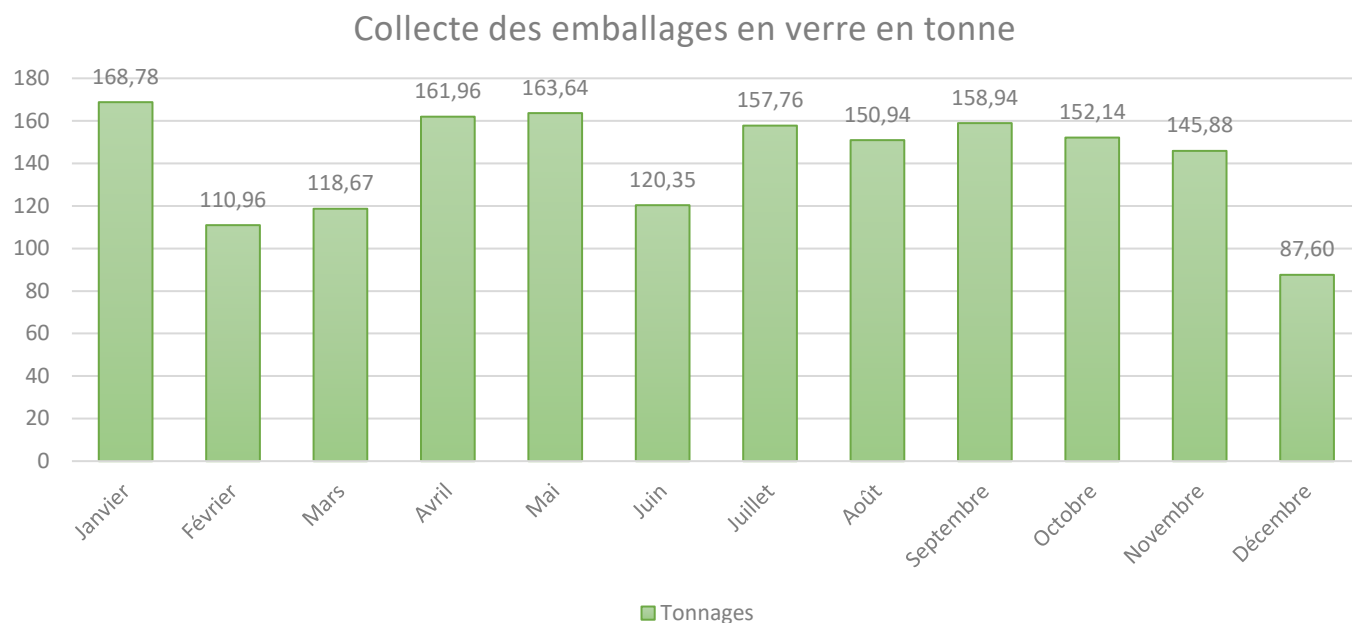


Depuis le 1^{er} janvier 2023, le SYMSEM est passé en extension des consignes de tri. De ce fait, la collecte sélective comprend à présent tous les emballages (en métal, en plastique, en carton), les petits éléments en acier et aluminium, les papiers, ainsi que les bouteilles et flacons en plastique. C’est pour cette raison que le ratio de collecte sélective a autant augmenté depuis 2023, puisque jusqu’en 2022, la collecte sélective comprenait uniquement le papier, les cartons et cartonnnettes d’emballages, les bouteilles et flacons en plastique, les briques alimentaires, et les emballages en métal (aluminium et acier). On peut voir que cette direction se poursuit en 2024.

Le coût aidé pour la collecte sélective en 2024 était de 14,78 € HT par habitant.

4.1.5 TONNAGE DE LA COLLECTE DU VERRE

En 2024, 1 697,62 tonnes d’emballages en verre ont été collectés en apport volontaire.



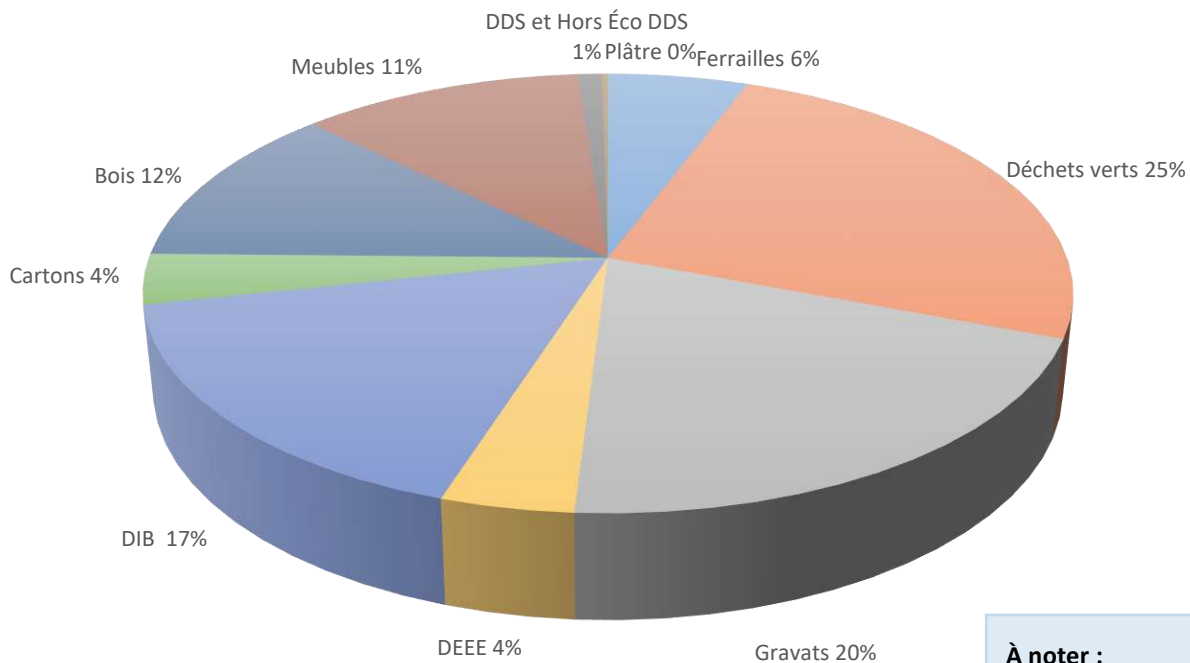
On remarque une baisse de la collecte du verre entre 2023 et 2024 de 1,44 % pour le SYMSEM.

4.1.6 FINANCEMENT DE LA COLLECTE DU VERRE

Le coût aidé pour la collecte du verre en 2024 était de 1,27 € HT par habitant.

4.1.7 TONNAGES DANS LES DÉCHÈTERIES

Les déchets verts, les gravats et les DIB (Déchets Industriels Banals) représentent les apports les plus importants en déchèteries, soit 62 % des apports totaux.

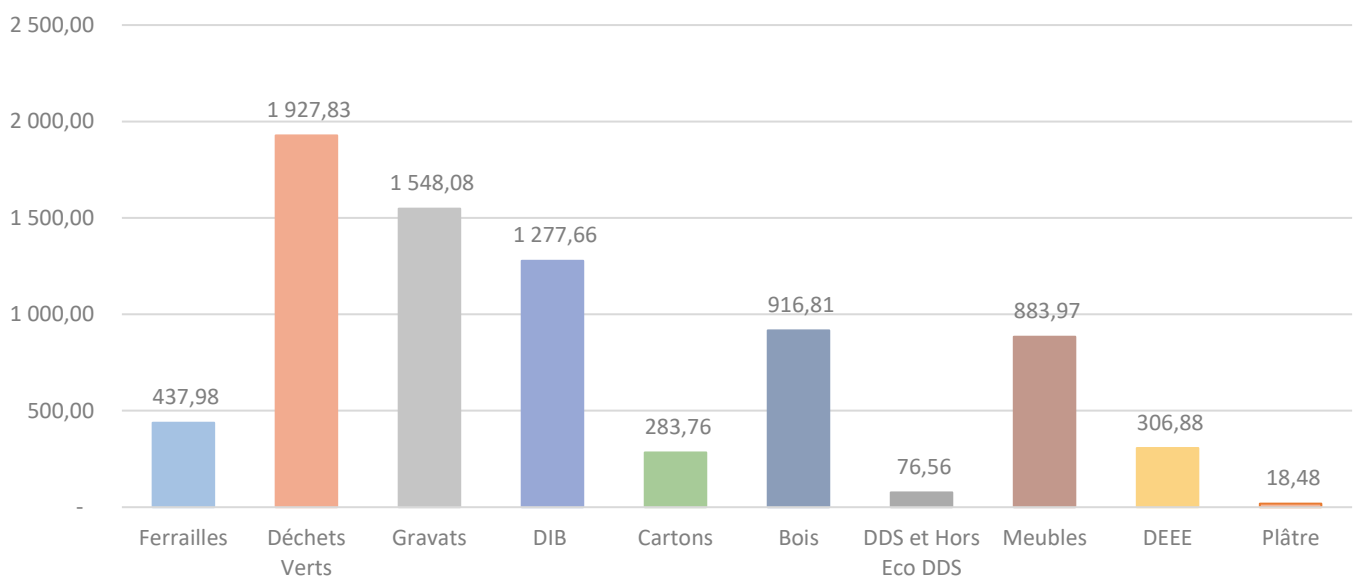


Évolution des tonnages par nature

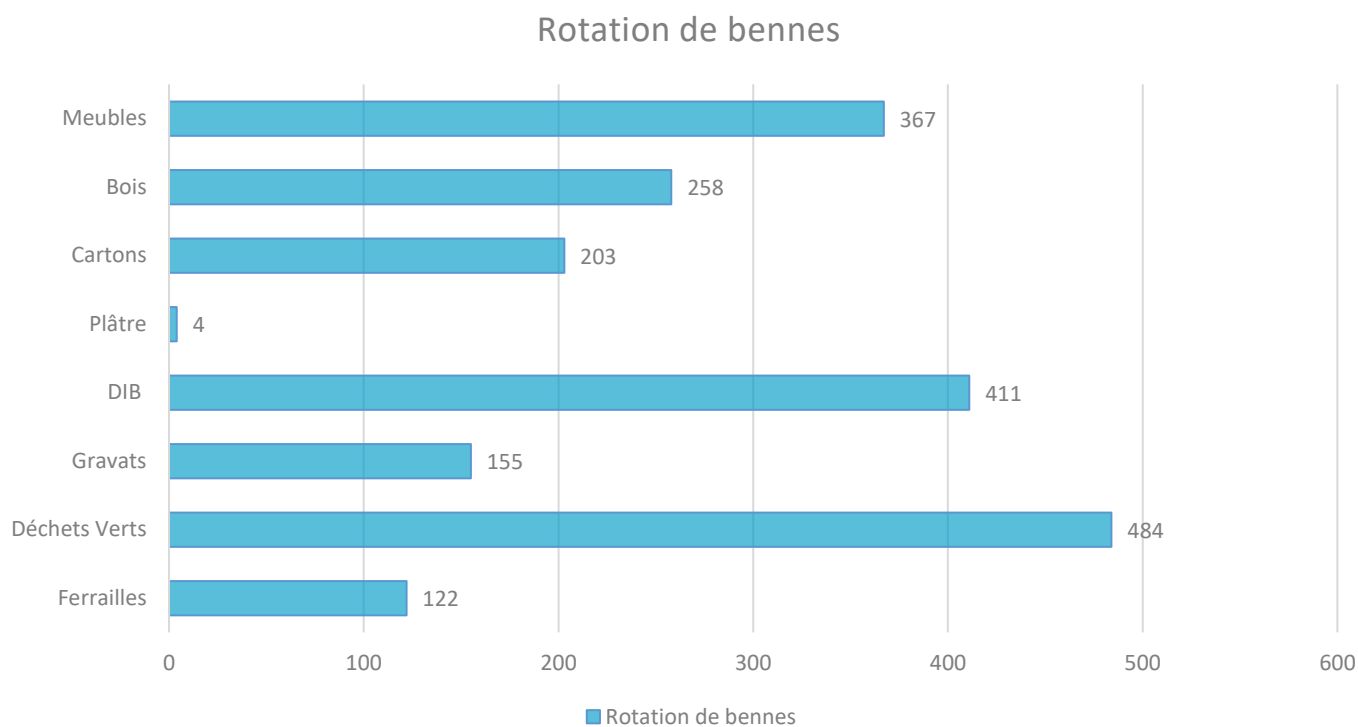
À noter :

Les tonnages de : huiles alimentaires, huiles moteur, batteries, piles, néons et lampes, radiographies, vêtements, cartouches d'encre et capsule de café ne sont pas comptabilisés car ils représentent des tonnages faibles.

Tonnages par type de déchet en tonne



4.1.8 ROTATION DES BENNES



Les rotations de bennes correspondent aux changements des bennes.

Les déchets verts, les DIB (Déchets Industriels Banals) et les meubles représentent les types de déchets avec le plus de rotations.

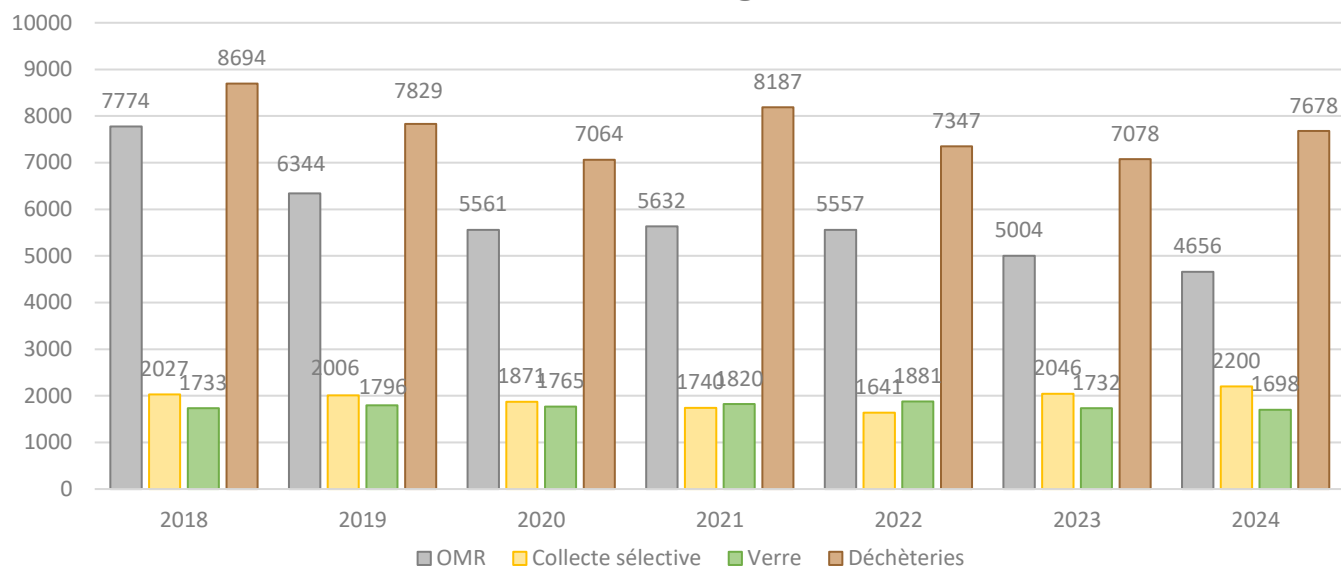
Au total, il y a eu 2 004 rotations de bennes en 2024.

4.1.9 FINANCEMENT DES DÉCHETS

Le coût aidé pour les déchèteries en 2024 était de 30,23 € HT par habitant.

4.1.10 TONNAGES GLOBAUX

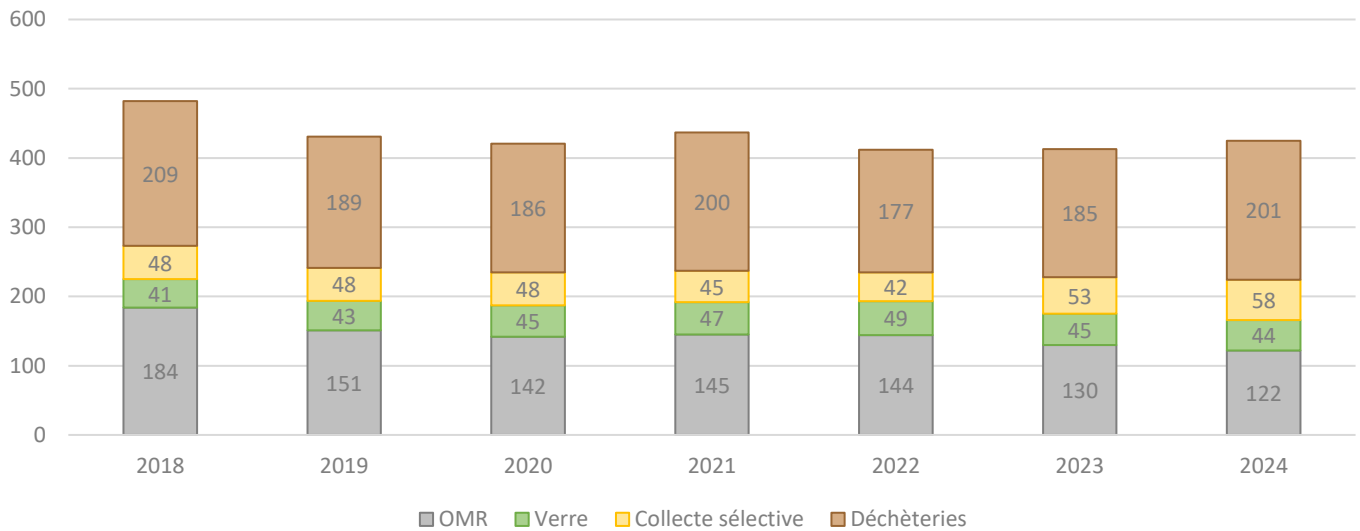
Évolution des tonnages collectés



On observe une baisse des ratios entre l'année 2019 et 2024 pour les ordures ménagères. On observait aussi une baisse pour les apports dans les déchèteries jusqu'en 2023, mais une légère augmentation pour l'année 2024. Jusqu'en 2022, on observait également une baisse concernant la collecte sélective, mais depuis 2023, on observe une grande augmentation, due à la mise en place de l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023, et qui continue doucement durant l'année 2024. Ces évolutions tentent à prouver que les usagers sont entrés dans une politique de réduction de leurs déchets, notamment depuis la mise en place de la Redevance Incitative, mais également dans une politique de tri depuis l'extension des consignes de tri.

4.1.11 PERFORMANCE DE COLLECTE PAR TYPE DE DÉCHETS

Évolution des déchets produits en kg/habitant



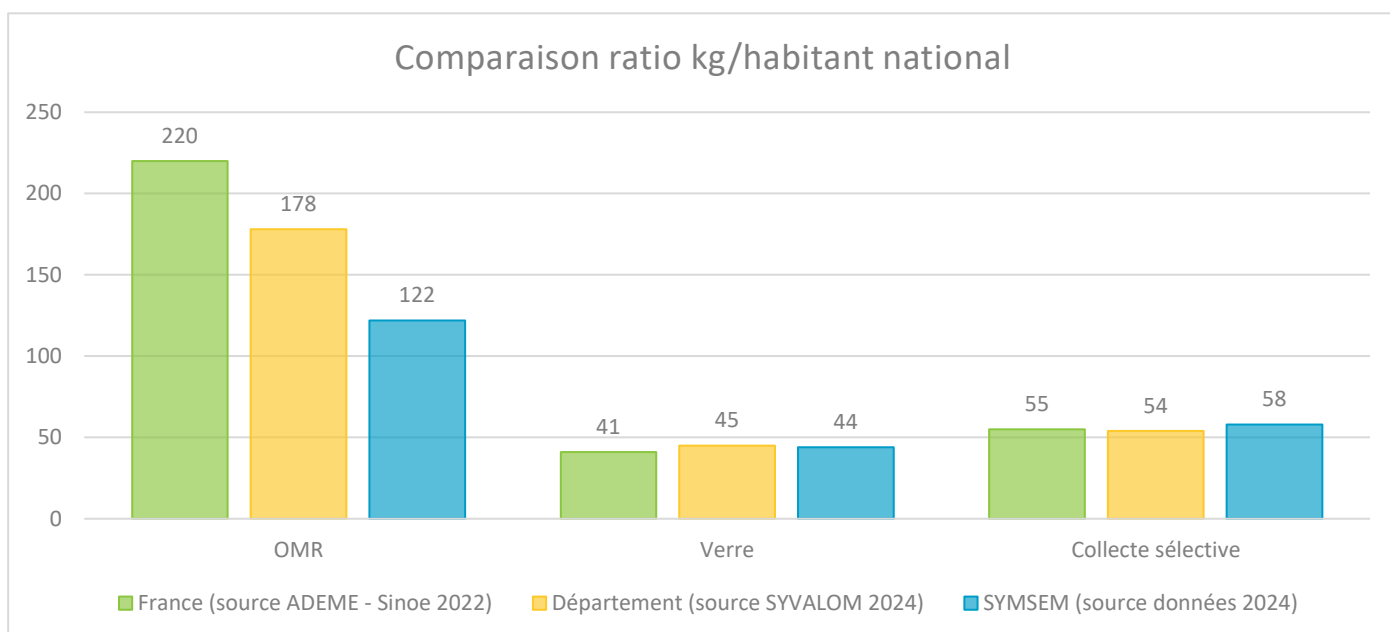
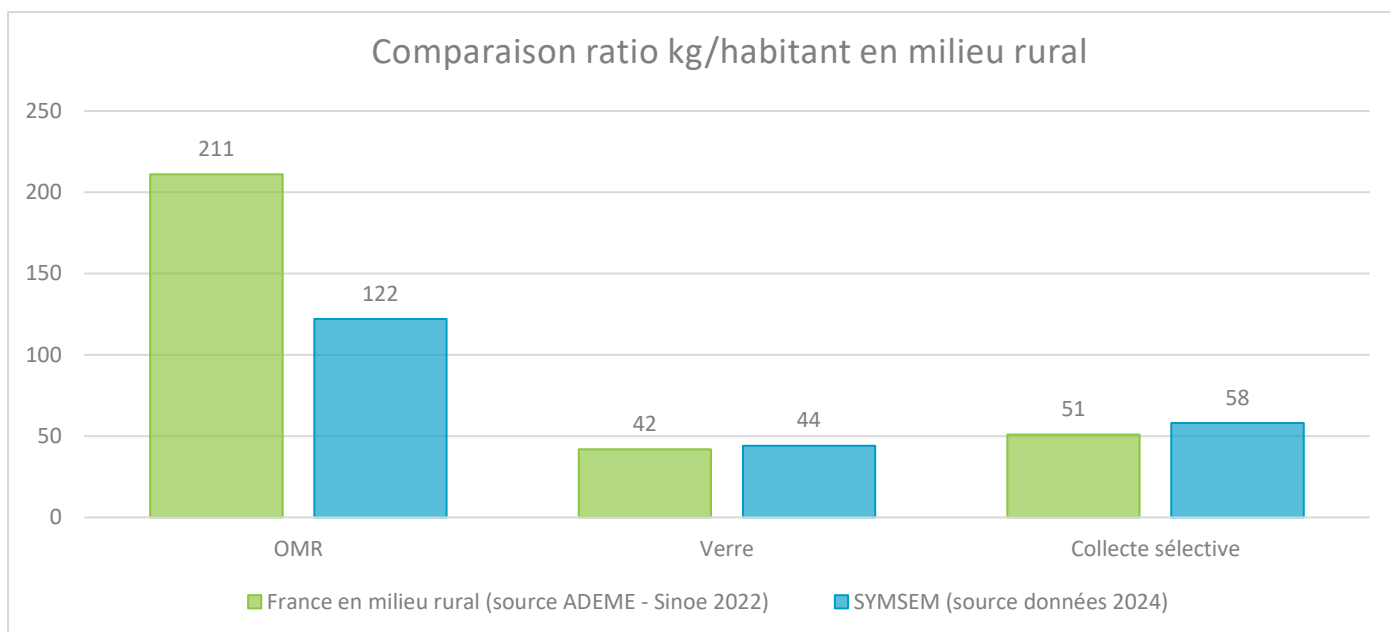
Comme en 2023, on observe en 2024 une diminution des tonnages des OMR et du verre, mais une augmentation des tonnages de la collecte sélective et des déchèteries.

La diminution des tonnages en OMR en kg/habitant est de 6,15 %, et de 1,44 % pour le verre, par rapport à l'année 2023.

L'augmentation des tonnages pour la collecte sélective en kg/habitant est de 9,43 %, et celle des tonnages en déchèterie est de 8,65 % par rapport à l'année 2023.

L'augmentation continue des tonnages de la collecte sélective s'explique par la mise en place de l'extension des consignes de tri depuis le 1^{er} janvier 2023, impliquant une augmentation des déchets pouvant être triés dans les sacs jaunes.

Le tonnage total de l'ensemble des déchets ménagers a légèrement augmenté en 2024 par rapport à 2023.



On observe une différence importante de ratio kg/habitant pour les ordures ménagères résiduelles entre les chiffres nationaux et du SYMSEM :

- ✚ - 89 kg/habitant en milieu rural
- ✚ - 98 kg/habitant par rapport à l'ensemble du territoire français.

Ces chiffres peuvent s'expliquer par la volonté de la population à faire attention à ses déchets, mais également par le fait que le SYMSEM ne collecte pas les bacs et sacs à ordures ménagères non triés.

Des suivis de collecte sont réalisés régulièrement afin de ne pas collecter les bacs et les sacs à ordures ménagères non triés, et d'informer la population sur l'importance de trier ses déchets.

Les tonnages ratio kg/habitant des déchèteries SYMSEM – données nationales ne sont pas comparables, car certaines collectivités collectent les bio déchets et les déchets verts ensemble, d'autres collectent les encombrants séparément par exemple.

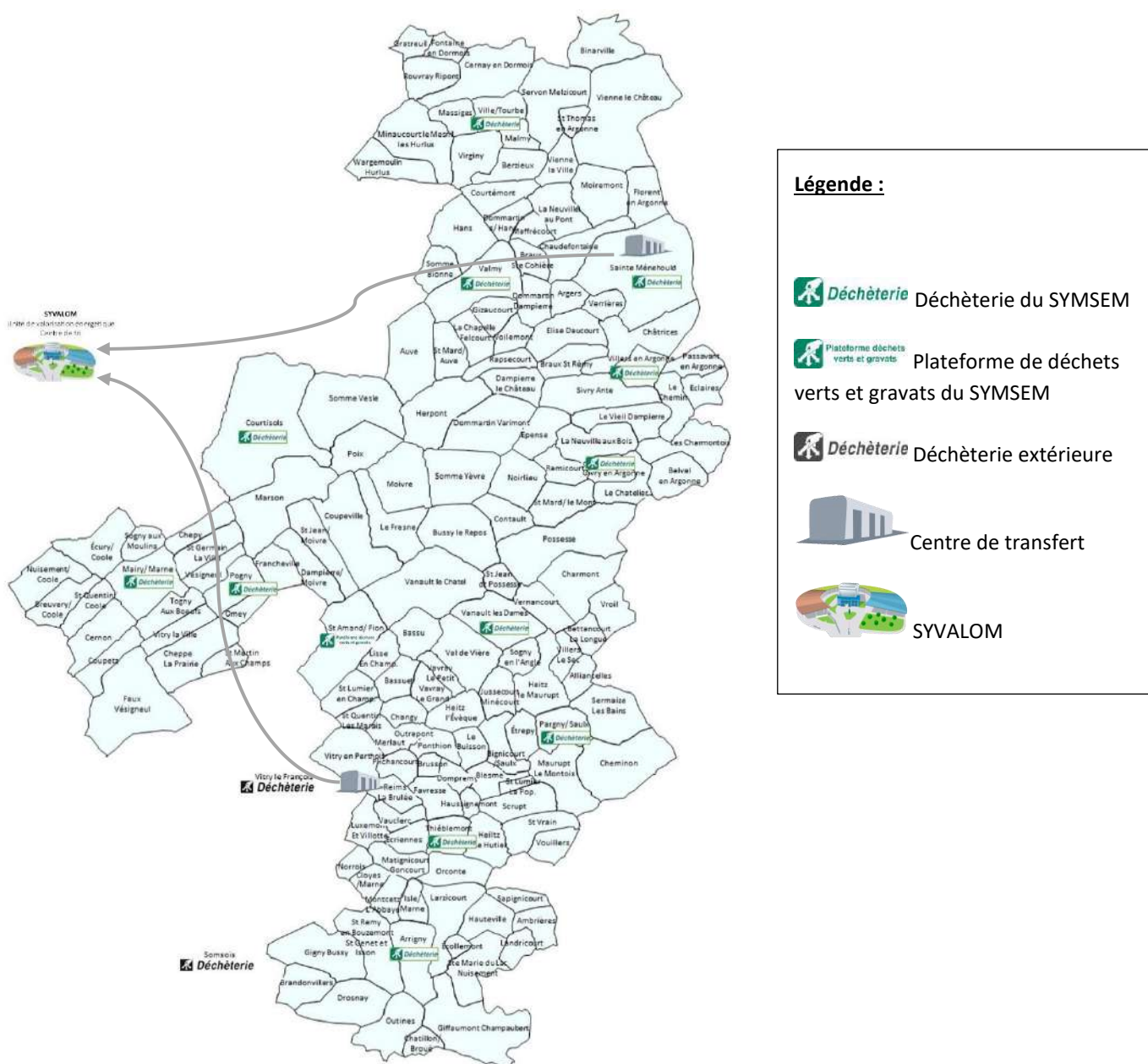
Évolution des déchets produits en kg/habitant



CHAPITRE 5. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : ORGANISATION

5.1 LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT EXISTANTES

Les collectes des Ordures Ménagères et des Emballages Ménagers Recyclables sont traitées sur le site du SYVALOM à La Veuve (51-Marne).

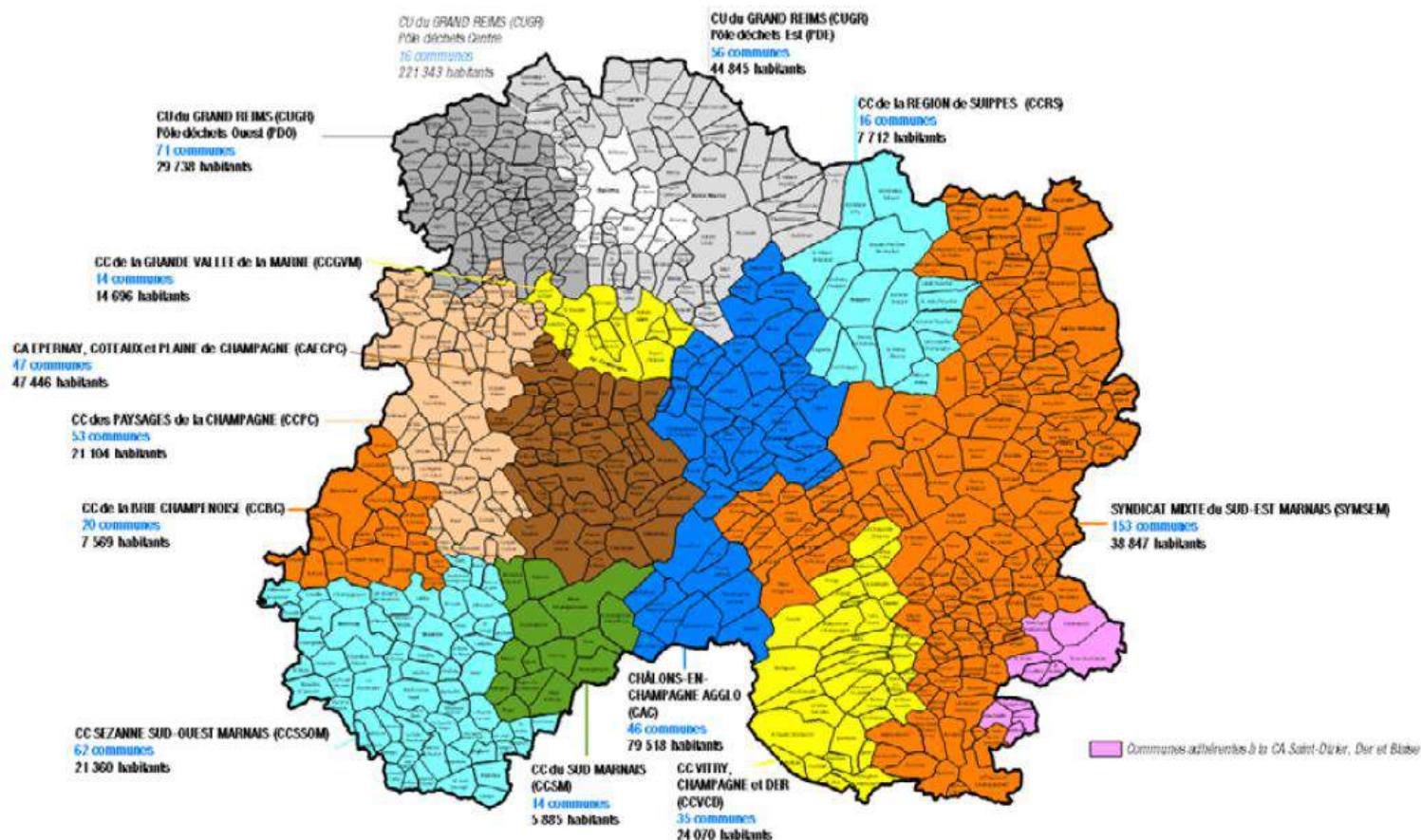


Le SYVALOM est en charge du traitement et de la valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

Il s'occupe notamment :

- ✚ Des 6 centres de transfert (Cernay-les-Reims, Oiry, Pierry, Sainte-Ménéhould, Sézanne et Vitry-en-Perthois) qui permettent de regrouper en un lieu les déchets d'une zone de chalandise ;
- ✚ De l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) où les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) y sont incinérées et de l'électricité y est créée ;
- ✚ De l'Unité de Valorisation Agronomique par compostage qui traite les biodéchets (déchets de cuisine organiques et petits déchets verts de jardin) collectés séparément des Ordures Ménagères Résiduelles. Le compost est revendu aux agriculteurs marnais pour être utilisé en amendement organique ;
- ✚ Du Centre de tri, les sacs jaunes des usagers du SYMSEM sont ouverts et les matériaux sont répartis en fonction de leur catégorie (PET Clair, PET foncé, PEHD, Papier, Aluminium, Acier, Briques alimentaires...) puis sont transformés en balles et sont revendus pour être recyclés.

Le SYVALOM présente son propre rapport d'activité dans lequel figurent toutes les informations relatives à ses compétences et toutes les activités exercées.



5.2.1 FLUX COLLECTÉS EN PORTE À PORTE

	Type(s) d'installation(s)	Nature du traitement final (au sens de la loi de transition énergétique)	Nom de(s) l'installation(s) destinataire(s)
Ordures Ménagères Résiduelles	Usine d'incinération	Valorisation énergétique	Unité de Valorisation Énergétique du SYVALOM à la Veuve (51)
Emballages Ménagers Recyclables + Journaux Revues Magazines	Centre de tri	Recyclage	Centre de tri du SYVALOM à la Veuve (51)



DÉCHETS	NOM DE(S) L'ENTREPRISE(S) DESTINATAIRE(S)
Bois	Broyages Nord Est à Livry-Louvercy (51) Ets Fouraux (51) Site de compostage de Favresse (51)
Cartons	Bruhat à Vitry-le-François (51) Suez à La Veuve (51) Roughol à Châlons-en-Champagne (51)
Cartouches d'encre	Print Services
Capsules de café	Collectors / Nespresso par Suez
DDS	Éco-Déchets (51), livrés à divers prestataires puis Évalor
Hors Éco-DDS	Chimirec-Valrecoise à Saint-Just-en-Chaussée (60)
DEEE	Écologic par COVERED
Déchets verts	Broyages Nord Est à Livry-Louvercy (51) Suez à Vouillers (51) Ets Fouraux (51) Site de compostage de Favresse (51)
Emballages en verre	O-I Manufacturing à Reims (51)
Encombrants	Unité de Valorisation Énergétique du SYVALOM à la Veuve (51)
Gravats	Broyages Nord Est à Livry-Louvercy (51) Suez à Huiron (51) Paul Calin à Saint-Dizier (52)
Huiles de vidange	Compagnie Française Éco Huile à Saint-Quentin (02)
Huile alimentaire	Quatra à Lokeren (Belgique)
Lampes et néons	Ecosystem
Métaux	Bruhat à Vitry-le-François (51)
Mobilier	Écomaison par Véolia à Beine-Nauroy (51) et Praxy Hallignicourt
Plâtre	C'Mater à Courcy (51)
Piles et accumulateurs	Corépil → Chimirec-Valrecoise à Saint-Just-en-Chaussée (60)
Textile	Récup'R à Dizy (51)
Radiographies	Le Lions Clubs à Vésigneul-sur-Marne (51)
Batteries	Bruhat à Vitry-le-François (51)

5.3.1 TAUX GLOBAL DE VALORISATION

	Nature des traitements		
	Valorisation énergétique	Valorisation matière	Réemploi
Ordures Ménagères Résiduelles	✓		
Emballages Ménagers Recyclables hors verre	✓ (refus de tri)	✓	
Verre		✓	
Déchèteries			
Bois	✓	✓	
Cartons		✓	
Cartouches d'encre	✓	✓	
Capsule de café		✓	
DDS / Hors Eco DDS	✓	✓	
DEEE	✓	✓	✓
Déchets verts		✓	
Encombrants	✓		✓ (jouets...)
Gravats		✓	✓ (vaisselle)
Huiles de vidange	✓ (envoyés dans les cimenteries)	✓	
Huile alimentaire	✓ (transformés en biocarburants)	✓	
Lampes et Néons		✓	
Métaux		✓	✓ (ex : vélo, trottinette)
Mobilier		✓	✓
Piles et accumulateurs		✓	
Textile	✓ (textile souillé)	✓ (textile propre)	✓ (textile propre)
Radiographies		✓	
Batteries		✓	

La valorisation énergétique consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.

La valorisation matière est un mode de traitement des déchets, permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage. Elle est majoritairement utilisée sur notre collectivité pour donner une seconde vie à nos déchets.

Le réemploi est une opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets, sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

Le taux global de valorisation du SYMSEM est de 100% en 2024, et est plus élevé que le taux de valorisation national.



5.3.2 CAPACITÉS DES INSTALLATIONS

Pour les OMR :

Le Syvalénergie, l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du SYVALOM, a une capacité de traitement de 110 000 t/an de déchets non recyclables : ordures ménagères résiduelles, encombrants incinérables et refus de tri. Le site fonctionne 24h/24h et 7 jours/7.

Pour les EMR et JRM :

Le Syvaltri, Centre de tri du SYVALOM, a une capacité technique de traitement de 28 000 t/an de déchets recyclables en 2 postes.



5.4.1 DESCRIPTION ET ENJEUX DES REFUS DE TRI



Le refus de tri est une partie des déchets non valorisables mêlée au moment de la collecte des déchets destinés au recyclage. Leur élimination coûte cher. En effet, ces refus sont d'abord collectés, puis triés pour finalement être envoyés sur les Usines de Valorisation Énergétique.

Nouvelle salle de caractérisation :

Date caractérisation	Taux de refus en %
02/04/2024	20,64 %
29/04/2024	13,24 %
31/05/2024	4,72 %
28/06/2024	6,85 %
26/07/2024	12,29 %
02/09/2024	19,61 %
27/09/2024	11,53 %
19/12/2024	6,71 %
19/12/2024	12,77 %
Moyenne taux de refus de tri	12,04 %



Le taux de refus de tri du SYMSEM était en 2023 à 13,09 % et est à 12,04 % en 2024. On observe une légère baisse.

À titre indicatif le taux de refus du SYVALOM est de 24,8 %.

En 2024, la performance énergétique de l'UVE est de 85,05 % en valorisation électrique.

À noter : Selon l'arrêté du 18 mars 2009 repris dans le Code des Douanes, la performance énergétique de l'UVE doit être supérieure à 60 %.

Suite à la pose en 2021 de la 1^{ère} pierre du réseau de chaleur Urbain et Industriel qui partira de l'Unité de Valorisation Énergétique des déchets de La Veuve, le raccordement de ce nouveau réseau (mise en chauffe du réseau primaire) a commencé à partir du 28 février 2023. La vente de chaleur a débuté en mars 2023 à Cloé pour le réseau de chaleur Urbain de la Ville de Châlons-en-Champagne, et en mai 2023 pour Luzéal pour le réseau de chaleur Industriel.

5.5 RÉSIDUS DE TRAITEMENT



Mâchefers

À la suite de l'incinération des OMR, des résidus laissés en fond de four appelés « mâchefers » et constitués dans leur très grande majorité des matériaux incombustibles des déchets sont déferpillés puis valorisés en sous-couche routière.

Les métaux

Les métaux incinérés sont enlevés des mâchefers puis vendus.



Collecte des OMR et des EMR et JRM :

Le prestataire de collecte dispose de 4 véhicules de collecte ayant Euro 6 (équipés du système de lecture des bacs).

UVE pour les OMR :

Les Ordures Ménagères Résiduelles et les encombrants sont traités sur l'Unité de Valorisation Énergétique du SYVALOM, située sur la commune de La Veuve.

Exploité par Auréade, filiale dédiée de Véolia-Propreté depuis 2006 dans le cadre d'une délégation de service public du SYVALOM, Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne, l'Unité de Valorisation Énergétique a une capacité de traitement de 110 000 tonnes par an.

Pour l'Unité de Valorisation Énergétique, **93 542,62 tonnes** au total ont été incinérées en 2024 : **60 878,74 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles du SYVALOM. L'UVE a également traité **6 583,56 tonnes** de refus de tri issus de l'équipement de tri du SYVALOM.

Nb : Afin de retomber sur le total de **93 542,62 tonnes**, on doit ajouter les OMR extérieures (**12 983,58 tonnes**), les encombrants/DIB après détournement (**12 564,48 tonnes**) ainsi que les refus de crible de l'UVA (**532,26 tonnes**).

L'UVE a produit :

- **22 589 MWh** en valorisation énergétique, dont **8 160 MWh** en autoconsommation ;
- **55 597 MWh** livrés à Cloé (RCU) et **30 152 MWh** livrés à Luzéal (RCI) concernant la valorisation thermique ;
- **11 741 tonnes** de mâchefers valorisées en sous-couche routière ;
- **4 082 tonnes** de cendres et résidus d'épuration de fumées enfouies en centre de stockage de déchets ultimes de classe 1 (REFIOM) ;
- **2 591 tonnes** de métaux recyclées dont **2 205 tonnes** de ferreux valorisés et **386 tonnes** non ferreux.

Centre de tri

Les emballages et les papiers collectés sont dirigés vers le Centre de Tri du SYVALOM à La Veuve, exploité par Suez depuis le 9 janvier 2023.

Depuis l'achèvement fin février 2024 des travaux de modernisation, qui avaient démarrés fin mai 2023 pour répondre à la simplification du geste de tri en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023, **18 130 tonnes** de déchets recyclables ont été triés sur le Centre de tri en 2024, auxquelles s'ajoute le conditionnement de **661 tonnes** de cartons de déchèteries.

Les apports des adhérents du SYVALOM ont représenté **12 369 tonnes** issues de leur collecte sélective et **661 tonnes** de cartons de déchèteries.

5 761 tonnes extérieures au SYVALOM ont été triées sur le Syvaltri.

Durant la montée en charge du Centre de Tri, les collectes sélectives du SYVALOM ont été triées temporairement sur des Centres de Tri de substitution exploités par Suez. Ces apports représentent **7 192 tonnes**. Ils ont été triés majoritairement sur le Centre de Tri de Limeil-Brévannes dans le Val-de-Marne (94). En cas d'indisponibilité du site, d'autres Centres de Tri ont été sollicités : Citraval à Chavelot dans les Vosges (88) et Anzin dans le Nord (59).

Les cartons de déchèteries conditionnés habituellement sur le Centre de Tri de La Veuve l'ont été par l'entreprise Roughol, basée à Châlons-en-Champagne.

Ces matériaux rejoignent les filières françaises de valorisation pour devenir de nouveaux objets :

- Les plastiques dans le cadre du contrat de garantie de reprise signé entre le SYVALOM et Adelphe (emballages) / Citeo (papiers) et le flux développement (par Citeo) ;
- Le reste des matières (aciers, les aluminiums, les petits aluminiums, les cartons et les cartonnettes, les papiers, les briques alimentaires, les verres) par Véolia.

7.1.1 LES MOYENS HUMAINS

L'équipe du SYMSEM :

Pour effectuer la gestion des déchets, au cours de l'année 2024, le SYMSEM disposait de 9 agents.

Fonctions	Effectifs
Directrice	1
Responsable comptable et des finances	1
Chargée de communication	1
Ambassadrice du tri	1
Chargées d'accueil	2
Chargée de la Redevance Incitative	1
Adjoint technique	1
Technicienne	1
Total	9



Collecte des OMR et EMR, par notre prestataire Éco-Déchets jusqu'au 31 juillet 2024 : Données non communiquées

Collecte des OMR et EMR par notre prestataire Sepur à partir du 1^{er} août 2024 :

Fonctions	Effectifs
Responsable de marché	1
Assistante de gestion	1
Agent de maintenance	1
Conducteurs	4
Livreur de bac	1
Équipiers de collecte	8
Total	16



Engagés pour l'avenir
de nos territoires

Déchèteries, par notre prestataire Suez :

Fonctions	Effectifs
Responsable d'exploitation + Directeur d'agence	2
Assistante d'exploitation	1
Gardiens de déchèterie	9
Chauffeurs (dont un chef d'équipe œuvrant)	4
Total	16



8.1 DESCRIPTION DES MOYENS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

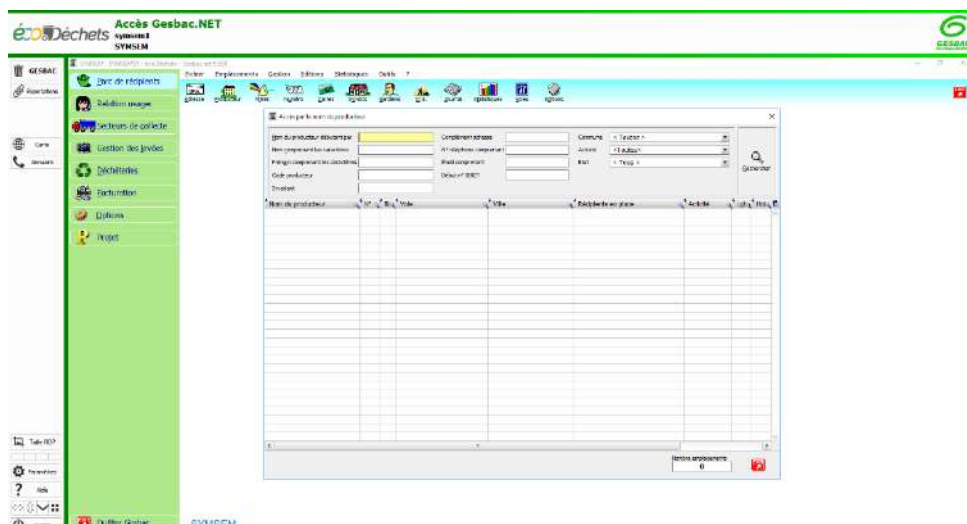
En plus des animations et interventions référencées au Chapitre 2. La prévention des déchets, d'autres actions ont été réalisées.

Bac à ordures ménagères – Logiciel Gesbac :

Afin de répondre au plus vite au :

- Changement de capacité de bac ;
- Mise en place de bac ;
- Bac à retirer ;
- Correction enquête ;
- Réparation ;
- Complément de bac ;
- Disparu / volé ;
- Bac cassé ;

Un logiciel « Gesbac » permet de réaliser des « Ordres de Service » et permet une livraison rapide du bac et un suivi de la demande de l'utilisateur. Ce logiciel permet également d'avoir des renseignements sur les usagers.



Site Internet – Burst Statistics :

Le site Internet www.symsem.fr dispose d'un suivi des statistiques avec Wordpress (Burst Statistics). Ce système permet d'en savoir plus sur les visiteurs du site, leur intérêt et leur attente.

Sur l'ensemble de l'année 2024, 7 842 utilisateurs ont visité 29 608 pages du site internet du SYMSEM, dont 62,5 % à partir d'un téléphone mobile, 36,9 % à partir d'un ordinateur et 0,6 % à partir d'une tablette.

Les pages les plus visitées à l'exception de la page d'accueil sont :

- Les ordures ménagères ;
- Les jours et horaires d'ouverture et la localisation des déchèteries ;
- Le tri sélectif (sac jaune) ;
- La page de contact ;
- La page fonctionnement de la Redevance Incitative ;
- La page de présentation du SYMSEM ;
- Commander un composteur ;
- La page « vous êtes un particulier » de l'onglet « Déchèteries » ;
- La page « Je déménage ou j'emménage » par le biais du bouton sur la page d'accueil.

CHAPITRE 9. LES INDICATEURS FINANCIERS

9.1 GRAND LIVRE

Les données publiées sont issues du compte administratif 2024.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	4 925 778,50 €	Dépenses	1 598 944,22 €
Recettes	7 690 991,78 €	Recettes	439 572,34 €
Résultat de Fonctionnement	2 765 213,28 €	Résultat d'Investissement	-1 159 371,88 €

9.2 MATRICE DES COÛTS

Les données publiées sont issues de la matrice des coûts. La matrice des coûts est un cadre de présentation standardisé des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets qui permet de détailler, pour chaque flux de déchets, les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

Elle permet de se comparer par rapport à d'autres collectivités.

**Les données de la matrice des coûts n'ont pas encore été validées. Elles seront modifiées si besoin.*

Année 2024 Montants HT			Flux des déchets					Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Gestion de proximité	Déchets en déchèterie	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	151 734 €	8 314 €	62 097 €	---	88 338 €	310 483 €
		Communication	17 082 €	5 694 €	17 082 €	---	17 082 €	56 940 €
		TOTAL Fonctionnelles	168 816 €	14 008 €	79 179 €	---	105 420 €	367 423 €
	Techniques	Prévention	---	---	---	92 044 €	1 708 €	93 752 €
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	142 395 €	7 453 €	85 720 €	---	---	235 568 €
		Collecte	578 366 €	95 576 €	405 805 €	---	584 944 €	1 664 691 €
		TOTAL Collecte et pré-collecte	720 761 €	103 029 €	491 525 €	---	584 944 €	1 900 259 €

		Transfert/Transport	---	---	181 578 €	---	257 466 €	439 044 €
		Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	---	60 127 €	60 127 €
		Tri et conditionnement	---	---	596 272 €	---	7 001 €	603 273 €
		Compostage	---	---	---	---	54 268 €	54 268 €
		Incinération	---	---	---	---	---	---
		Autre valorisation matière ou énergie	---	---	---	---	64 727 €	64 727 €
		Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	---	---
		Traitement des inertes	---	---	---	---	13 716 €	13 716 €
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	---	---	596 272 €	---	199 839 €	796 111 €
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	---	20 829 €	20 829 €
		Autres charges	---	---	---	---	44 247 €	44 247 €
		[REG] Transfert/Transport - Incinération	---	---	---	---	150 266 €	150 266 €
		TOTAL Techniques	720 761 €	103 029 €	1 269 375 €	92 044 €	1 259 299 €	3 444 508 €
	TOTAL Charges		889 577 €	117 037 €	1 348 554 €	92 044 €	1 364 719 €	3 811 931 €
[REG] Transfert/Transport – Traitement des déchets non dangereux – Ventes de produits d’énergie			662 798 €	---	---	---	---	662 798 €
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	---	---
		Matériaux	40 189 €	49 017 €	173 682 €	---	85 767 €	348 655 €
		Energie	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	40 189 €	49 017 €	173 682 €		85 767 €	348 655 €
		Prestations à des tiers	---	---	---	---	76 600 €	76 600 €
		Autres produits	4 956 €	102 €	319 €	15 669 €	2 603 €	23 649 €
		TOTAL Industriels	45 145 €	49 119 €	174 001 €	15 669 €	164 970 €	448 904 €
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	---	19 398 €	610 289 €	---	104 708 €	734 395 €

	Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	18 540 €	---	---	---	4 486 €	23 026 €
		Subventions de fonctionnement	---	---	---	---	---	---
		Aides à l'emploi	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Aides	18 540 €	---	---	---	4 486 €	23 026 €
	TOTAL Produits		63 685 €	68 517 €	784 290 €	15 669 €	274 164 €	1 206 325 €
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		134 678 €	5 876 €	75 894 €	7 703 €	78 924 €	303 075 €
	Financement déchets direct	REOM	3 728 760 €	---	---	---	---	3 728 760 €
		Redevance spéciale & facturations usagers	---	---	---	---	39 758 €	39 758 €
		TOTAL Financement déchets direct	3 728 760 €	---	---	---	39 758 €	3 768 518 €
	Contribution des collectivités		---	---	---	---	---	---
	TOTAL Financement déchets		3 728 760 €	---	---	---	39 758 €	3 768 518 €

Année 2024 Montants HT	Flux de déchets					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Gestion de proximité	Déchets en déchèterie	
Coût complet	---	117 037 €	1 348 554 €	92 044 €	1 364 719 €	---
Coût technique	1 507 230 €	67 918 €	1 174 553 €	76 375 €	1 199 749 €	4 025 825 €
Coût partagé	1 507 230 €	48 520 €	564 264 €	76 375 €	1 095 041 €	3 291 430 €
Coût aidé HT	1 488 690 €	48 520 €	564 264 €	76 375 €	1 090 555 €	3 268 404 €
TVA acquittée	134 678 €	5 876 €	75 894 €	7 703 €	78 924 €	303 075 €
Coût aidé TTC	1 623 368 €	54 396 €	640 158 €	84 078 €	1 169 479 €	3 571 479 €
Financement déchets						3 768 518 €

Année 2024 Montants HT par habitant	Flux de déchets					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Gestion de proximité	Déchets en déchèterie	
Coût complet	---	3,07 €	35,32 €	2,68 €	34,93 €	---
Coût technique	39,48 €	1,78 €	30,77 €	2,22 €	33,26 €	105,45 €
Coût partagé	39,48 €	1,27 €	14,78 €	2,22 €	30,36 €	86,22 €
Coût aidé HT	39,00 €	1,27 €	14,78 €	2,22 €	30,23 €	85,61 €
TVA acquittée	3,53 €	0,15 €	1,99 €	0,22 €	2,19 €	7,94 €
Coût aidé TTC	42,52 €	1,42 €	16,77 €	2,45 €	32,42 €	93,55 €
Financement déchets						98,71 €

Année 2024 Montants HT par tonne	Flux de déchets					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Gestion de proximité	Déchets en déchèterie	
Coût complet	---	68,93 €	612,98 €	92 044,00 €	230,60 €	---
Coût technique	323,72 €	40,00 €	533,89 €	76 375,00 €	208,80 €	281,51 €
Coût partagé	323,72 €	28,57 €	256,48 €	76 375,00 €	190,57 €	230,15 €
Coût aidé HT	319,74 €	28,57 €	256,48 €	76 375,00 €	189,79 €	228,54 €
TVA acquittée	28,93 €	3,46 €	34,50 €	7 703,00 €	13,74 €	21,19 €
Coût aidé TTC	348,66 €	32,04 €	290,98 €	84 078,00 €	203,53 €	249,74 €
Financement déchets						263,51 €

FACTURES DU 1 ^{er} SEMESTRE 2024		
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES	NOMBRE DE FACTURES ÉMISES	MONTANT
Moivre à la Coole	4 311	427 680,69 €
Argonne Champenoise	6 098	584 396,30 €
Côtes de Champagne et Val de Saulx	5 400	512 803,98 €
Perthois Bocage et Der	2 949	272 339,42 €
TOTAL	18 758	1 797 220,39 €

FACTURES DU 2 ^{ème} SEMESTRE 2024		
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES	NOMBRE DE FACTURES ÉMISES	MONTANT
Moivre à la Coole	4 539	450 107,36 €
Argonne Champenoise	6 299	647 356,17 €
Côtes de Champagne et Val de Saulx	5 726	535 499,21 €
Perthois Bocage et Der	3 070	292 575,66 €
TOTAL	19 634	1 925 538,40 €

- **ASL** : Articles de Sport et de Loisirs
- **CCAS** : Centre Communal d'Action Social
- **CS** : Collecte Sélective
- **DASRI** : Déchet d'Activité de Soins à Risque Infectieux
- **DDS** : Déchet Diffus Spécifique
- **DEA** : Déchet d'Équipement d'Ameublement
- **DEEE/D3E** : Déchet d'Équipement Électrique et Électronique
- **DIB** : Déchet Industriel Banal (tout-venant)
- **DMA** : Déchet Ménager et Assimilé
- **ELA** : Emballage Léger Alimentaire
- **EMR** : Emballages Ménagers Recyclables
- **EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale
- **JRM** : Journaux Revues Magazines
- **OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles
- **PAP** : Porte A Porte
- **PAV** : Point d'Apport Volontaire
- **PEEFV** : Produits Électriques et Électroniques en Fin de Vie
- **REOM** : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- **RI** : Redevance Initiative
- **SPGD** : Service Public de Gestion des Déchets
- **TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- **SYMSEM** : Syndicat Mixte du Sud Est de la Marne
- **SYVALOM** : Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères
- **UVE** : Unité de Valorisation Énergétique

ANNEXE

LES COMMUNES ADHÉRENTES

	Commune	Population municipale
CC Côtes de Champagne et Saulx	Alliancelles	150
	Bassu	93
	Bassuet	243
	Bettancourt-la-Longue	75
	Bignicourt-sur-Saulx	159
	Brusson	184
	Bussy-le-Repos	136
	Changy	117
	Charmont	240
	Heiltz-le-Maurupt	437
	Heiltz-l'Évêque	279
	Jussecourt-Minecourt	206
	Blesme	200
	Étrepy	117
	Le Buisson	87
	Lisse-en-Champagne	109
	Merlaut	267
	Outrepoint	79
	Pargny-sur-Saulx	1714
	Plichancourt	248
	Ponthion	104
	Possesse	127
	Reims-la-Brûlée	219
	Saint-Amand-sur-Fion	1023
	Saint-Jean-devant-Possesse	30
	Saint-Lumier-en-Champagne	267
	Saint-Lumier-la-Populeuse	41
	Saint-Quentin-les-Marais	119
	Sermaize-les-Bains	1761
	Sogny-en-l'Angle	80
	Val-de-Vière	130
	Vanault-le-Châtel	168
	Vanault-les-Dames	370
	Vauclerc	494
	Vavray-le-Grand	164
	Vavray-le-Petit	63
	Vernancourt	83
	Villers-le-Sec	108
	Vitry-en-Perthois	838
	Vroil	104
	40	11 433
CC de la Moivre à la Coole	Breuvery-sur-Coole	214
	Cernon	127
	Cheppes-la-Prairie	144
	Chepy	449
	Coupetz	81
	Coupéville	166
	Dampierre-sur-Moivre	113
	Écurey-sur-Coole	480

CC Perthois Bocage et Der	Faux-Vésigneul	241
	Francheville	194
	Le Fresne	75
	Mairy-sur-Marne	564
	Marson	278
	Moivre	57
	Nuisement-sur-Coole	386
	Courtisols	2353
	Poix	71
	Somme-Vesle	349
	Omey	200
	Pogny	917
	Saint-Germain-la-Ville	687
	Saint-Jean-sur-Moivre	198
	Saint-Martin-aux-Champs	110
	Saint-Quentin-sur-Coole	101
	Sogny-aux-Moulins	111
	Togny-aux-Boeufs	138
	Vésigneul-sur-Marne	232
	Vitry-la-Ville	378
	28	9414
	Arrigny	240
	Brandonvillers	194
	Châtillon-sur-Broué	81
	Cloyes-sur-Marne	123
	Dompremy	120
	Drosnay	204
	Écollemont	61
	Écriennes	167
	Favresse	222
	Giffaumont-Champaubert	284
	Gigny-Bussy	233
	Haussignémont	302
	Heiltz-le-Hutier	236
	Isle-sur-Marne	93
	Larzacourt	271
	Luxémont-et-Villotte	453
	Matignicourt-Goncourt	153
	Moncetz-l'Abbaye	88
	Norrois	154
	Orconte	368
	Outines	126
	Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement	273
	Saint-Remy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson	491
	Scrupt	125
	Thiéblemont-Farémont	512
CC de l'Argonne Champenoise	25	5574
	Argers	109
	Auve	306
	Belval-en-Argonne	44
	Berzieux	73
	Binarville	91
	Braux-Sainte-Cohière	94
	Braux-Saint-Remy	81
	Cernay-en-Dormois	134

Le Châtelier	63
Châtrices	36
La Chapelle-Felcourt	45
Les Charmontois	116
Chaufontaine	313
Le Chemin	60
Contault	66
Courtémont	61
Dampierre-le-Château	116
Dommartin-Dampierre	73
Dommartin-sous-Hans	50
Dommartin-Varimont	137
Éclaires	90
Élise-Daucourt	82
Épense	121
Florent-en-Argonne	221
Fontaine-en-Dormois	13
Givry-en-Argonne	454
Gizaucourt	117
Gratreuil	23
Hans	130
Herpont	121
Maffrécourt	57
Malmy	35
Massiges	46
Minaucourt-le-Mesnil-lès-Hurlus	46
Moiremont	190
La Neuville-au-Pont	516
La Neuville-aux-Bois	137
Noirlieu	109
Passavant-en-Argonne	192
Rapsécourt	33
Remicourt	58
Rouvroy-Ripont	3
Saint-Mard-sur-Auve	64
Saint-Mard-sur-le-Mont	115
Saint-Thomas-en-Argonne	38
Sainte-Ménéhould	4166
Sivry-Ante	177
Servon-Melzicourt	95
Somme-Bionne	69
Somme-Yèvre	117
Valmy	261
Verrières	390
Vienne-la-Ville	166
Vienne-le-Château	515
Le Vieil-Dampierre	110

	Ville-sur-Tourbe	212
	Villers-en-Argonne	222
	Virginy	82
	Voilemont	47
	Wargemoulin-Hurlus	47
	60	11755